



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



EXERCICE 2025



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON	7
1. Le territoire	9
2. Le personnel	11
3. Le matériel	12
4. Les infrastructures	13
5. Les modes de collecte	14
CHAPITRE II : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V.)	15
1. Les Points de collecte	17
1.1. Les Points d'Apport Volontaire	17
1.2. Les partenariats avec les collectivités voisines	18
2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)	19
3. Le Biflux (multi matériaux)	24
4. Le verre	27
5. Les textiles	28
6. Synthèse de la collecte en PAV	29
CHAPITRE III : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE EN DECHETTERIES	31
1. Statistiques par type de déchets	33
1.1. <i>Le Carton</i>	33
1.2. <i>Les Métaux et ferrailles</i>	34
1.3. <i>Le tout-venant non valorisable</i>	35
1.4. <i>Le Bois</i>	36
1.5. <i>Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)</i>	37
1.6. <i>Les Déchets Inertes</i>	38
1.7. <i>Les Plastiques rigides</i>	41
1.8. <i>Les déchets de plâtre</i>	42
1.9. <i>Les Déchets Verts</i>	43
1.10. <i>Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)</i>	45
1.11. <i>Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)</i>	46
1.12. <i>Les articles de sport et de loisirs</i>	47
1.13. <i>Les déchets agricoles</i>	48
1.14. <i>Les pneus VL</i>	49
1.15. <i>Les pneus PL et Agraires</i>	50
1.16. <i>Les ampoules et néons</i>	51
1.17. <i>Les piles et accumulateurs</i>	52
1.18. <i>Consommables d'impression</i>	53
1.19. <i>Huiles végétales</i>	54
1.20. <i>Les chalets du réemploi</i>	55
2. Autres statistiques	55
3. Synthèse de la collecte en déchetteries	63
CHAPITRE IV : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS .	65
1. Le compostage domestique	67
2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire de la CCAPV	68
CHAPITRE V : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE	71
1. La collecte des encombrants en porte à porte	73

CHAPITRE VII : INDICATEURS FINANCIERS	77
1. Le budget annexe	79
2. Redevances et rôle	82
3. Evaluation des coûts de collecte et de transport	84
4. Coût du traitement par type de déchets	86
5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication	94
CHAPITRE VIII : COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET ACTIONS DIVERSES.....	96
1. Actions de Communication menées en 2025	98
2. Collectes évènementielles	99
3. Actions de préventions.....	100
 ANNEXE 1 : RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2025 ECOSYSTEM SUR LE TERRITOIRE DE LA CCAPV	 102
ANNEXE 2 : CHARTE ZERO DECHETS PLASTIQUES.....	110
ANNEXE 3 : BILAN CHAMBRE D'AGRICULTURE 04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS VERTS.....	114
ANNEXE 4 : BILAN AGRIBIO 04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS VERTS	126
ANNEXE 5 : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) – POINT D'ETAPE	144
ANNEXE 6 : POPULATION DESSERVIE PAR LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE	150



PREAMBULE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon).

Dans le cadre de l'harmonisation du service de collecte et du passage en extension des consignes de tri, les modalités d'organisation du service, les consignes de tri et les schémas et modes de collecte ont été profondément remaniés en janvier 2020.

L'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose aux collectivités ayant la compétence collecte ou traitement de déchet de publier annuellement un RPQS de gestion et prévention des déchets.

Ce document présente l'activité du service de gestion des déchets pour l'année 2025.



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

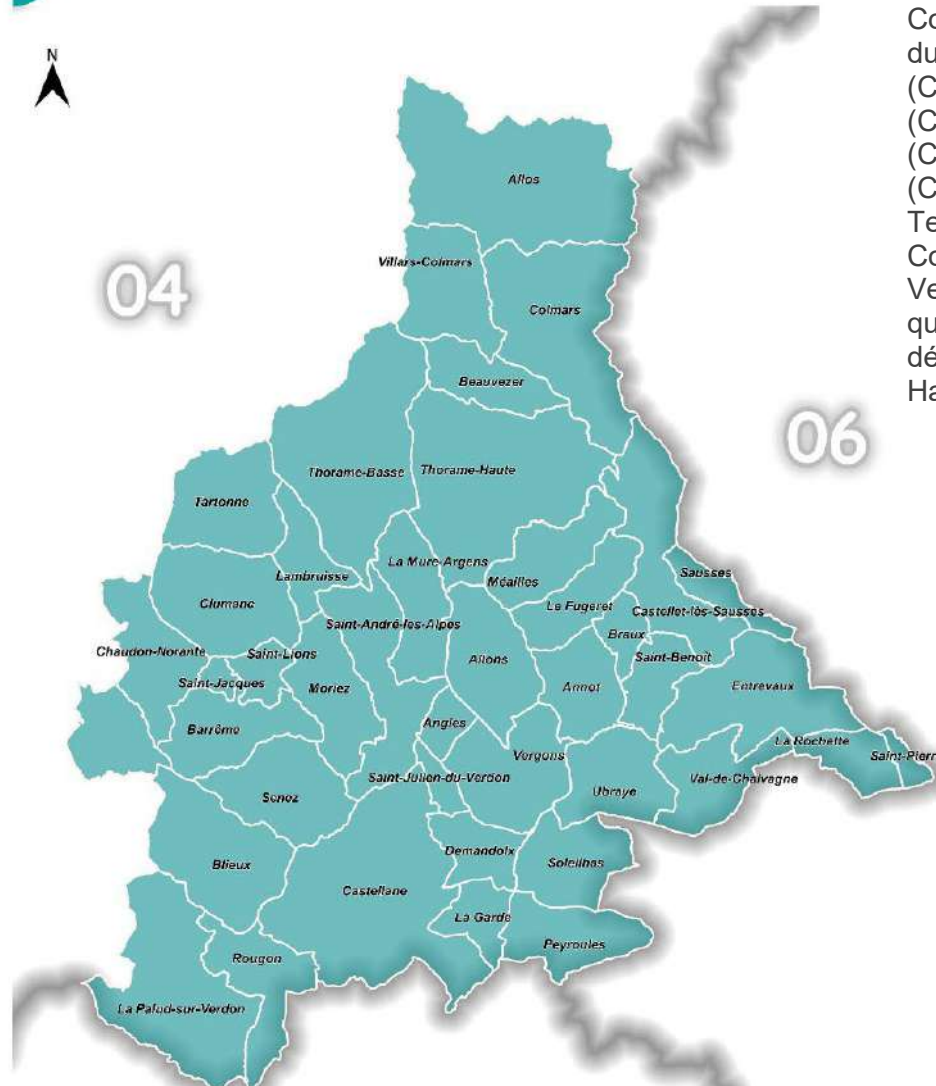
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

1. Le territoire

Territoire de la CCAPV



Née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion entre les cinq anciennes Communautés de Communes du Haut Verdon Val d'Allos (CCHVVA), du Moyen Verdon (CCMV), de Terres de lumière (CCTL), du Pays d'Entrevaux (CCPE) et du Teillon (CC du Teillon), la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) représente le quart de la superficie du département des Alpes de Haute Provence.

Plan de situation



Son territoire s'organise autour des vallées :

- de l'Asse à l'ouest,
- de la Vaire et du Haut Var à l'est,
- du Verdon, du Grand Canyon au sud aux sommets montagneux du Haut Verdon au nord.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon compte parmi ses principaux centres-bourgs, les villages d'Allos, Annot, Barrême, Castellane, Saint André les Alpes et Entrevaux.

Située en zone montagneuse et rurale, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est caractérisée par une densité de population inférieure à 7 hab. / km².

La CCAPV regroupe 41 communes (cf. carte ci-dessus) depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe promulguée en août 2015.

La population totale est de 11 661 habitants permanents mais peut atteindre près de 50 000 résidents (estimation),

- en période estivale sur les secteurs riverains du Verdon et de son Grand Canyon en raison de son attrait touristique ;
- en période hivernale sur les secteurs du Haut Verdon et ses stations de sports d'hiver.

En raison de sa forte attractivité touristique, la CCAPV compte un grand nombre de résidences secondaires et de structures d'accueil touristique. La population DGF, qui prend partiellement en compte ces hébergements, est d'ailleurs bien plus élevée que la population INSEE, comme l'illustre le tableau suivant.

POPULATION LEGALE ENTRANT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2025

	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Population DGF
TOTAL	11 417	244	11 661	23 447

Nombre de communes rattachées : 41

Ces différents éléments ont des incidences non négligeables sur l'organisation du service de collecte des déchets, dont le dimensionnement doit être adapté pour répondre à la fluctuation de la population, aux tonnages à collecter, ainsi qu'aux distances entre les communes adhérentes.

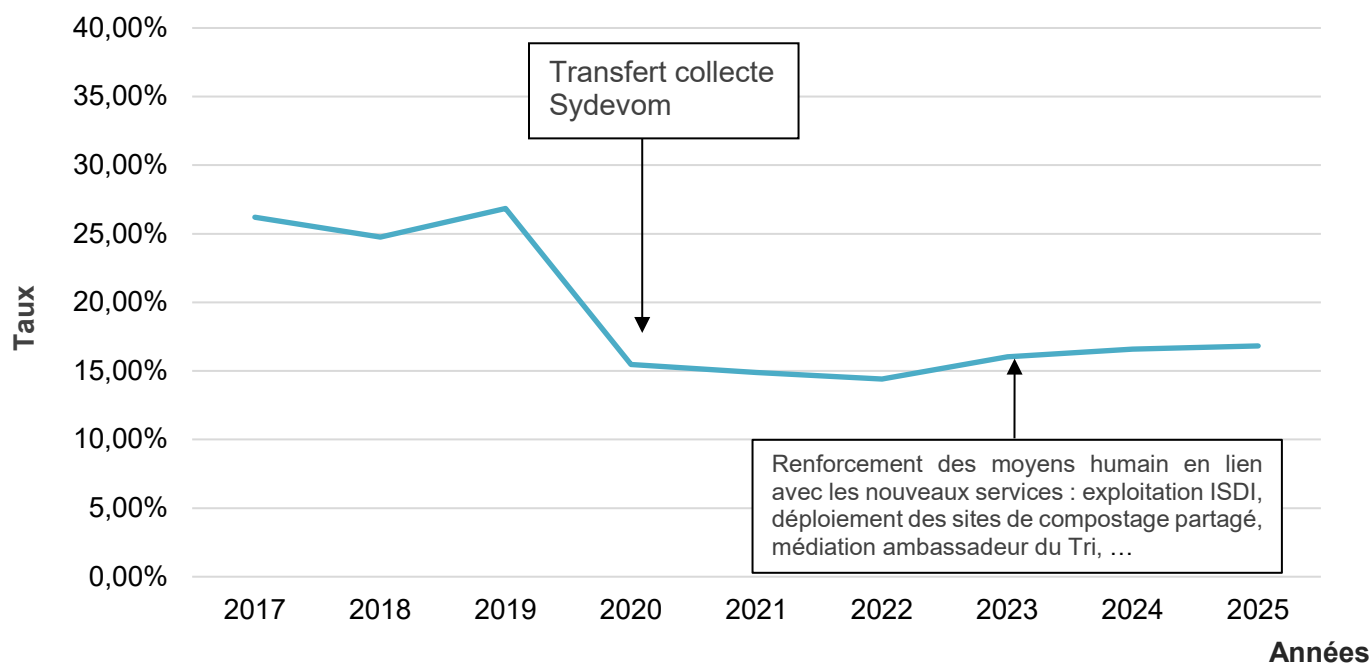
2. Le personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et le transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, le service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Personnel administratif affecté à l'élaboration et au suivi du rôle OM : 4 agents pour 3,3 ETP
- Personnel encadrant et assurant la gestion du service : 4 agents pour 1,5 ETP
- Personnel technique affecté au gardiennage de déchetteries : 8 agents pour 7,6 ETP
- Personnel polyvalent affecté à la collecte des encombrants et aux remplacements dans les déchetteries : 5 agents pour 2,4 ETP
- Communication et gestion des biodéchets : 1 agent pour 1 ETP

Missions	ETP affecté
Elaboration du rôle et facturation REOM	3,3
Encadrement et gestion du service	1,5
Déchetteries	7,6
Polyvalents	2,4
Communication/biodéchets	1
TOTAL	15,8

Taux des charges de personnel par rapport aux charges de fonctionnement



3. Le matériel

Après transfert des missions de collecte au SYDEVOM de Haute Provence, la fin du ramassage des cartons et harmonisation de la collecte des encombrants, le parc de véhicules du service de gestion des déchets de la CCAPV est composé comme suit :

- Véhicules de collecte des encombrants :
 - 2 véhicules < 3,5 t avec hayon
- Véhicules affectés aux déchetteries :
 - 6 tractopelles
 - 1 véhicule < 3,5 t
- Véhicules légers :
 - 1 Duster
 - 1 Utilitaire

- Fin 2025 : camion poly bennes 20 t

4. Les infrastructures

Le territoire de la CCAPV est équipé de :

- 7 déchetteries :
 - Allos
 - Barrême
 - Castellane
 - La Mure Argens
 - La Palud sur Verdon
 - Pont de Gueydan
 - Thorame Basse
- 3 quais de transfert des ordures ménagères (exploités par le Sydevom) :
 - Allos
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens

On notera que le quai de transfert des OM de Pont de Gueydan a été abandonné en janvier 2020, lors du passage en collecte verticale
- 3 quais de transfert du biflux (exploités par le Sydevom) :
 - Castellane (uniquement en saison estivale)
 - La Mure Argens
 - Allos
- 1 ISDI sur la commune de Barrême



5. Les modes de collecte

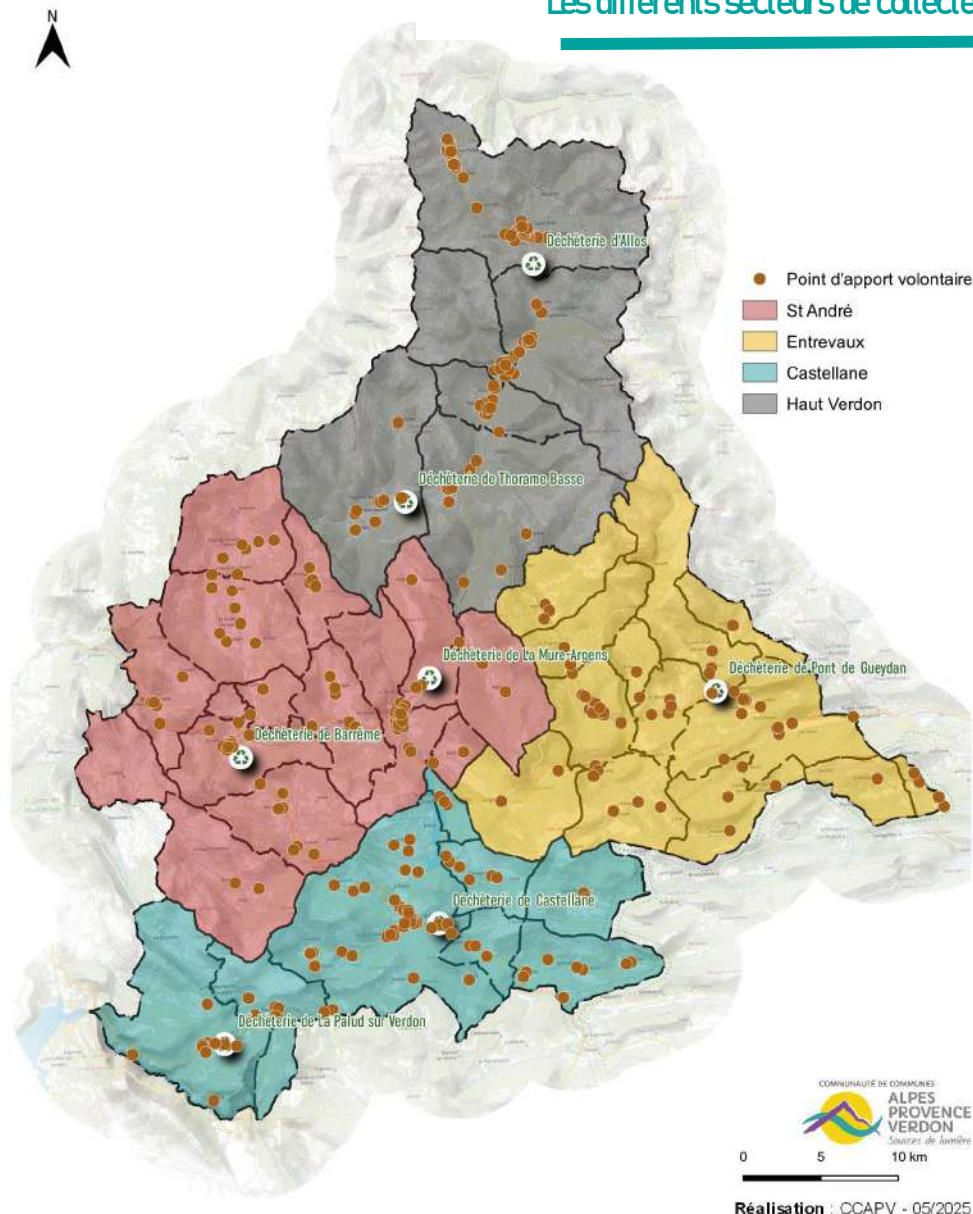
Les modes de collecte ont été profondément modifiés en décembre 2019/janvier 2020 et harmonisés à l'échelle du territoire de la CCAPV.

Type de déchets	Territoires	Mode de pré collecte	Mode de collecte	Quai de transfert	Mode de transport
Ordures Ménagères	CCAPV	Colonnes aériennes, semi enterrées ou enterrées	Collecte verticale – Régie du SYDEVOM	Allos, Castellane ou La Mure Argens	Régie du SYDEVOM
Biflux					
Verre					
Encombrants		Porte à porte		Régie CCAPV vers déchetteries	

Cette réorganisation s'est traduite par l'aménagement de nouveaux points de collecte.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le ramassage des cartons n'est plus assuré par la CCAPV au titre de la compétence déchets mais par les communes elles-mêmes pour celles qui souhaitent maintenir ce service.

Les différents secteurs de collecte sur le territoire de la CCAPV



CHAPITRE II : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA **COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE** **(P.A.V.)**



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

1. Les Points de collecte

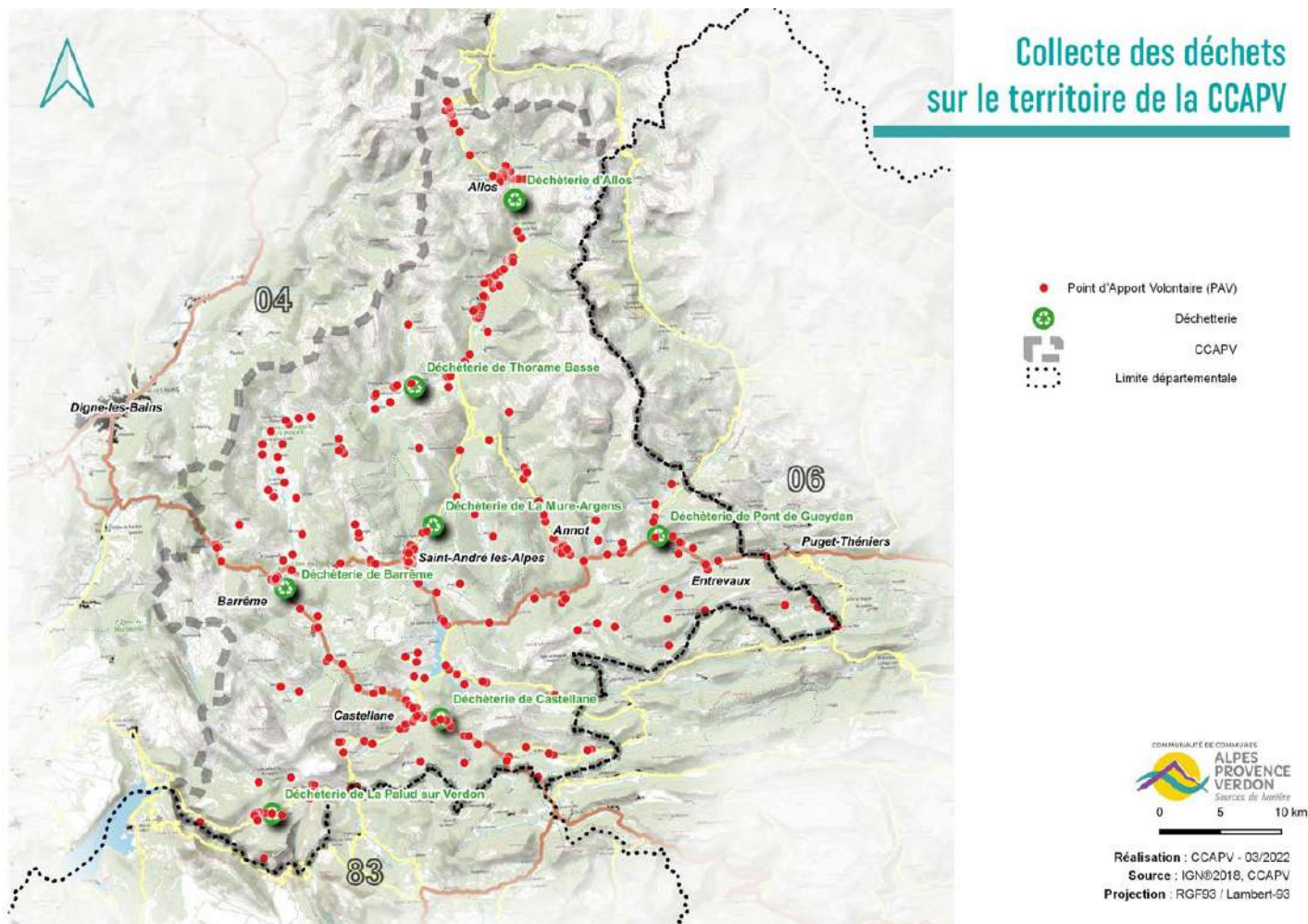
1.1. Les Points d'Apport Volontaire

En 2025, après la réorganisation de la collecte, la CCAPV comptait :

- 340 PAV, composés de
 - Pour les ordures ménagères
 - **306** colonnes aériennes
 - **160** colonnes semi-enterrées
 - **5** colonnes enterrées
 - Pour le bifiux
 - **284** colonnes aériennes
 - **122** colonnes semi-enterrées
 - **3** colonnes enterrées
 - Pour le verre
 - **244** colonnes aériennes
 - **97** colonnes semi-enterrées
 - **1** colonnes enterrées

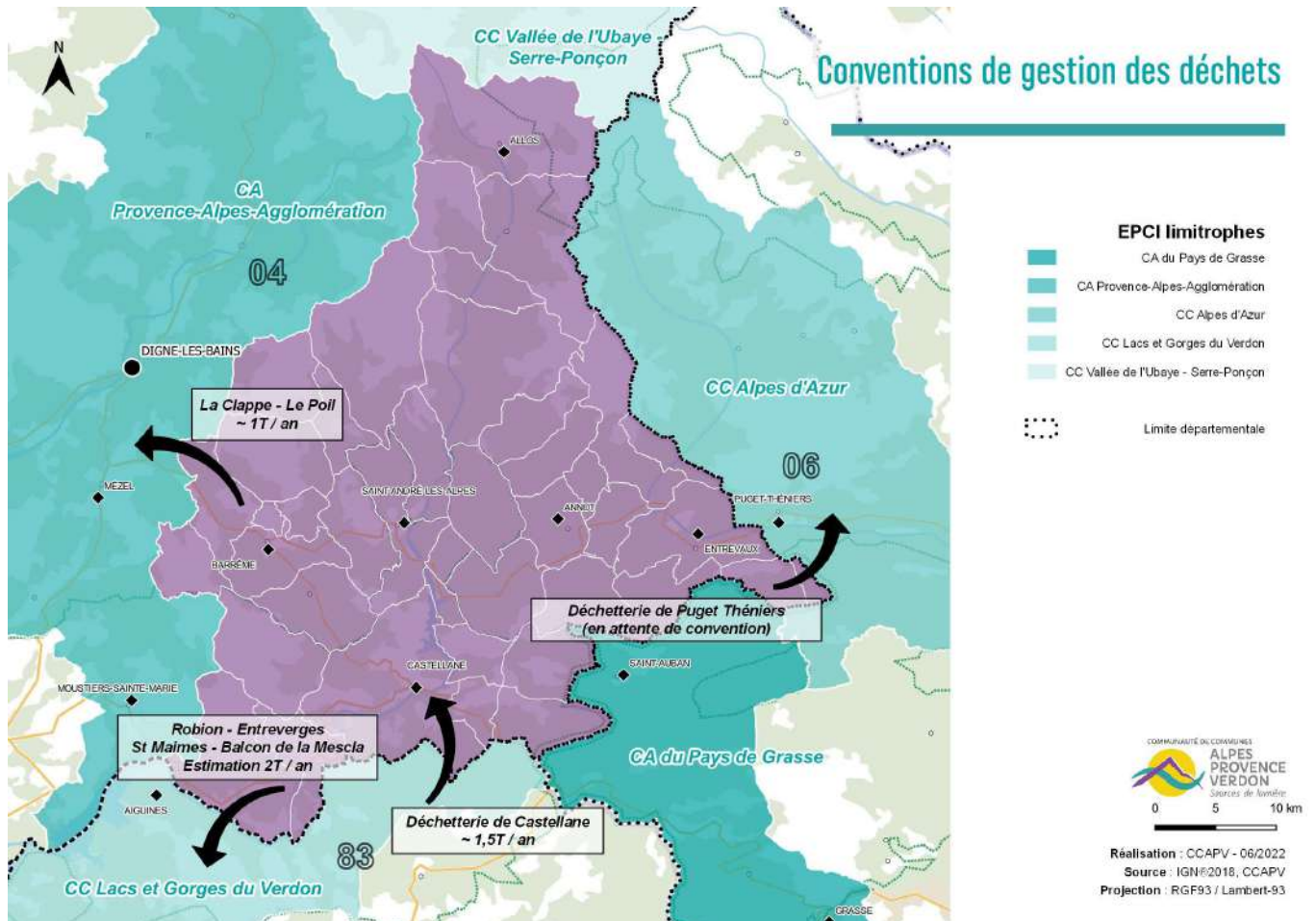
Parmi ces 340 PAV, plusieurs sont implantés sur des propriétés privées et font l'objet d'une convention entre la CCAPV et le propriétaire.

En 2025, 11 conventions de mise à disposition d'un terrain pour y implanter un PAV ont été signées avec des propriétaires privés. Conformément à la délibération fixant à 10 euros/an/colonne le montant de l'indemnisation des propriétaires, la CCAPV a versé 700,00 euros d'indemnisation en 2025.



1.2. Les partenariats avec les collectivités voisines

Certains secteurs et hameaux de la CCAPV, du fait de leur éloignement des circuits de collecte mis en place par la CCAPV, sont collectés par des collectivités voisines. A l'inverse, certains territoires limitrophes de la CCAPV ont accès, via une convention, aux déchetteries de la CCAPV. La carte ci-dessous représente, sous forme cartographique, l'ensemble de ces partenariats et transferts de déchets entre collectivités.

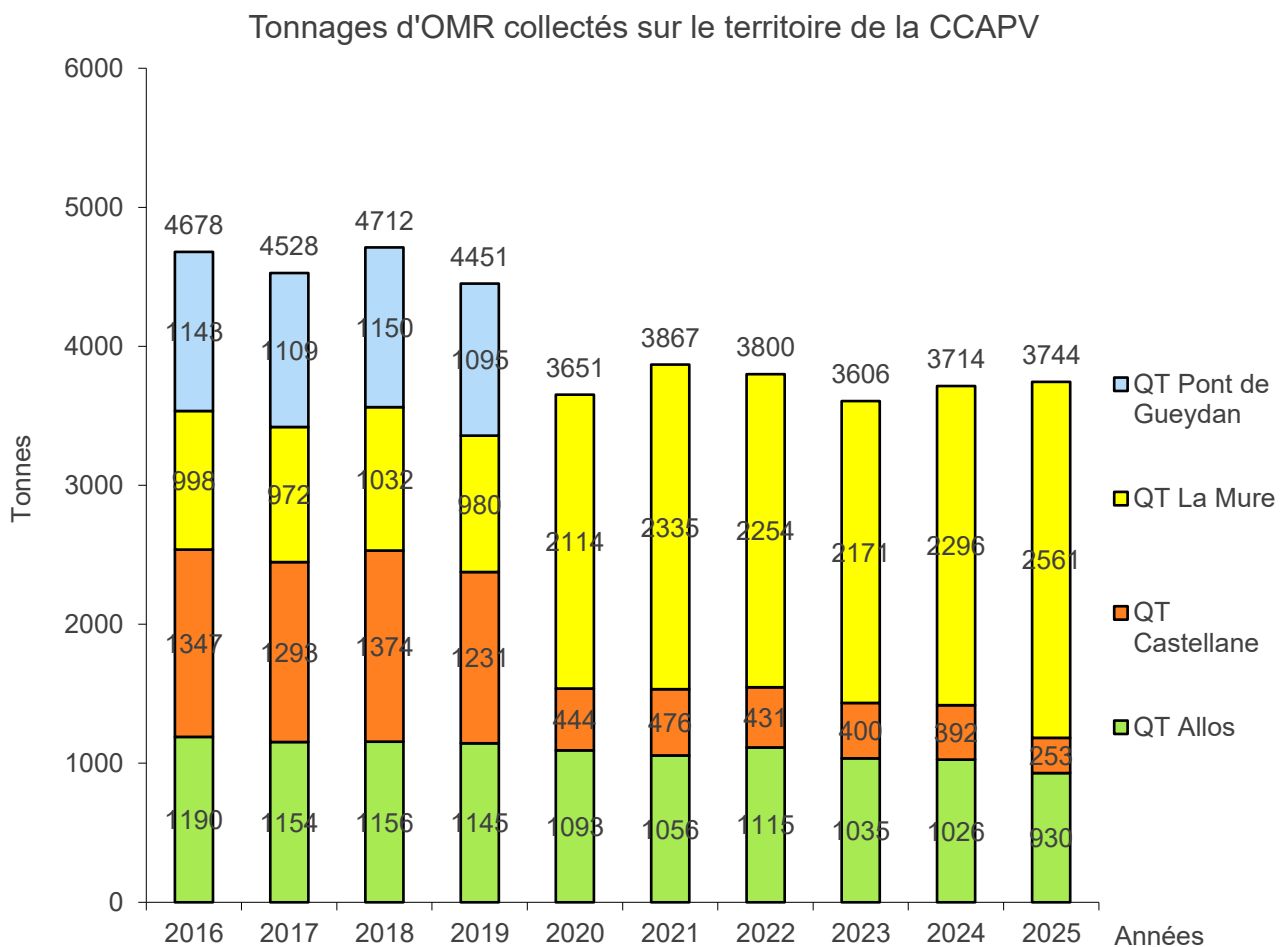


2. Les Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

En 2025, **3 744** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV dont :

- **253** tonnes ont transité par le quai de transfert de Castellane ;
- **2 561** tonnes ont transité par le quai de transfert de La Mure Argens ;
- **930** tonnes ont transité par le quai de transfert d'Allos ;

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages d'OMR collectés sur le territoire de la CCAPV.



Dans le cadre du passage en collecte verticale, en 2019, le quai de transfert de Pont de Gueydan a été abandonné. De même, le quai de Castellane n'est utilisé qu'en période estivale. Dès lors, l'analyse des variations de tonnages par quai est rendue impossible, à l'exception du quai d'Allos. La pesée pour chaque quai s'effectue en entrée de centre d'enfouissement, où les camions sont « tracés ».

Après une hausse des tonnages d'Ordures Ménagères collectés en 2021 et 2022, ce graphique fait apparaître une baisse des tonnages se rapprochant des chiffres de 2020, année qui a subi d'importantes restrictions suite à la crise sanitaire :

- **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2019 et 2020 :**
 - Passage en extension des consignes de tri
 - Passage en biflux avec multiplication des points « tri »
 - Crise sanitaire avec ralentissement de l'activité économique et touristique
- **Pistes d'explication de la hausse des tonnages en 2020 et 2021 :**

- Allègement des contraintes sanitaires
- Reprise de l'activité économique
- Forte fréquentation touristique

➤ **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2021 et 2022 :**

- Léger repli de la fréquentation touristique estivale dans un contexte de sécheresse et de non-ouverture des plages et des sports d'eau vive
- Baisse de la consommation des ménages dans un contexte de forte inflation

➤ **Pistes d'explication de la baisse des tonnages entre 2022 et 2023 :**

- La baisse du pouvoir d'achat des ménages
- Le déploiement de la gestion séparée des biodéchets et les actions de prévention menées par la CCAPV

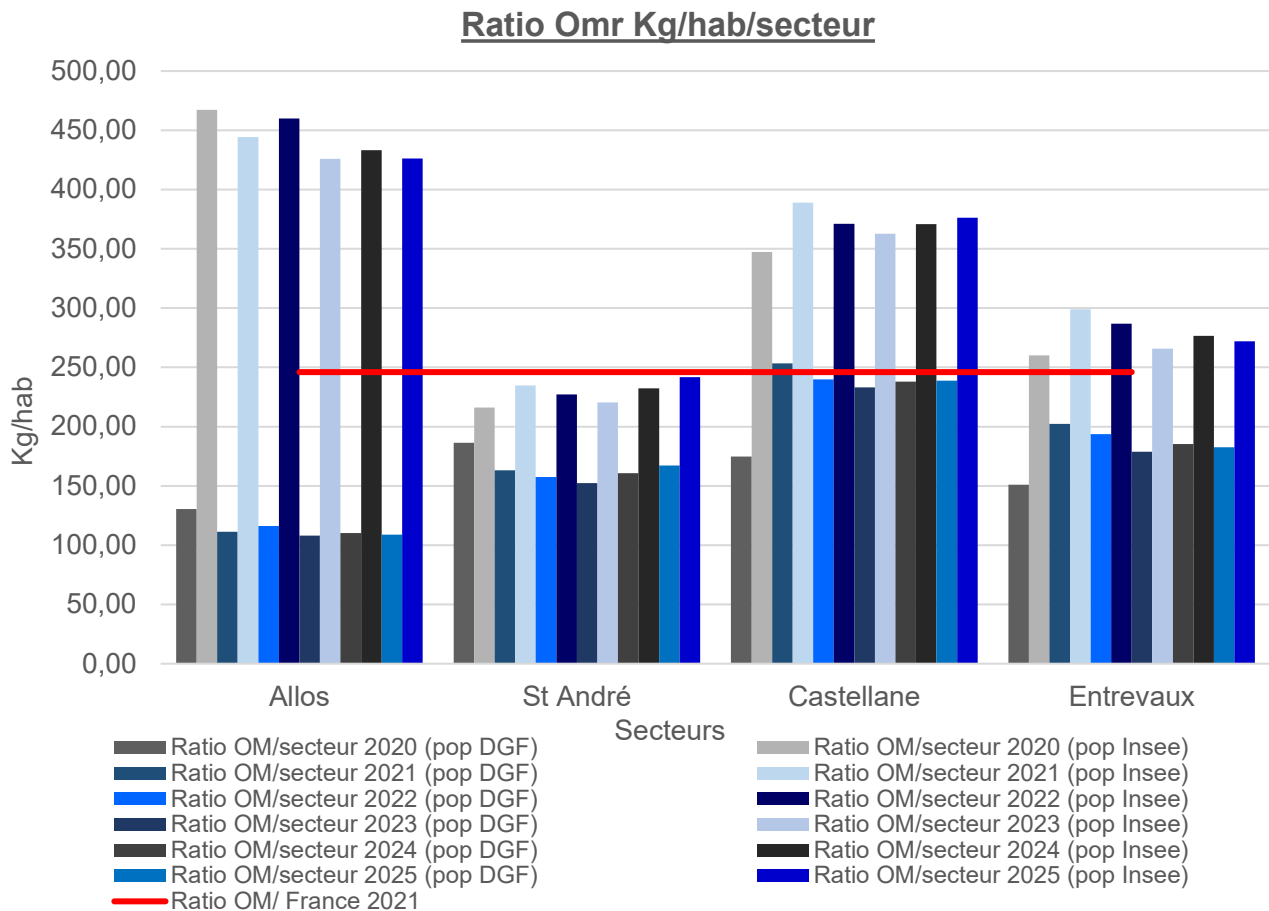
➤ **Pistes d'explication de la hausse des tonnages entre 2023 et 2024 :**

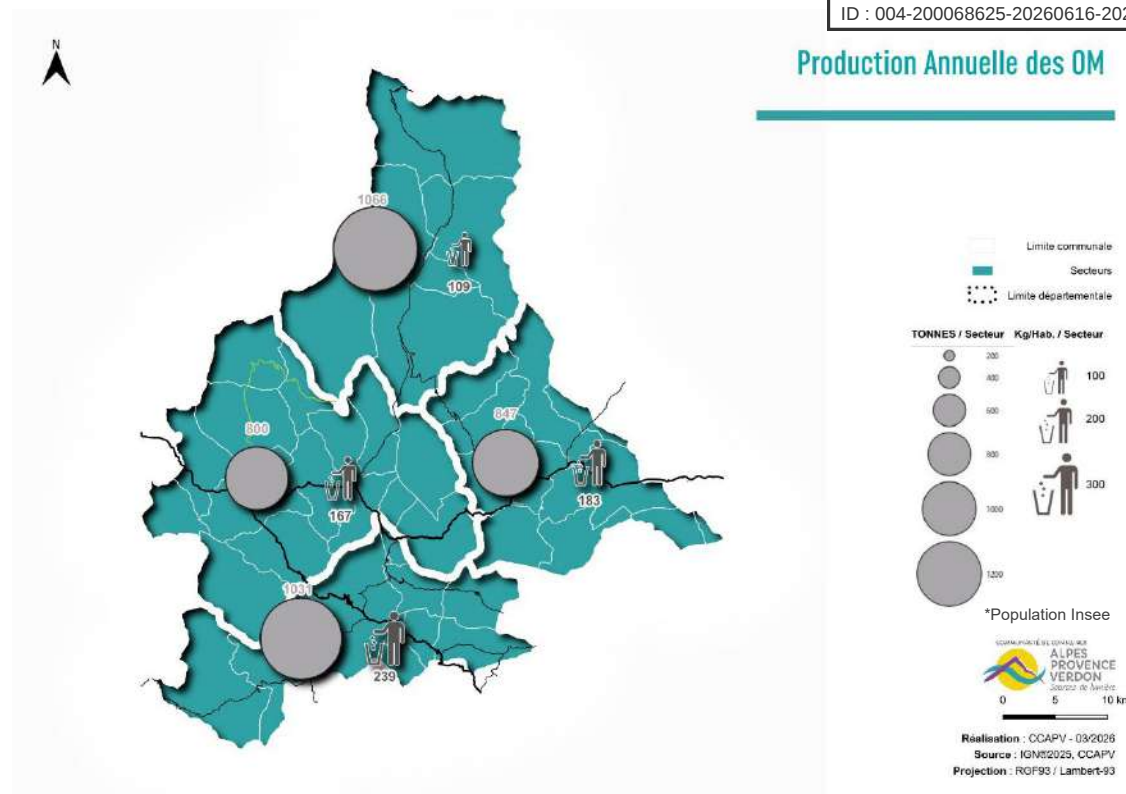
- Reprise du pouvoir d'achat
- Forte fréquentation touristique
- Précipitations abondantes et quai de transfert à l'air libre

➤ **Relative stabilité des tonnages en 2024 et 2025** dans un contexte socio-économique similaire entre 2024 et 2025

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production d'OMR par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 321 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 320 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 159 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 159 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant année 2025**

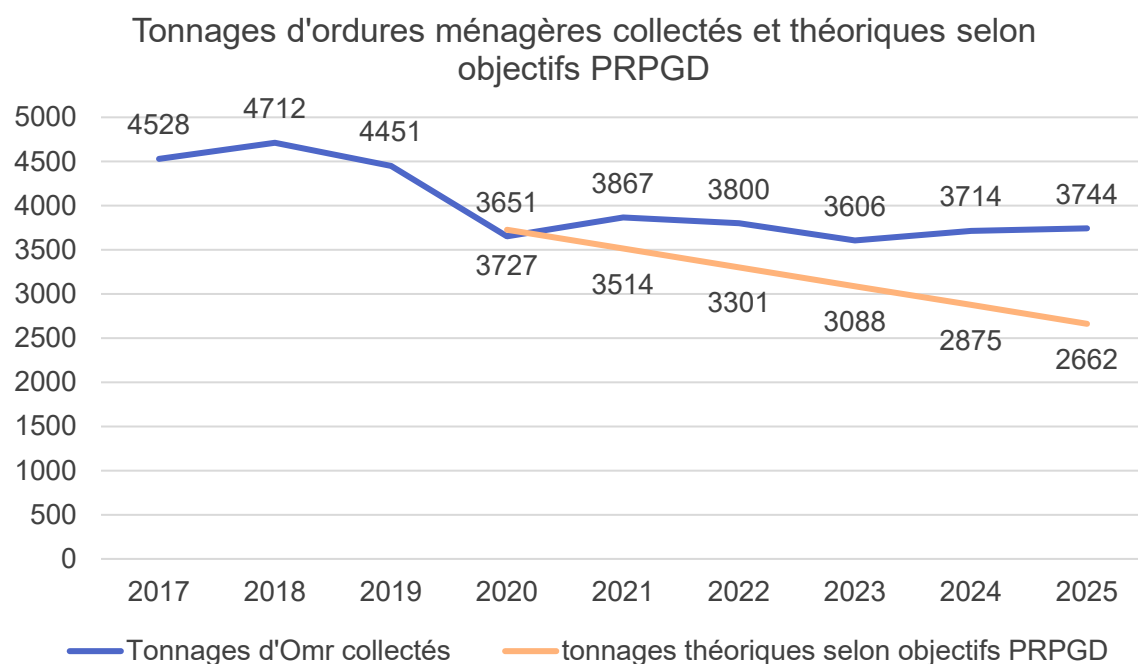




Eléments de comparaison

Territoire	Ratio d'OMR collectés	Source
France	246 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	363 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	332 kg/habitant/an	SINOE 2021

Le graphique suivant représente la courbe théorique que devraient suivre les tonnages d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCAPV conformément aux objectifs européens et nationaux de réduction des déchets repris dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :



En 2025, le territoire de la CCAPV a produit près de 1082 tonnes d'OM en trop par rapport aux objectifs règlementaires.

Zoom sur l'autopsie des ordures ménagères

réalisée en 2025

En partenariat avec le SYDEVOM 04, la CCAPV a fait réaliser des campagnes de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) produites sur son territoire.

L'objectif de ces « autopsies » est d'évaluer qualitativement les gisements valorisables ou détournables et d'obtenir des données pour la mise en place d'actions de prévention.

Protocole d'échantillonnage :

2 MODECOM* ont été effectués pour l'année 2025 sur 2 secteurs représentatifs : Castellane durant la saison touristique d'été, et Barrême en intersaison.

Objectifs recherchés :

- caractériser la composition globale des Ordures ménagères
- évaluer l'impact de la fréquentation touristique selon les secteurs et les saisons

Coût total de la campagne de caractérisation : 1 986.24€ TTC

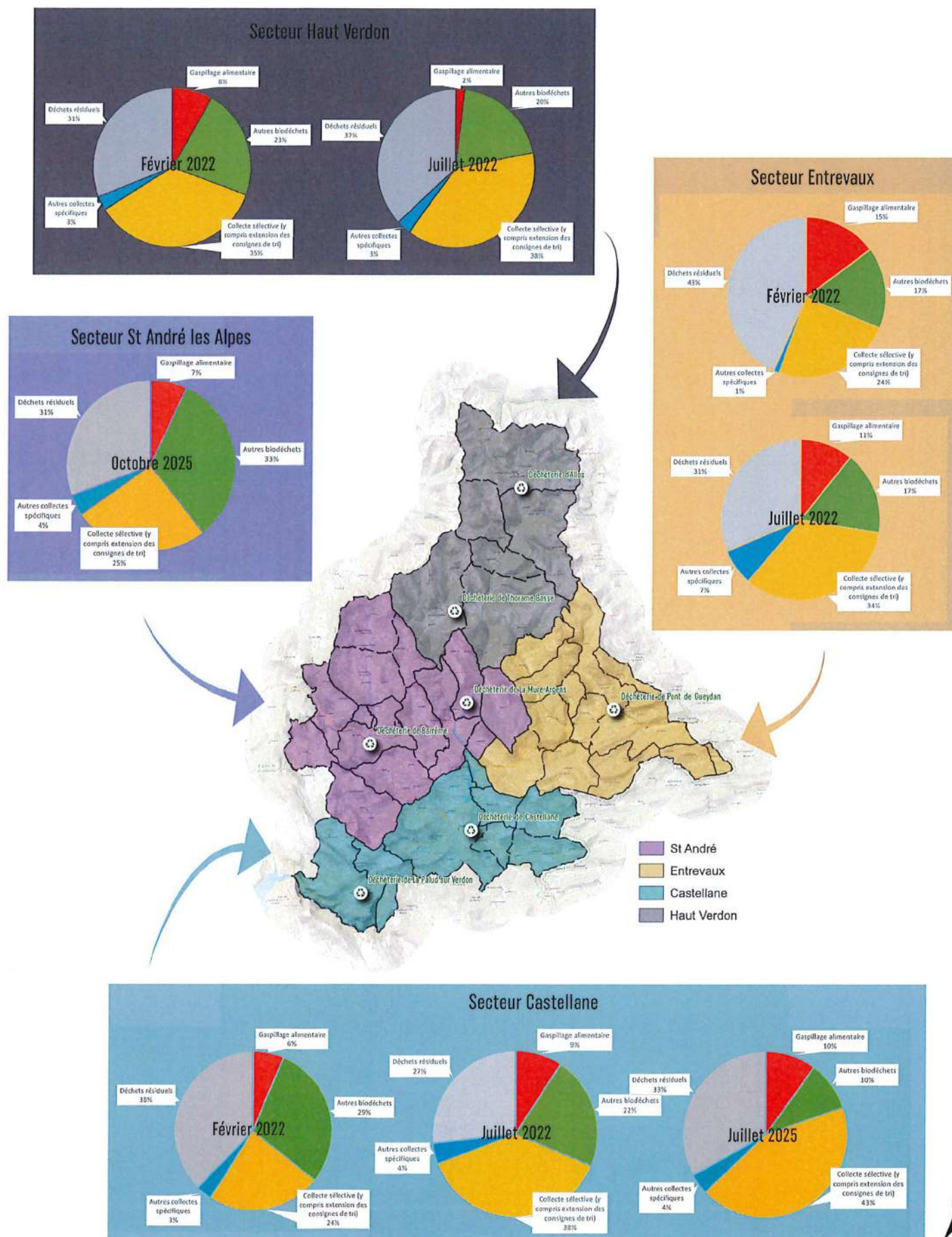
Les illustrations ci-dessous indiquent l'évolution de la caractérisation des poubelles d'ordures ménagères entre 2022 et 2025.



65% des Omr pourraient être évitées par simple respect des consignes de tri, ce qui représente :

- 932 732 € HT (TGAP comprise) de coûts « évitables »

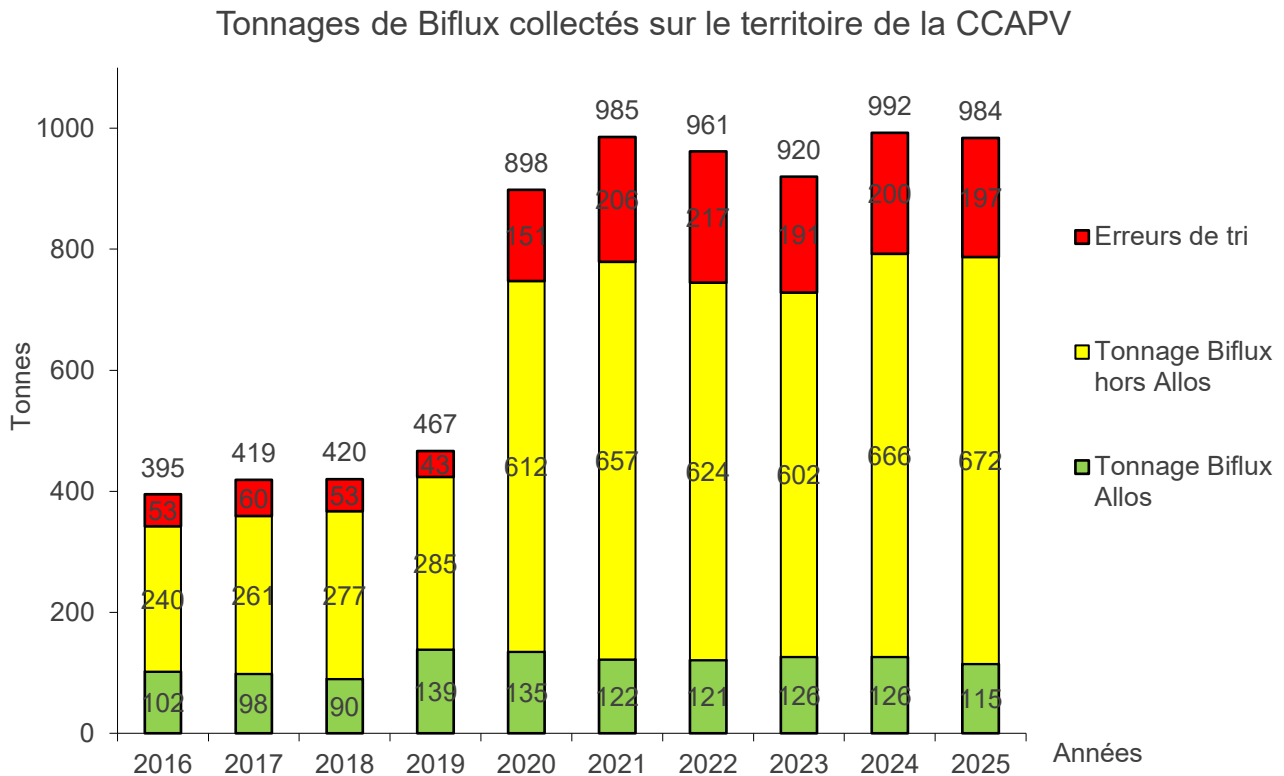
Historique et sectorisation des caractérisations des Ordures Ménagères Résiduelles réalisées entre 2022 et 2025



3. Le Biflux (multi matériaux)

En 2025, à la suite du passage en biflux sur l'ensemble du territoire, **984 tonnes** de biflux ont été collectées sur le territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de biflux collectés. Afin de comparer l'évolution du tri, les chiffres des années précédant 2020 intègrent les tonnages de papiers et d'emballages collectés sur la partie du territoire en triflux.



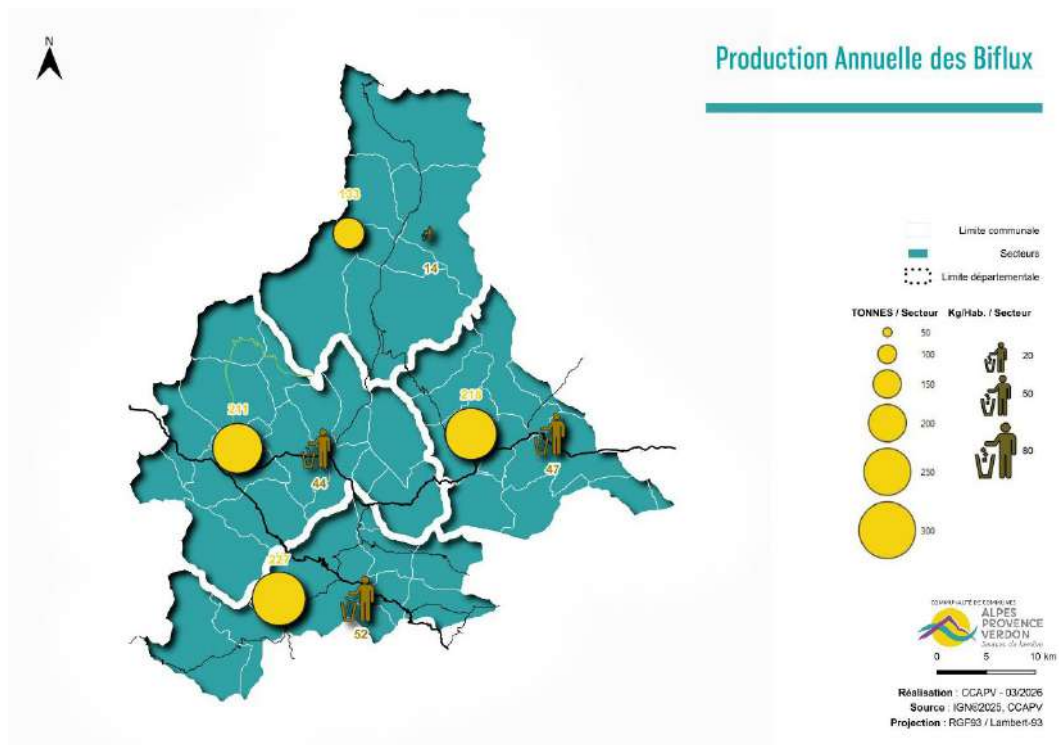
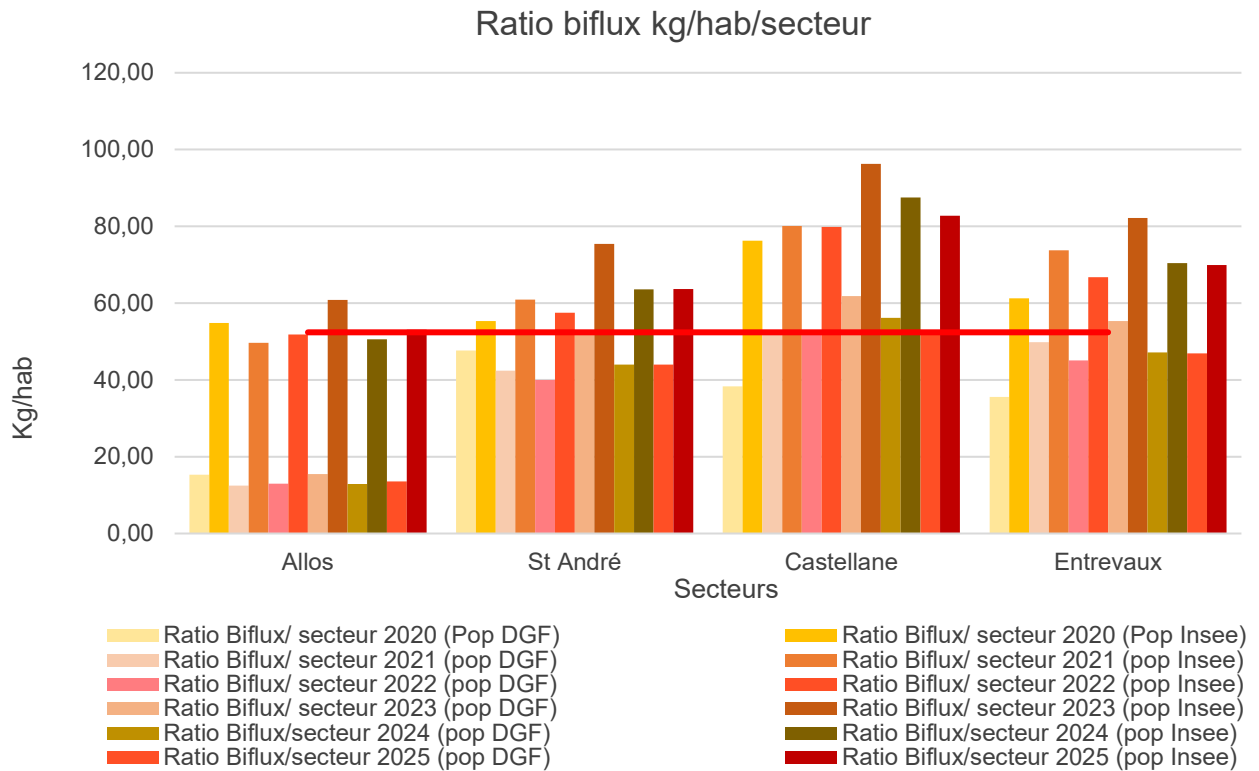
Malgré une légère baisse, les tonnages de biflux collectés en 2025 restent très élevés comparés aux niveaux constatés avant le passage en extension des consignes de tri et en collecte verticale. Cependant, le niveau des erreurs de tri reste important.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de biflux par habitant sur le territoire de l'ex CCHVVA :

- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 84,38 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 85,36 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 41,97 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 42,38 kg/hbt/an)

Ce chiffre comprend les erreurs de tri qui ont représenté 197 tonnes en 2025, soit **un ratio de 16,95 kg/hbt/an (pop totale) ou 8,42 kg/hbt/an (pop DGF) d'erreurs de tri, soit un taux de refus de presque 20,02 %** (pour rappel, 20,16% en 2024).

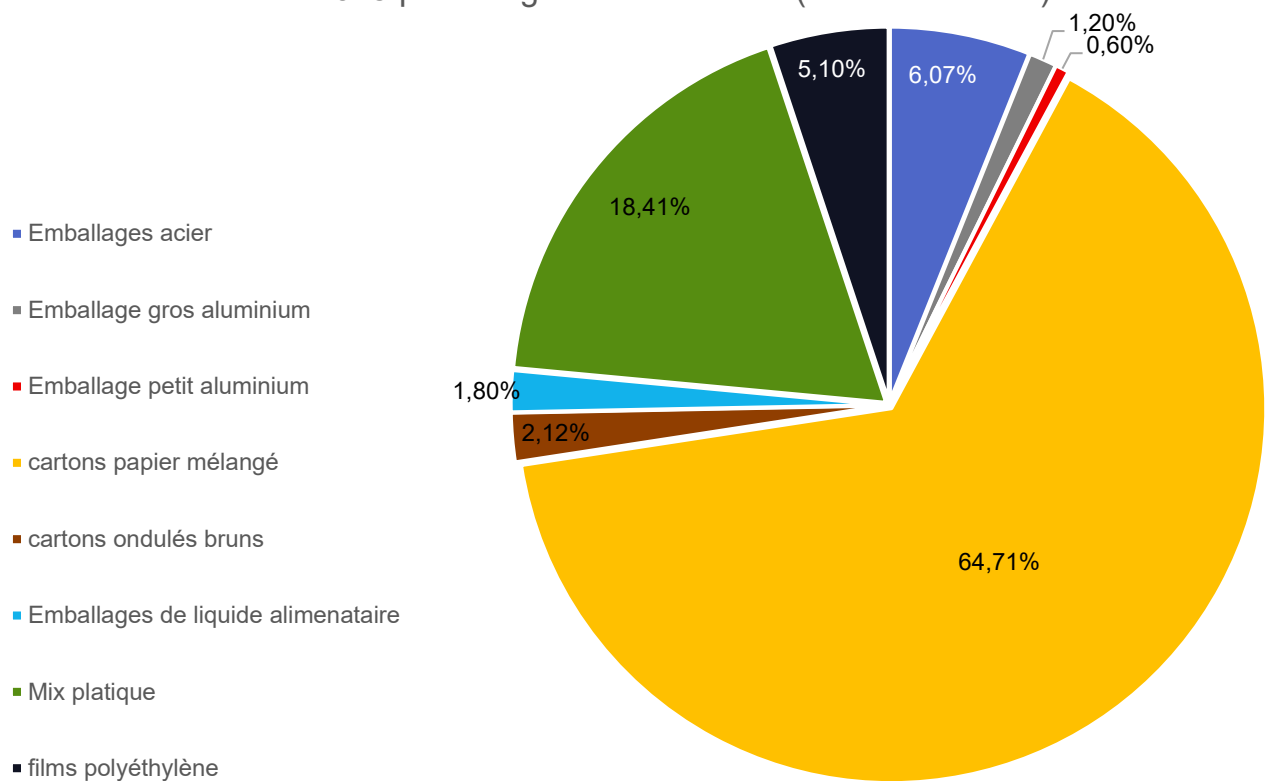
➤ **Ratio moyen par secteur de collecte (pop DGF) : kg par habitant années 2020**



Eléments de comparaison

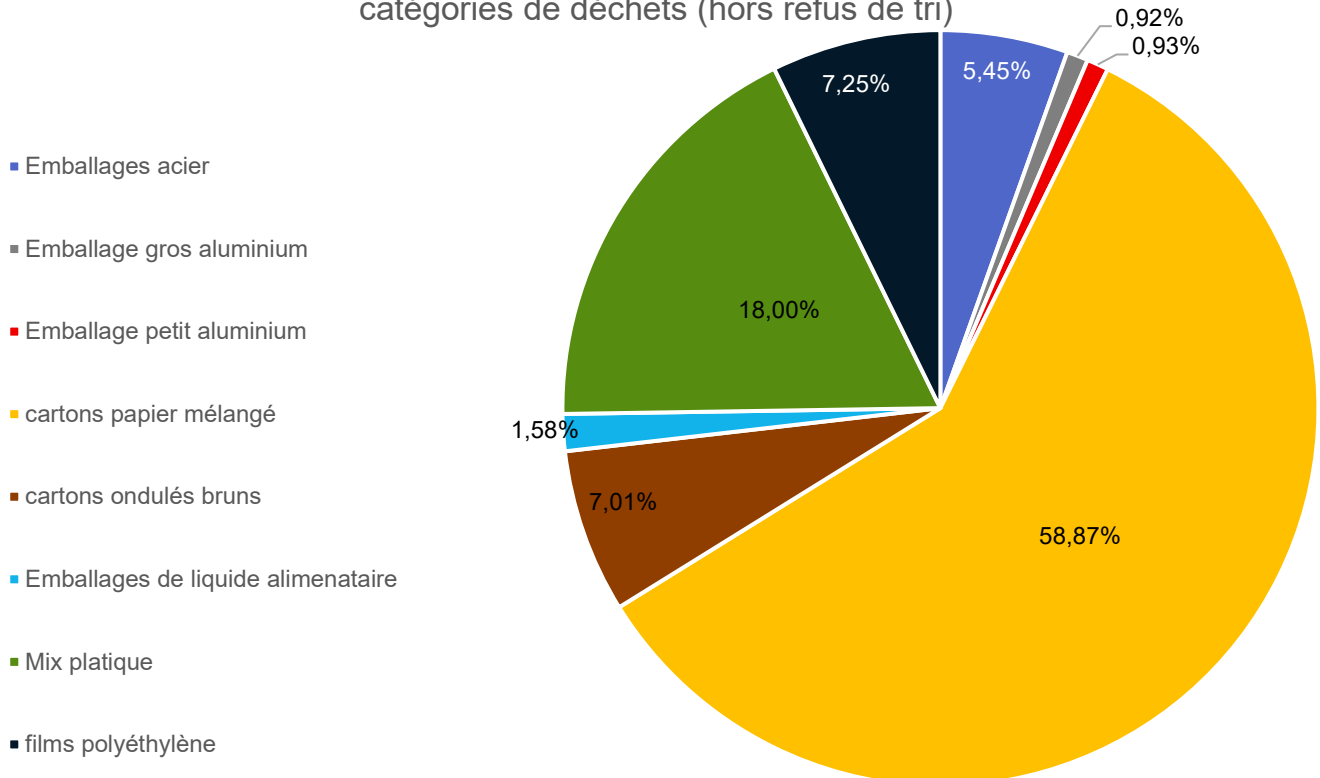
Territoire	Ratio d'EMR + Papier collectés	Source
France	53 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	40 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	47 kg/habitant/an	SINOE 2021

Moyenne des résultats des caractérisations de la CCAPV de 2020 à 2025 par catégories de déchets (hors refus de tri)



Le graphique ci-dessus illustre le pourcentage moyen en poids de déchets retrouvés dans les échantillons de biflux sélectionnés lors des caractérisations entre 2020, année de la mise en place de l'extension des consignes de tri, et 2025.

Moyenne des résultats des caractérisations sur l'année 2025 par catégories de déchets (hors refus de tri)

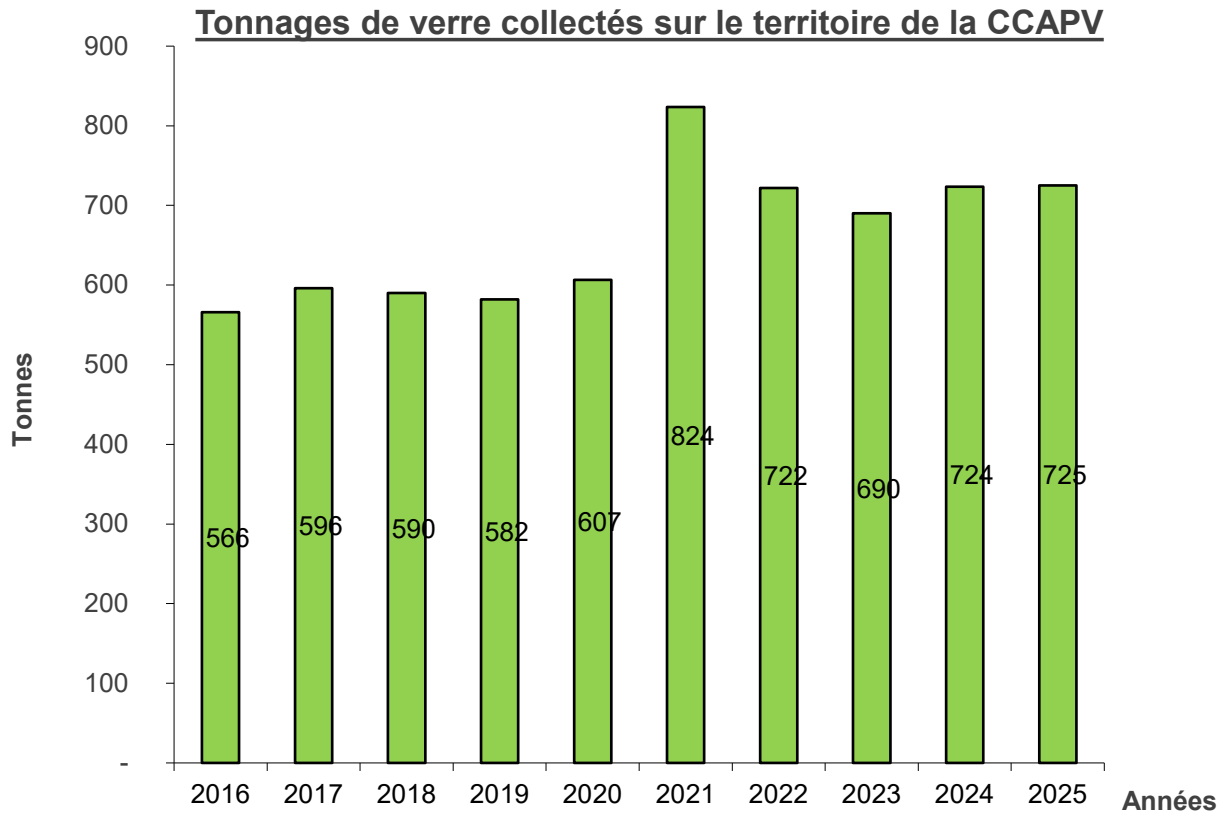


Le graphique ci-dessus illustre le pourcentage moyen en poids de déchets retrouvés dans les échantillons de biflux sélectionnés lors des caractérisations sur l'année 2025.

4. Le verre

En 2025, **725** tonnes de verre ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.

Le graphique suivant représente l'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CCAPV.



Après une baisse des tonnages en 2022 et 2023, ce graphique fait apparaître une hausse des tonnages de verre collectés entre 2023 et 2024 (+ 34 tonnes, soit +4,93 %). Les quantités de verre collectées restent toutefois en dessous de l'année record 2021. Le tonnage 2025 est stable par rapport à 2024.

Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de verre par habitant sur le territoire de la CCAPV :

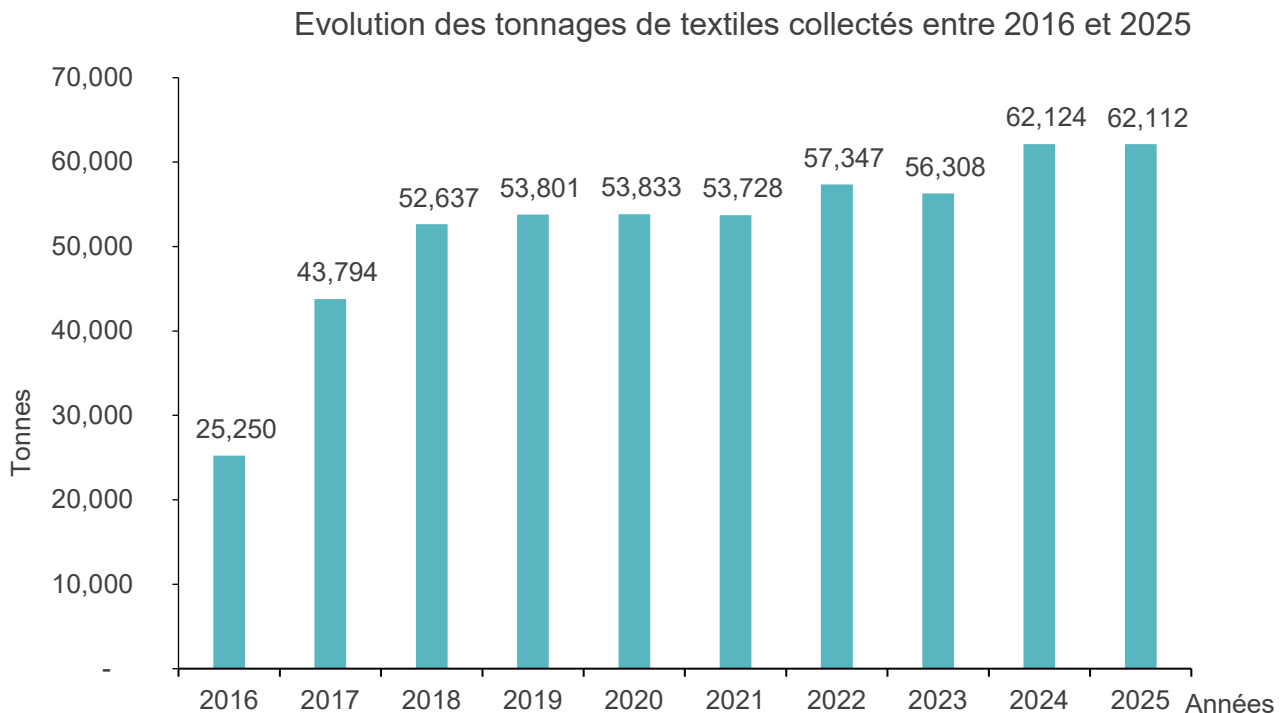
- **Ratio moyen CCAPV (pop totale) : 62,17 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 62,30 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 30,92 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 30,93 kg/hbt/an)

Éléments de comparaison

<i>Territoire</i>	<i>Ratio de verre collecté</i>	<i>Source</i>
France	34 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	26 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	35 kg/habitant/an	SINOE 2021

5. Les textiles

En 2025, **62,112** tonnes de textile ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCAPV.



L'année 2025 est une année record pour la collecte de textiles, linges de maison et chaussures. Pour la quatrième année consécutive, la période des soldes d'hiver fut l'occasion d'organiser une collecte événementielle dans les déchetteries de la CCAPV, et de collecter 1,2 tonnes de TLC usagés.

Il est important de relever que cette collecte permet de séparer près de 62 tonnes de textiles, linge de maison, chaussures et petite maroquinerie usagés (TLC) des ordures ménagères. La collecte et le traitement des TLC, s'ils étaient jetés en mélange avec les ordures ménagères, reviendraient à près de 23 762,74 euros HT à la collectivité.

D'après les résultats des dernières caractérisations des Omr présentés page 22, on évalue encore à plus de 112 tonnes par an la quantité de textiles non triés et jetés dans les Omr.

Cette économie est possible grâce au partenariat engagé avec l'association Montagn'Habits qui collecte gratuitement les TLC déposés dans des conteneurs spécifiques mis à disposition par l'association.

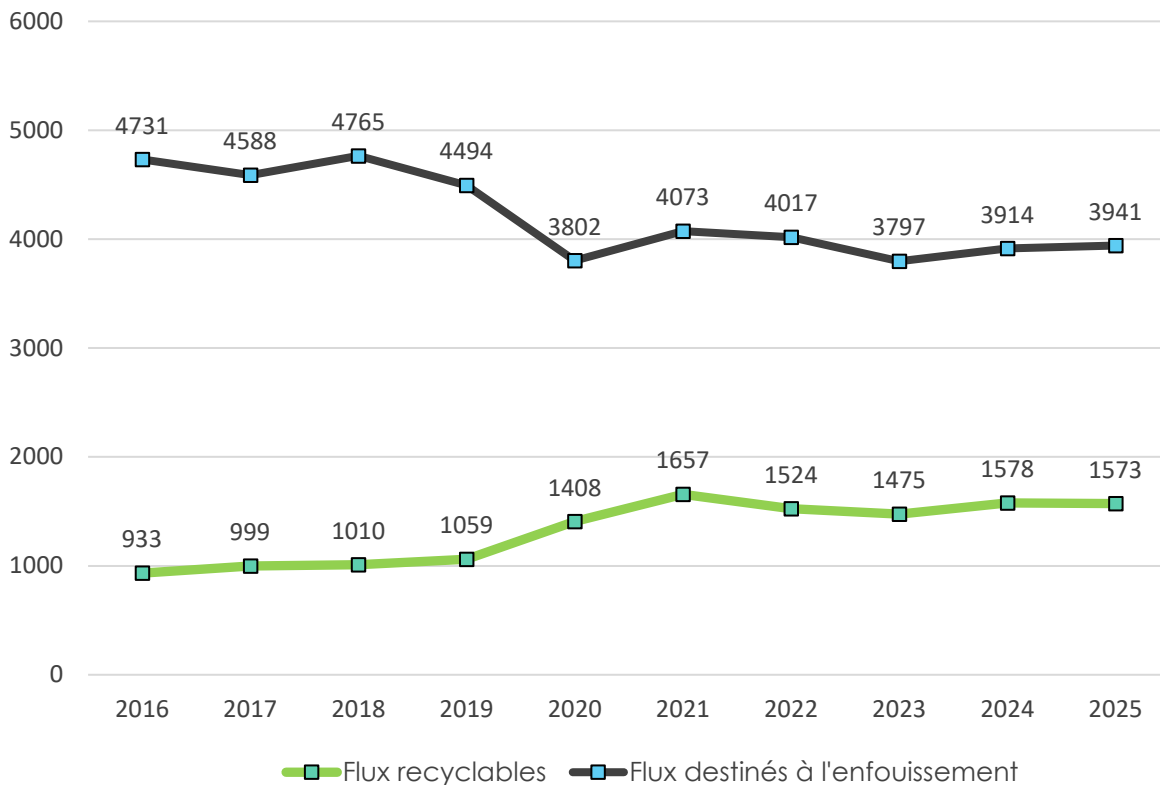
Sur la base de ces chiffres, il est possible de calculer le ratio moyen de production de textiles par habitant sur le territoire de la CCAPV :

- **Ratio moyen CCAPV (pop municipale) : 5,32 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 5,36 kg/hbt/an)
- **Ratio moyen CCAPV (pop DGF) : 2,65 kg/hbt/an**
(Pour mémoire ratio 2024 : 2,66 kg/hbt/an)

6. Synthèse de la collecte en PAV

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (tri sélectif, verre et textiles) et non valorisables (ordures ménagères résiduelles et erreurs de tri) collectés en PAV.

Evolution de la part des déchets valorisables et non valorisables collectés en PAV depuis 2016

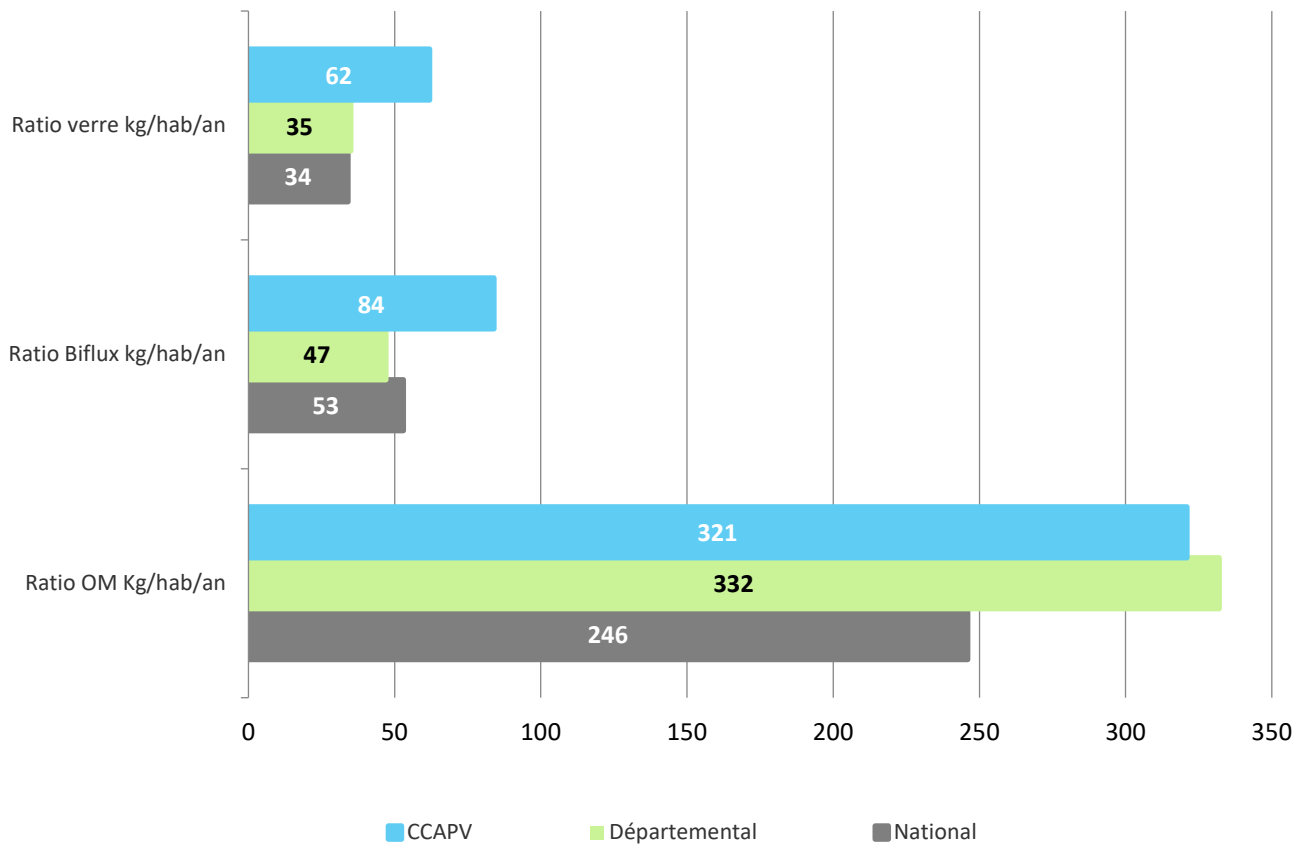


Ce graphique fait apparaître, globalement, une stabilité des déchets collectés en PAV entre l'année 2024 et 2025, les flux destinés à l'enfouissement étant en très légère hausse en 2025, et les déchets valorisables en très légère baisse.

Il est ainsi possible de calculer les ratios suivants, qui sont des indicateurs de performance pris en compte notamment dans le Plan Régional de Prévention et de Réduction des Déchets :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ratio verre/omr*100	12,52 %	13,08 %	16,62 %	21,30 %	18,99 %	19,13 %	19,49 %	19,36%
Ratio biflux/omr*100	15,66 %	17,45 %	24,61 %	20,15 %	25,30 %	25,51 %	26,71%	26,28%

➤ **Comparaison des indicateurs par secteurs géographiques (pop INSEE) :**



Source : Sinoe 2021

CHAPITRE III : INDICATEURS TECHNIQUES DE **LA COLLECTE EN DECHETTERIES**

N.B. : *On rappellera que la mise à disposition des bennes et le transport des déchets collectés dans les déchetteries de la CCAPV sont des prestations désormais assurées par le SYDEVOM depuis le 1^{er} novembre 2018. Ces prestations étaient auparavant assurées par des opérateurs privés.*



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

1. Statistiques par type de déchets

1.1. Le Carton

✓ Sites concernés :

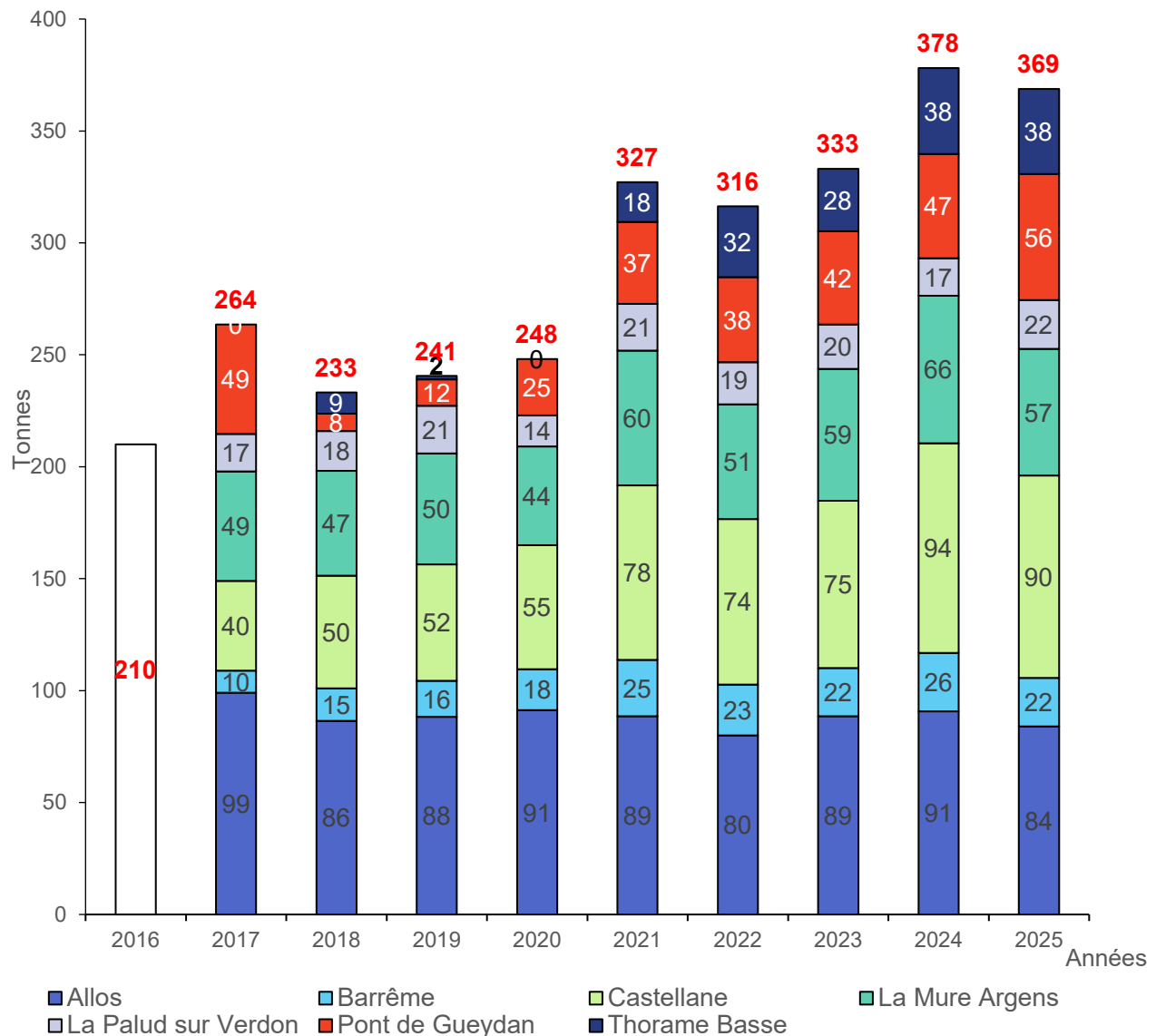
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 369 t

Evolution 2024/2025 : - 2,38 %

Evolution des tonnages de cartons collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



Ce graphique met en évidence une légère baisse des tonnages des cartons collectés en déchetteries en 2025 par rapport à 2024 qui reste une année « record ».

1.2. Les Métaux et ferrailles

✓ Sites concernés :

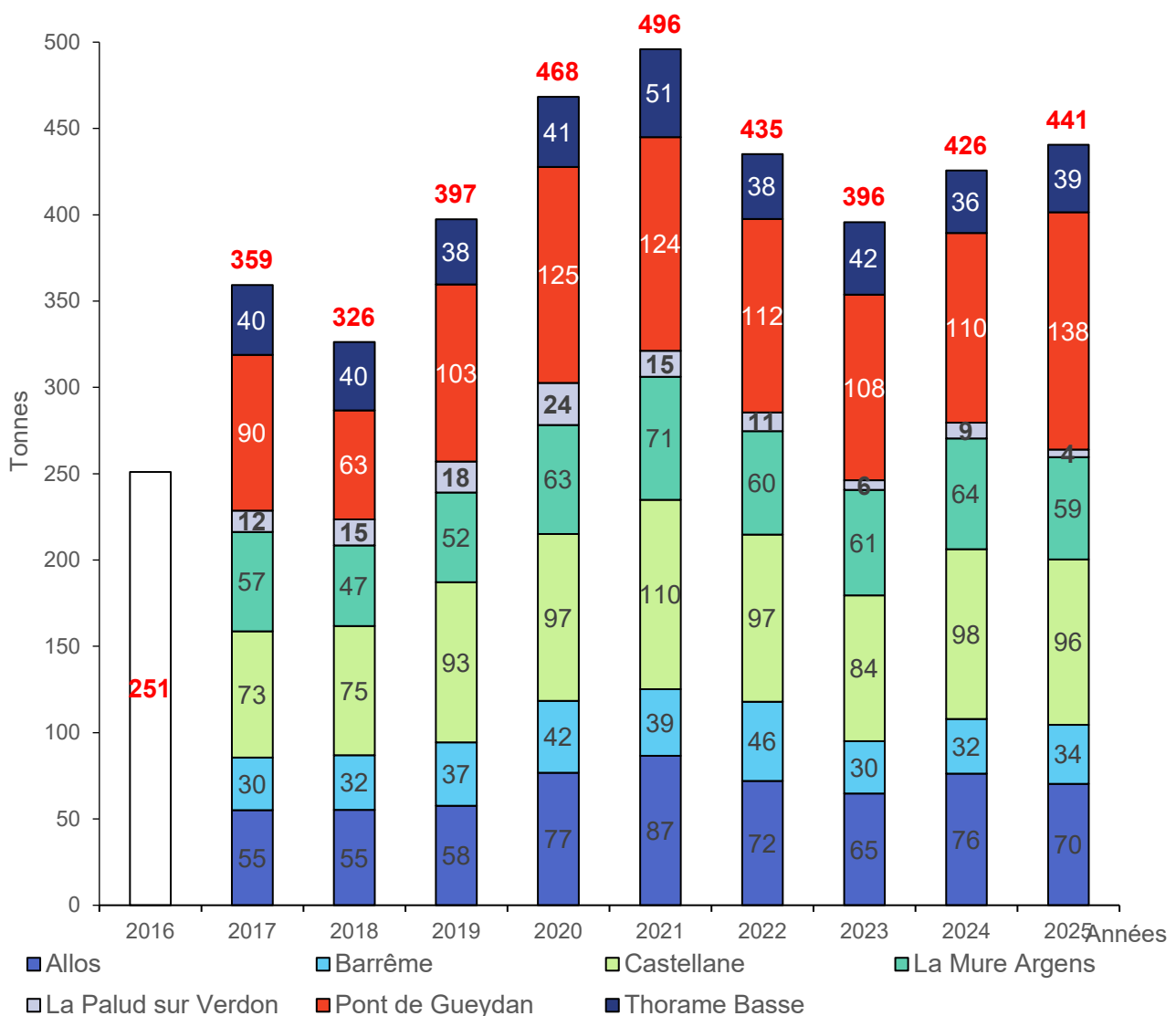
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 441 t

Evolution 2024/2025 : + 3,52 %

Evolution des tonnages de métaux et ferrailles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



Ce graphique met en évidence une hausse des tonnages des métaux et ferrailles collectés en déchetteries en 2025 par rapport l'année précédente.

1.3. Le tout-venant non valorisable

✓ Sites concernés :

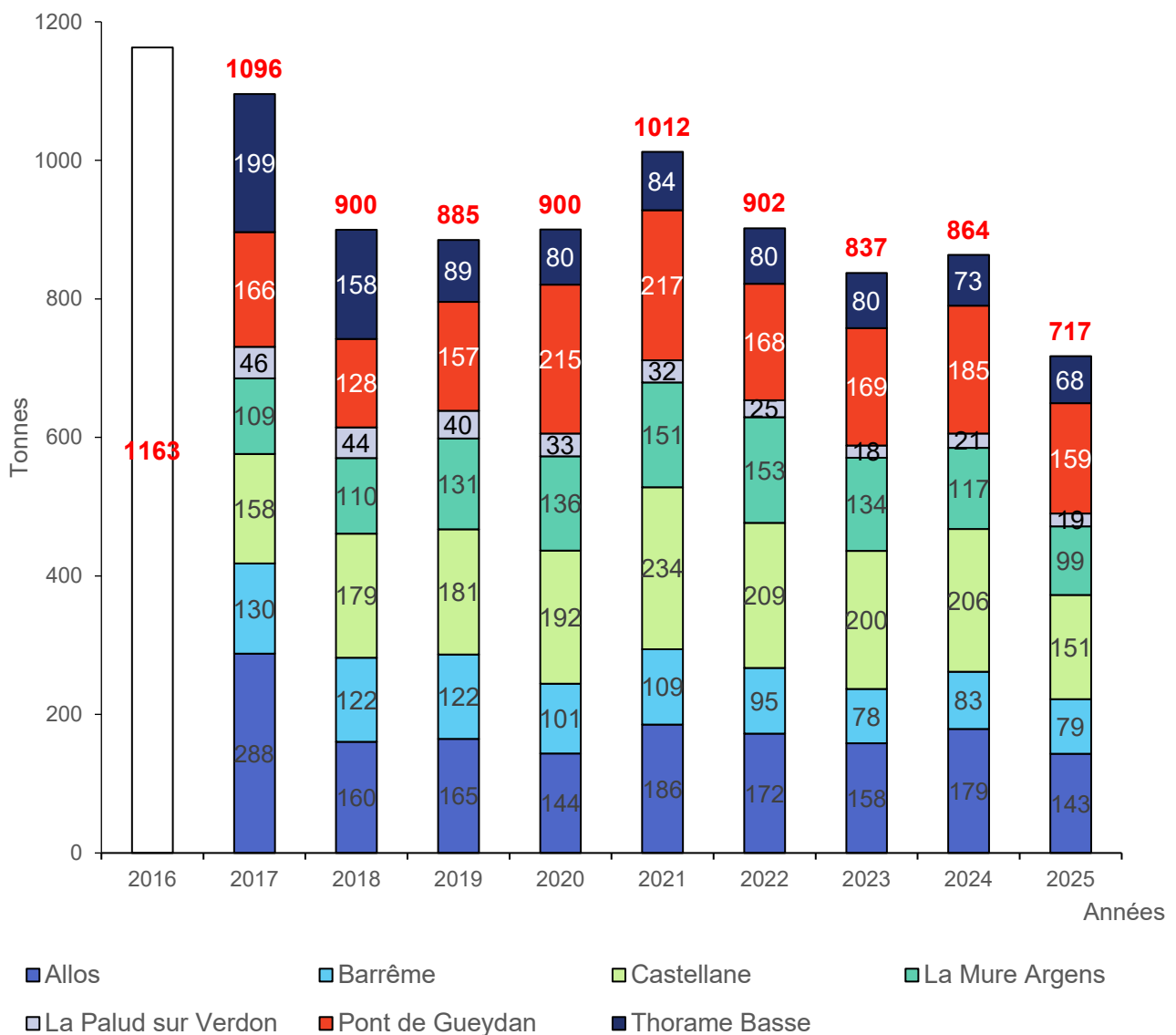
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Enfouissement

✓ Tonnage 2025 : 717 t

Evolution 2023/2024 : - 17,01 %

Evolution des tonnages du tout-venant non valorisable collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



Grâce à la mise en place de nombreuses filières de valorisation des déchets en déchetteries (élargissement du périmètre Eco-Maison, articles de sport et de loisirs, développement de la filière des déchets agricoles, etc.), et en particulier de la filière REP des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) ce graphique met en avant une baisse significative des tonnages de tout-venant non valorisable collecté en 2025.

1.4. Le Bois

✓ Sites concernés :

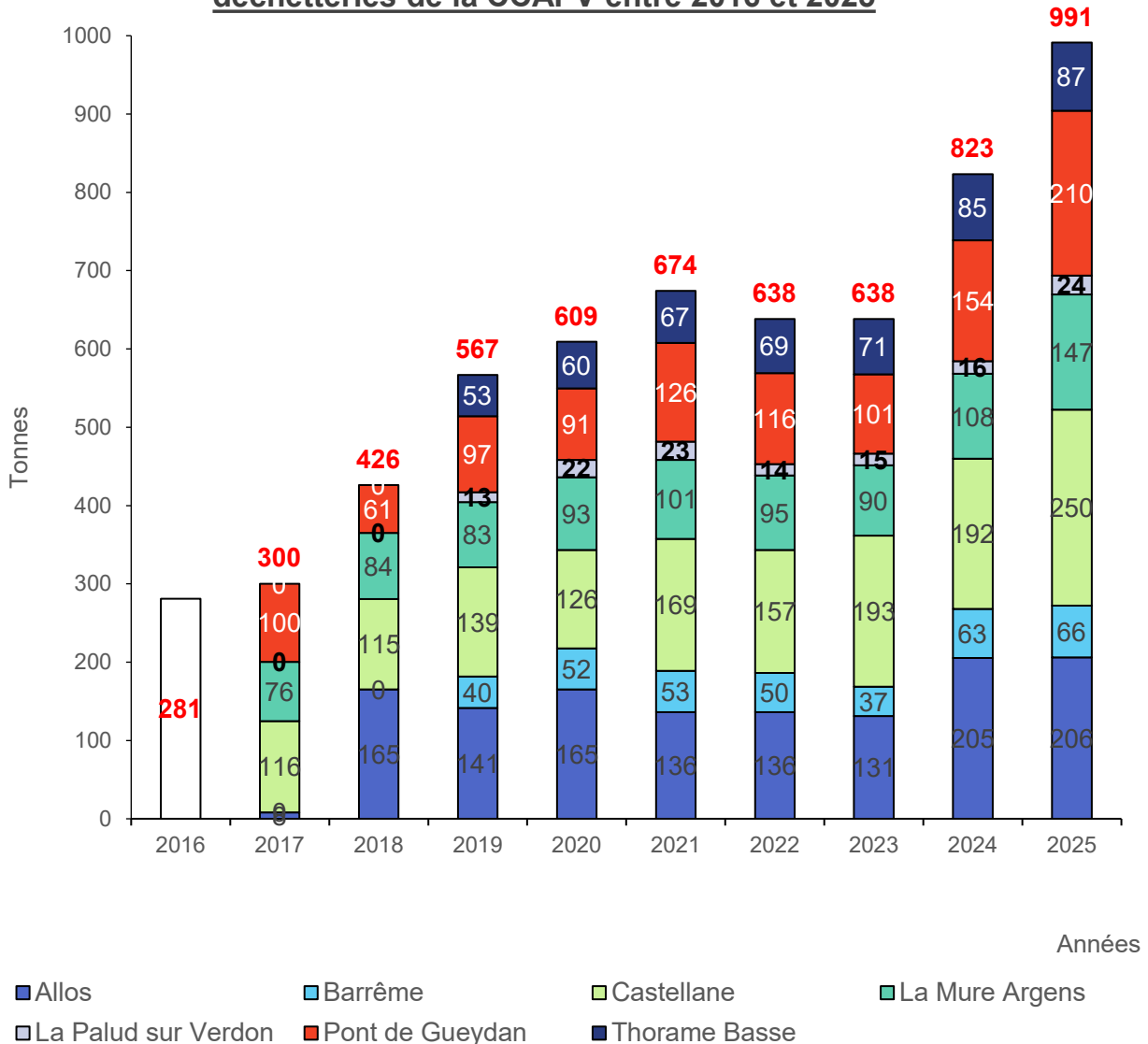
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 991 t

Evolution 2024/2025 : + 20,41 %

Evolution des tonnages de bois collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



Ce graphique met en évidence une forte hausse des tonnages des déchets de bois collectés en déchetteries en 2025 par rapport aux années précédentes.

Cette augmentation en trompe-l'œil s'explique en réalité par le changement des consignes de tri qui a eu pour effet de transférer les tonnages de meubles en bois de la benne mobilier auparavant à la benne bois. Ce transfert de tonnage de la benne mobilier vers la benne bois sera également visible sur les graphiques relatifs à la benne mobilier.

Il est important de noter par ailleurs qu'un transfert des tonnages des déchets de bois non traité, désormais collectés séparément, ont eu lieu entre la fin d'année 2024 et début 2025.

Depuis le changement des consignes de tri, les déchets de bois n'est plus le second flux le plus coûteux (cf. graphique p.88).

1.5. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)

✓ Sites concernés :

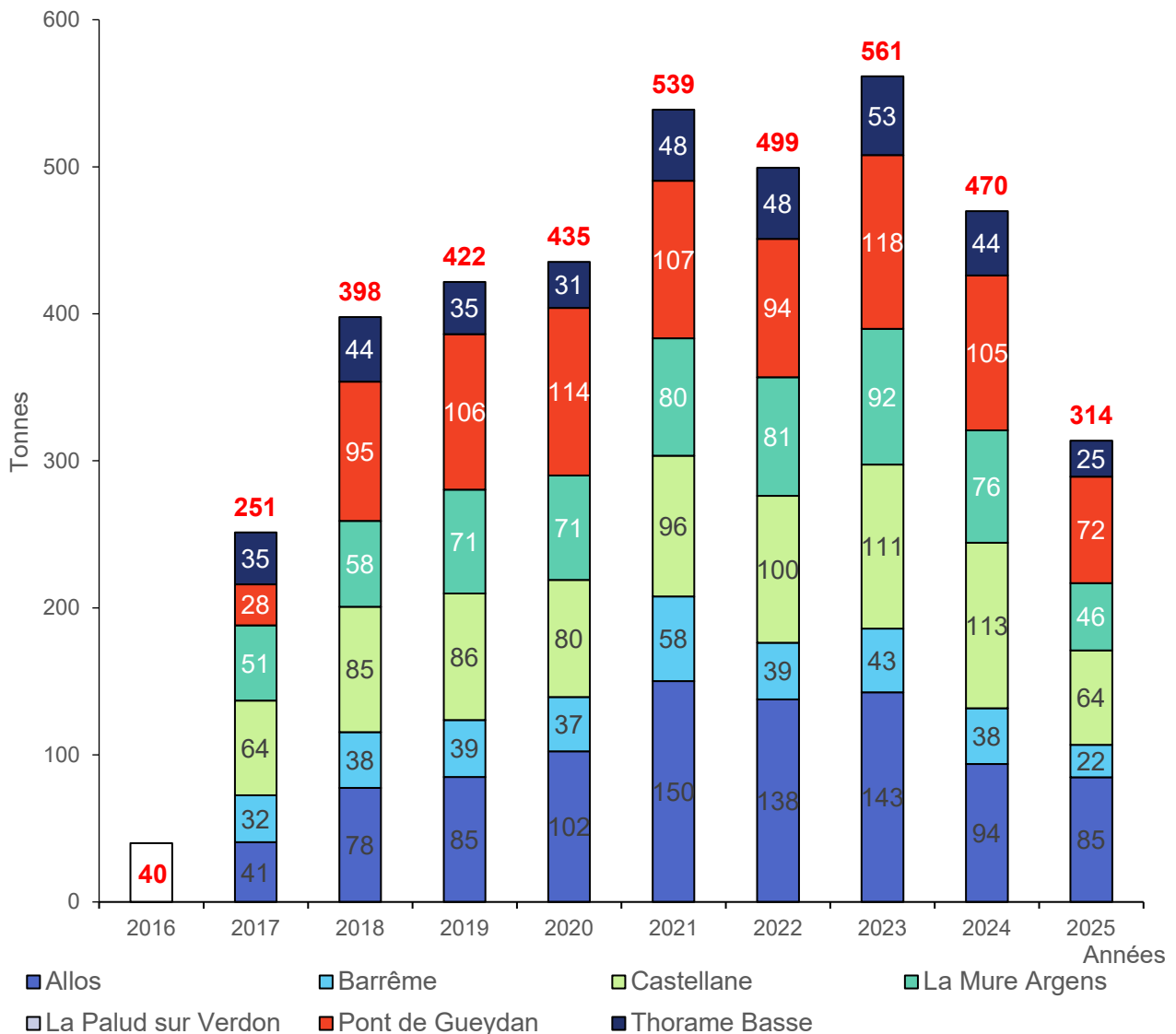
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse
- La Palud sur Verdon

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 314 t

Evolution 2024/2025 : - 33,19 %

Evolution des tonnages de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2025



Ce graphique illustre le déploiement des bennes à Mobilier et la forte augmentation des tonnages entre 2016 et 2024 qui est le reflet de l'évolution de l'éco-organisme Eco-Mobilier, devenu Eco-Maison, et l'élargissement du périmètre aux nouvelles filières telles que les jouets, les articles de jardin, les articles de bricolage et l'ensemble des objets de la maison.

Comme expliqué précédemment, la baisse des tonnages remarquée entre l'année 2024 et 2025 s'explique par le transfert des meubles en bois vers la benne des déchets du bois (cf. graphique bois précédemment).

1.6. Les Déchets Inertes

✓ Sites concernés :

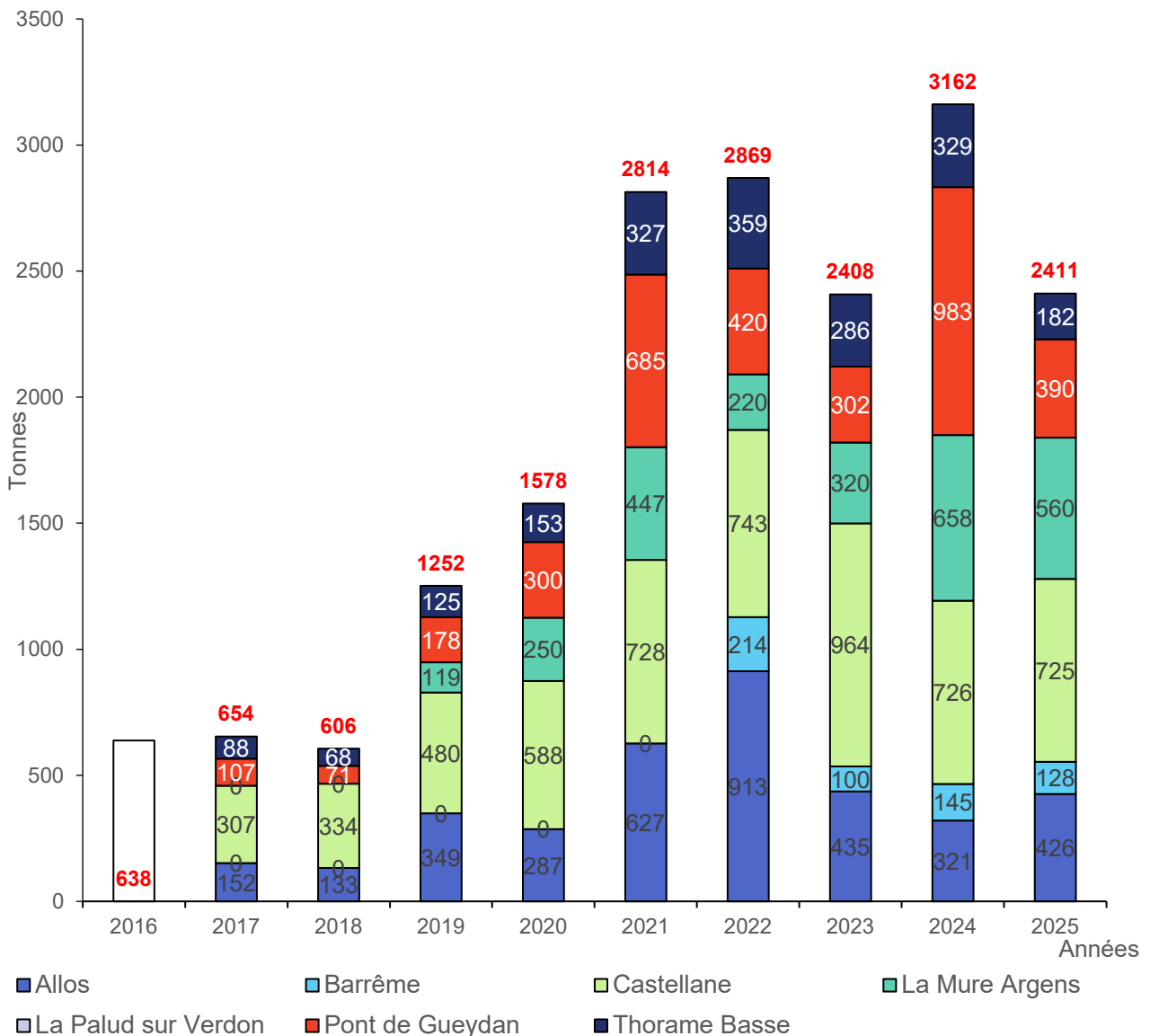
- Allos
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Valorisation et Enfouissement

✓ Tonnage 2025 : 2411 t

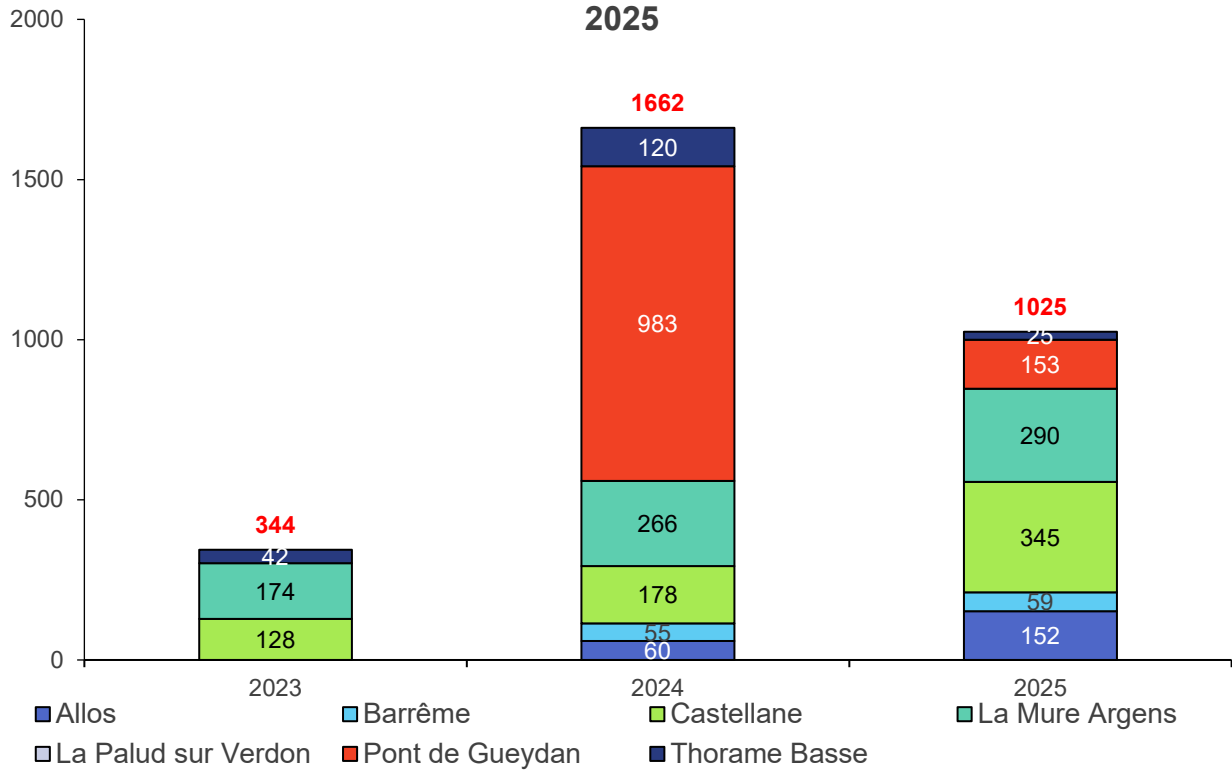
Evolution 2023/2024 : - 23,75 %

Evolution des tonnages de déchets inertes collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025

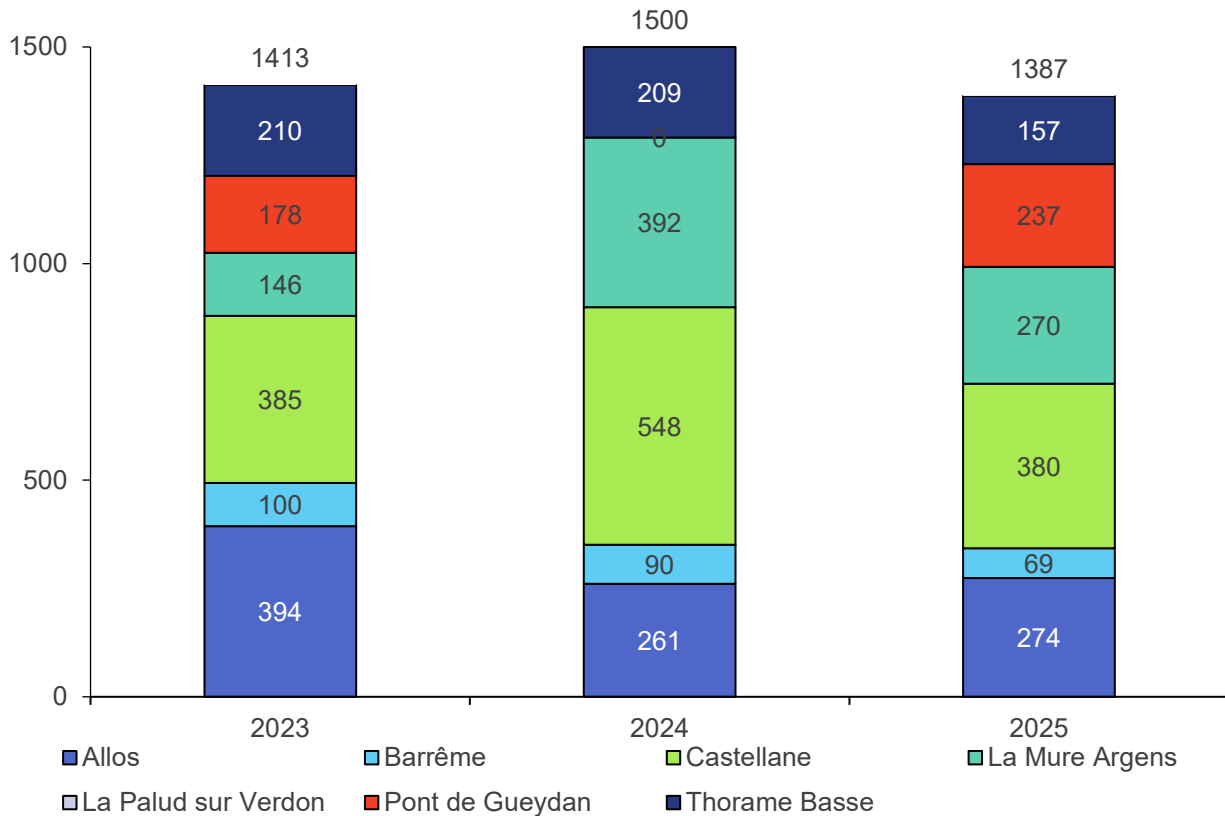


L'analyse de ce graphique reste délicat et met en évidence l'irrégularité des tonnages annuels en raison de difficultés d'évacuation en déchetteries et de transfert de tonnages d'une année sur l'autre.

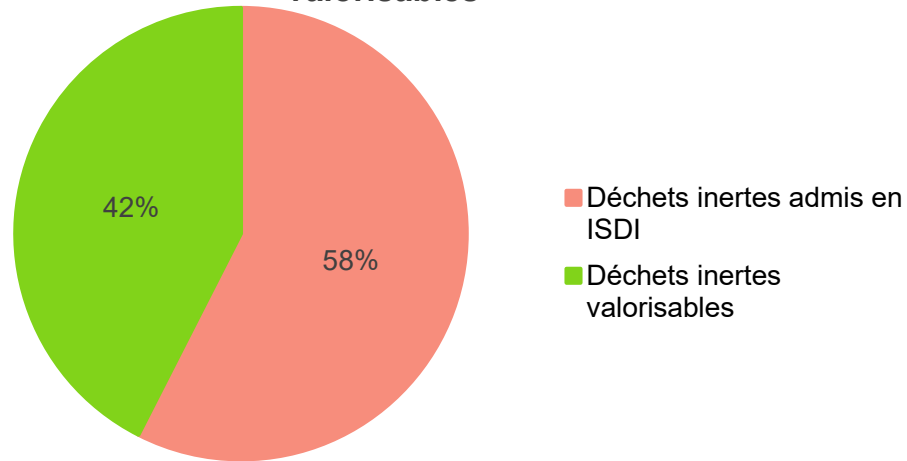
Evolution des tonnages de déchets inertes valorisables collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2023 et 2025



Evolution des tonnages de déchets inertes non valorisables collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2023 et 2025



Ratio déchets inertes valorisables/déchets inertes non valorisables

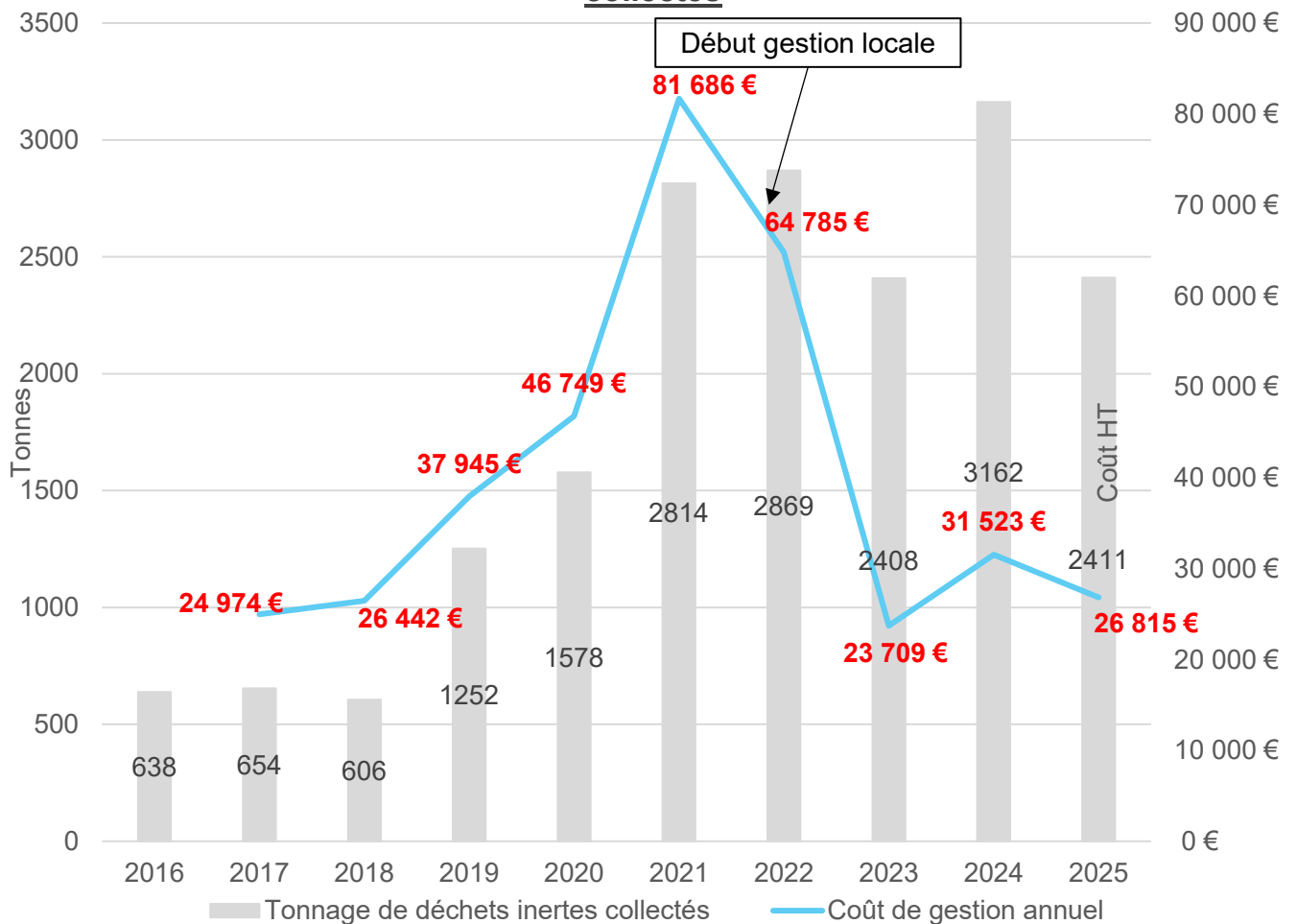


Ce graphique démontre que 42 % des déchets inertes collectés en déchetteries en 2024 ont été valorisés, alors que le potentiel et les objectifs initiaux sont de 60% de déchets inertes valorisables.

La non atteinte de ces objectifs relève à la fois d'un geste de tri peu appliqué par les professionnels au niveau même des chantiers et un manque de rigueur dans le tri de la part des agents de déchetteries.

➤ Coût de gestion des déchets inertes

Evolution du coût de gestion et des tonnages de déchets inertes collectés



Ce graphique met en évidence l'intérêt de la valorisation locale des déchets inertes, notamment sur le plan financier. En effet entre 2018 et 2025 alors que les tonnages pris en charge ont augmenté de plus de 297%, les coûts de gestion (hors frais de structure) ont augmenté de seulement 1,41%.

1.7. Les Plastiques rigides

✓ Sites concernés :

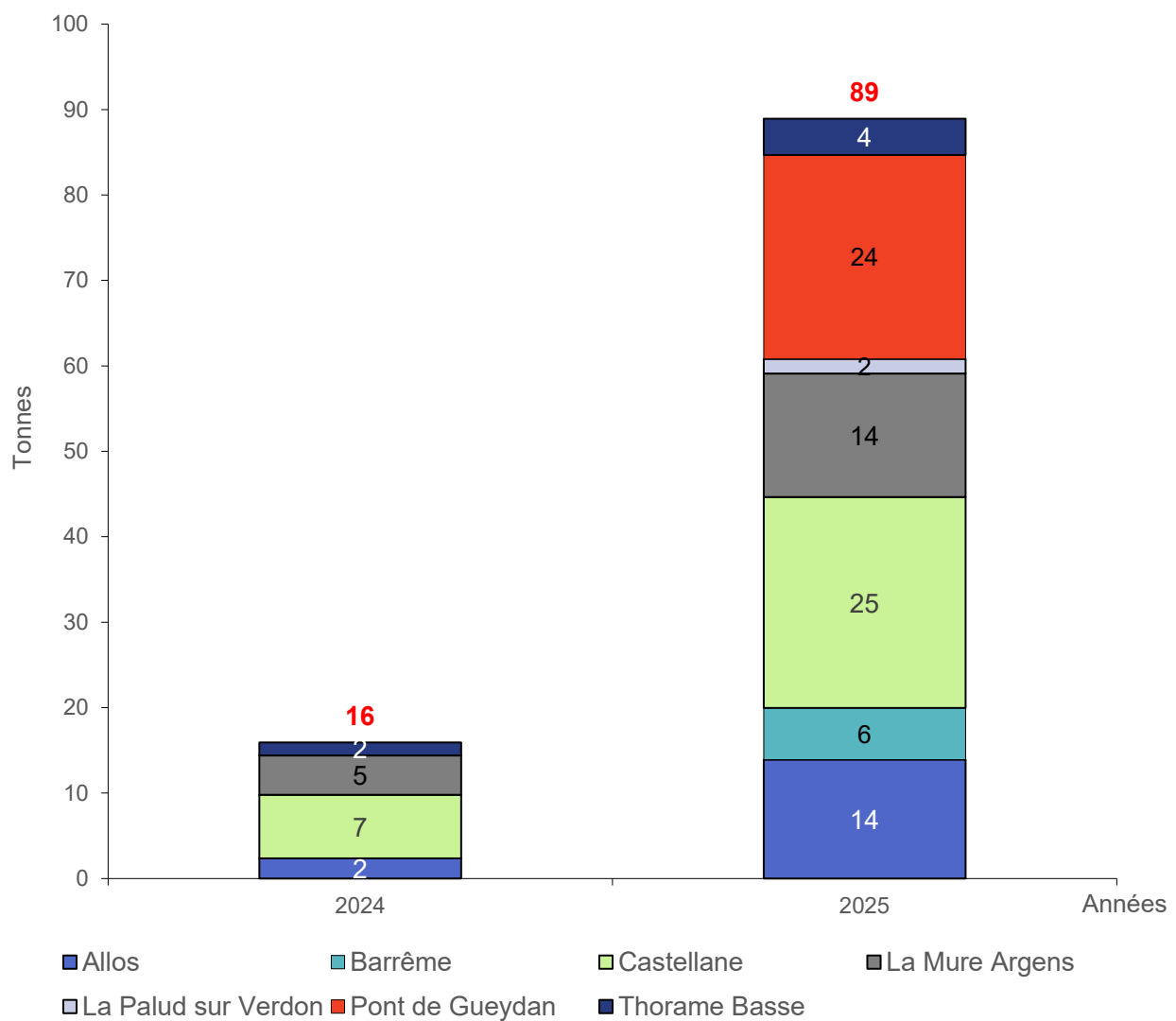
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 89 t

Evolution 2024/2025 : +456,25 %

Tonnages des déchets de plastiques rigides collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2024 et 2025



Ce graphique met en évidence le tonnage de déchets de plastique rigides détournés de l'enfouissement grâce à la collecte séparée des plastiques durs. Rappelons que la collecte séparée des plastiques rigides a été déployée en déchetteries courant 2024.

1.8. Les déchets de plâtre

✓ Sites concernés :

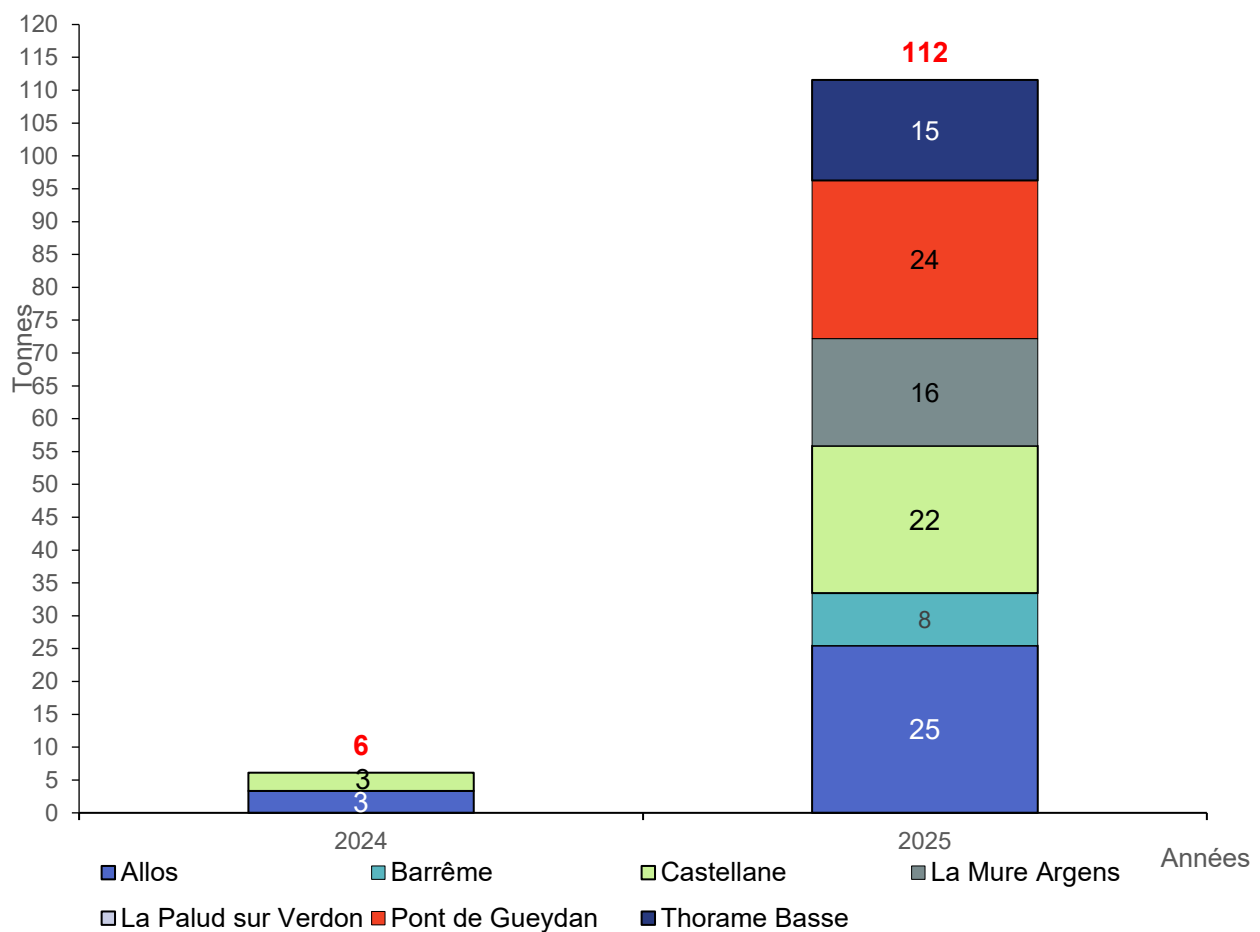
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- La Palud sur Verdon
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 112 t

Evolution 2024/2025 : + 1766,67 %

Tonnages des déchets de plâtre collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2024 et 2025



Ce graphique met en évidence le tonnage de déchets de plâtre détournés de l'enfouissement grâce à la collecte séparée. Rappelons que la collecte séparée du plâtre a été déployée en déchetteries courant 2024.

Les flux des déchets du plâtre, ainsi que les flux des laines minérales, ont connu un arrêt des collectes suite à une décision unilatérale de la part des éco-organismes.

Sous pression des collectivités et associations nationales, la collecte du plâtre pu reprendre avant la fin de l'année, alors que celle des laines minérales a définitivement été arrêtée. La CCAPV comptabilisait alors seulement 4,33 tonnes de laine de verre collectées en déchetteries pour l'année 2025.

Cet événement a mis en avant les défaillances de la filière REP PMCB et à installer le doute sur le devenir de cette filière PMCB, pour laquelle le Ministère de l'Environnement a annoncé une réforme profonde.

1.9. Les Déchets Verts

✓ Sites concernés :

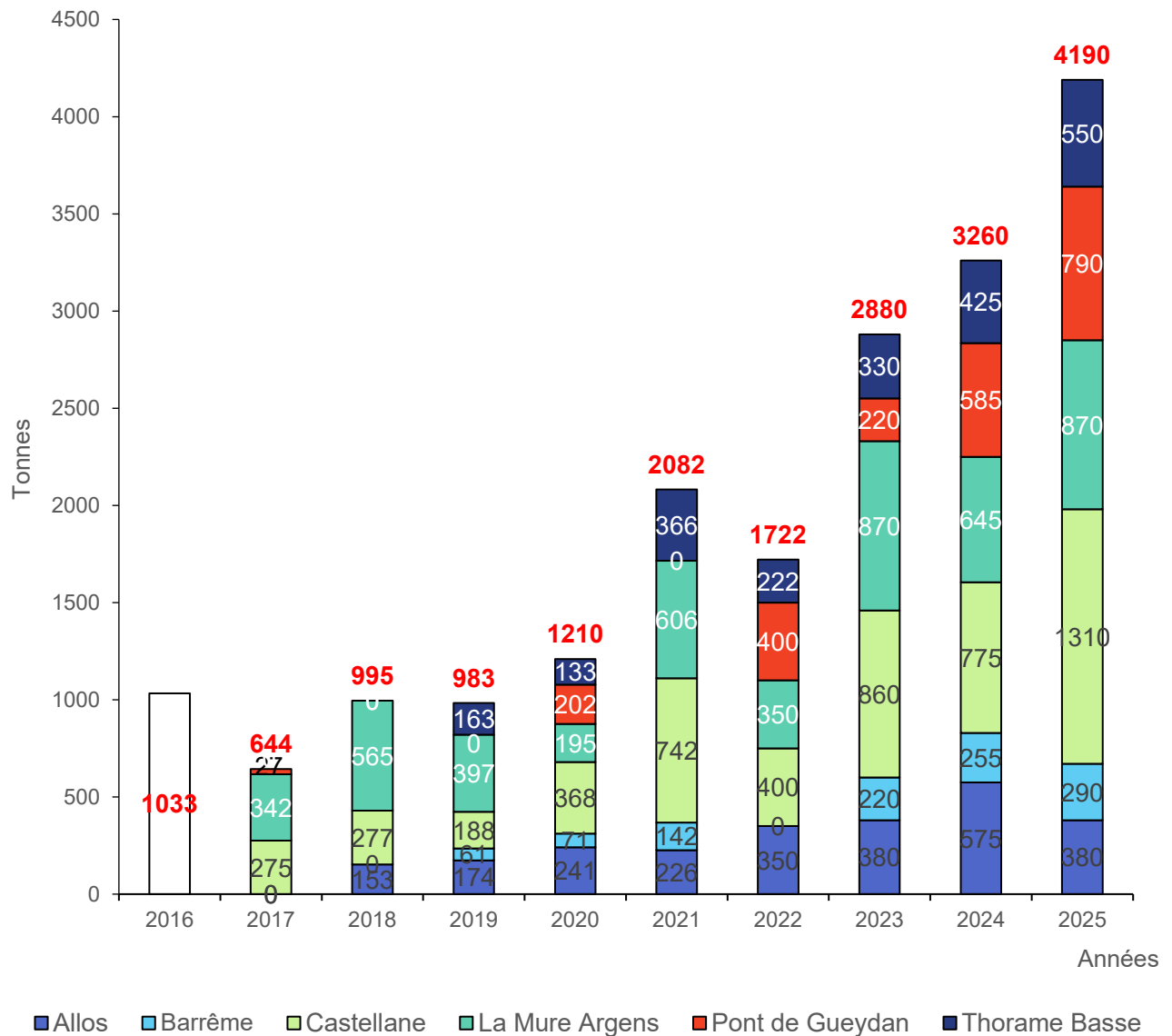
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Broyage puis compostage ou valorisation agricole et énergétique

✓ Tonnage 2025 : 4190 t

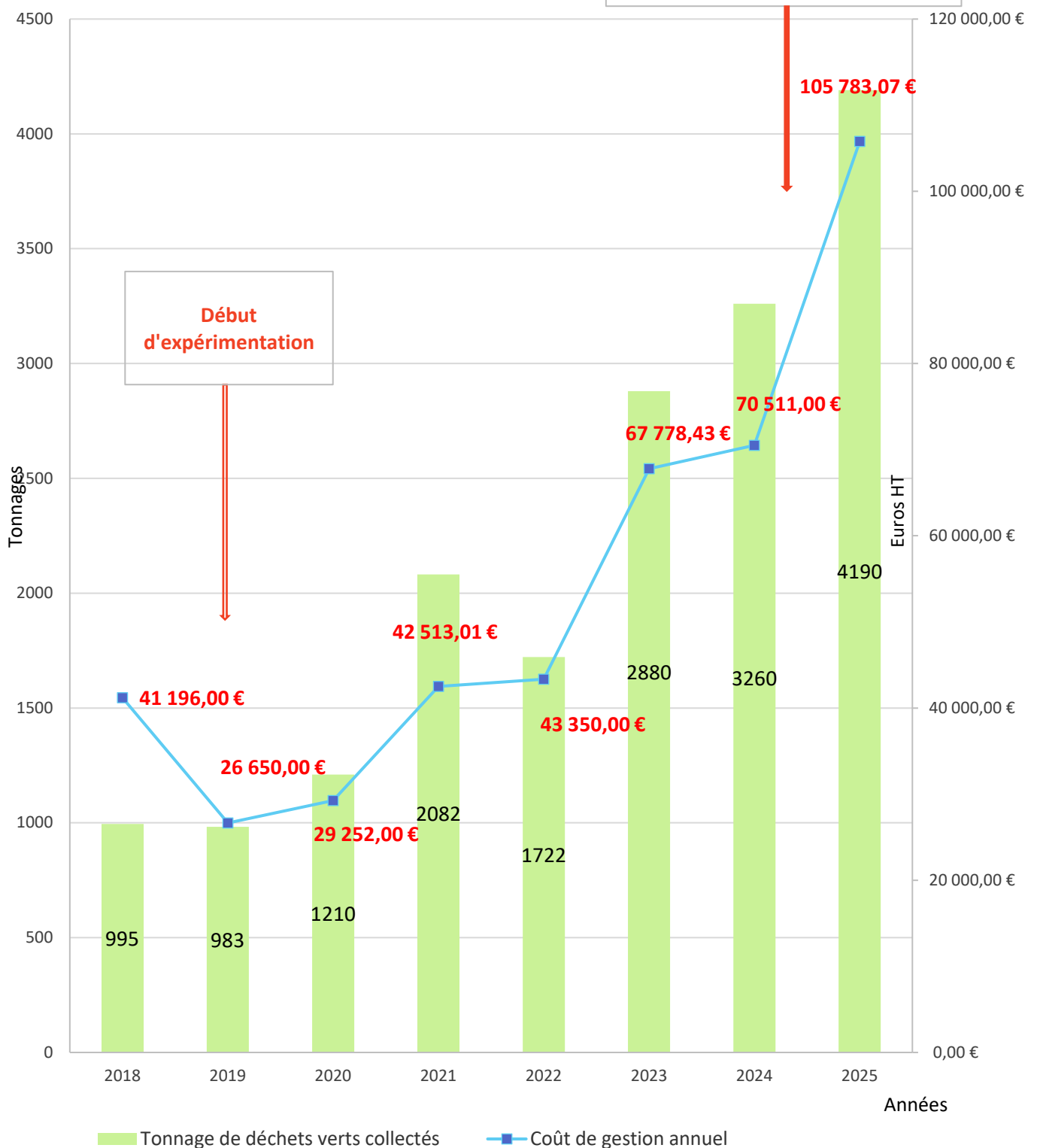
Evolution 2024/2025 : + 28,53 %

Evolution des tonnages de déchets verts collectés et traités dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



Ce graphique met en évidence une forte augmentation des tonnages de déchets verts admis et broyés en déchetteries en 2025, sans pour autant que l'on puisse expliquer une telle hausse. La large campagne de communication autour de la valorisation dans l'agriculture locale des déchets verts comme alternative au brûlage pourrait en être la raison.

Evolution du coût de gestion et des tonnages de déchets verts collectés



Ce graphique met en évidence l'intérêt de la valorisation agricole des déchets verts, notamment sur le plan financier. En effet entre 2018 et 2025 alors que les tonnages pris en charge ont été multipliés par 4, les coûts de gestion (hors frais de structure) ont été multipliés par 2,5.

Ces coûts intègrent toutefois une démarche scientifique de suivi agronomique des parcelles amendées afin de consolider ce modèle de valorisation, de consolider les connaissances et les exutoires.

1.10. Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

✓ Sites concernés :

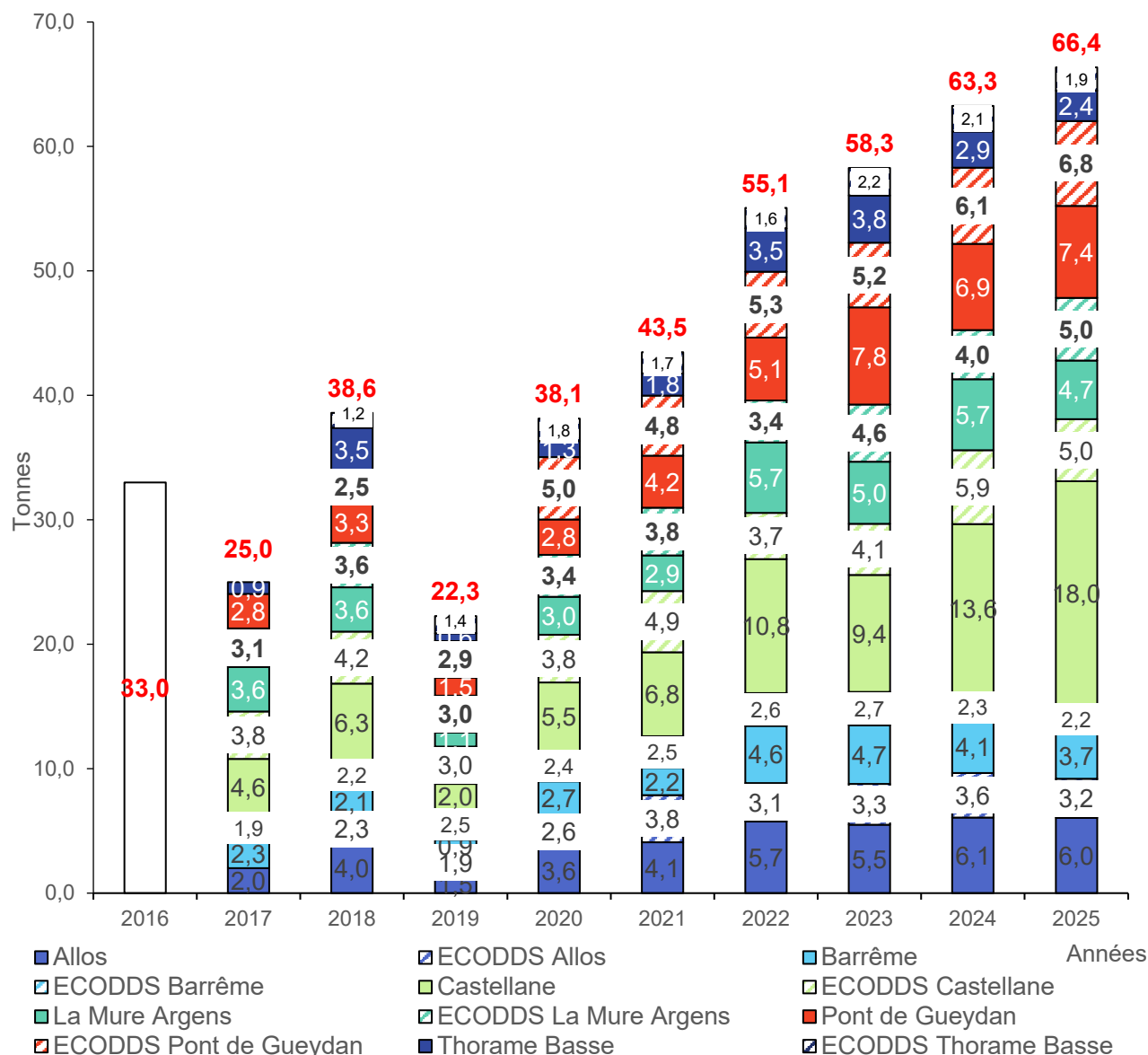
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Incinération

✓ Tonnage 2025 : 66,4 t

Evolution 2024/2025 : + 4,90 %

Evolution des tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (DDS) collectés dans les déchetteries de la CCAPV en 2016 et 2025



Après une année de forte baisse en 2019, ce graphique fait apparaître une nette augmentation régulière d'année en année des Déchets Diffus Spécifiques. Les tonnages de DDS collectés en 2025 atteignent des niveaux records, jamais atteints. Les pistes d'explications peuvent être multiples : intégration par les usagers de la nécessité de trier en déchetteries les DDS, intérêt grandissant pour le bricolage et le jardinage, etc.

Il est cependant intéressant de constater une augmentation de +32.35 % de déchets hors périmètre Eco DDS, c'est-à-dire issus des professionnels selon l'éco-organisme, soit 4,40t, uniquement pour le site de Castellane ; cette augmentation de tonnage ayant une incidence financière pour la CCAPV, dont la prise en charge n'est pas financée par la filière REP.

1.11. Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

✓ Sites concernés :

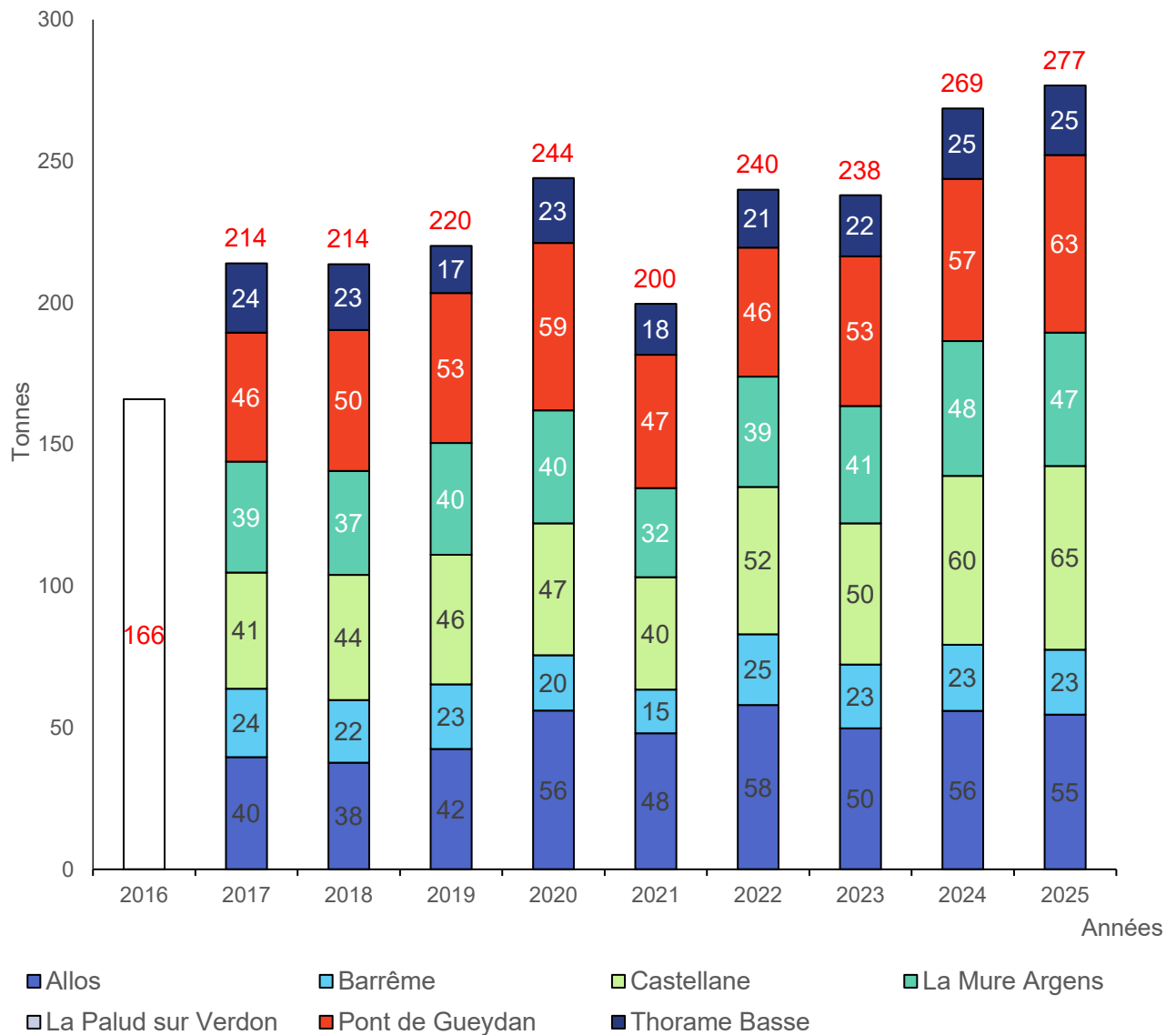
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 277 t

Evolution 2024/2025 : + 2,97 %

Evolution des tonnages des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



Ce graphique met en évidence une augmentation constante du tonnage de DEEE collectés en déchetteries depuis 2022 après une année de forte baisse en 2021.

Sur la base de ces chiffres, on évalue à près de 23,75 kg/hbt/an (pop municipale) et 11,81 kg/hbt/an (pop DGF) la production de DEEE sur le territoire de la CCAPV.

1.12. Les articles de sport et de loisirs

✓ Sites concernés :

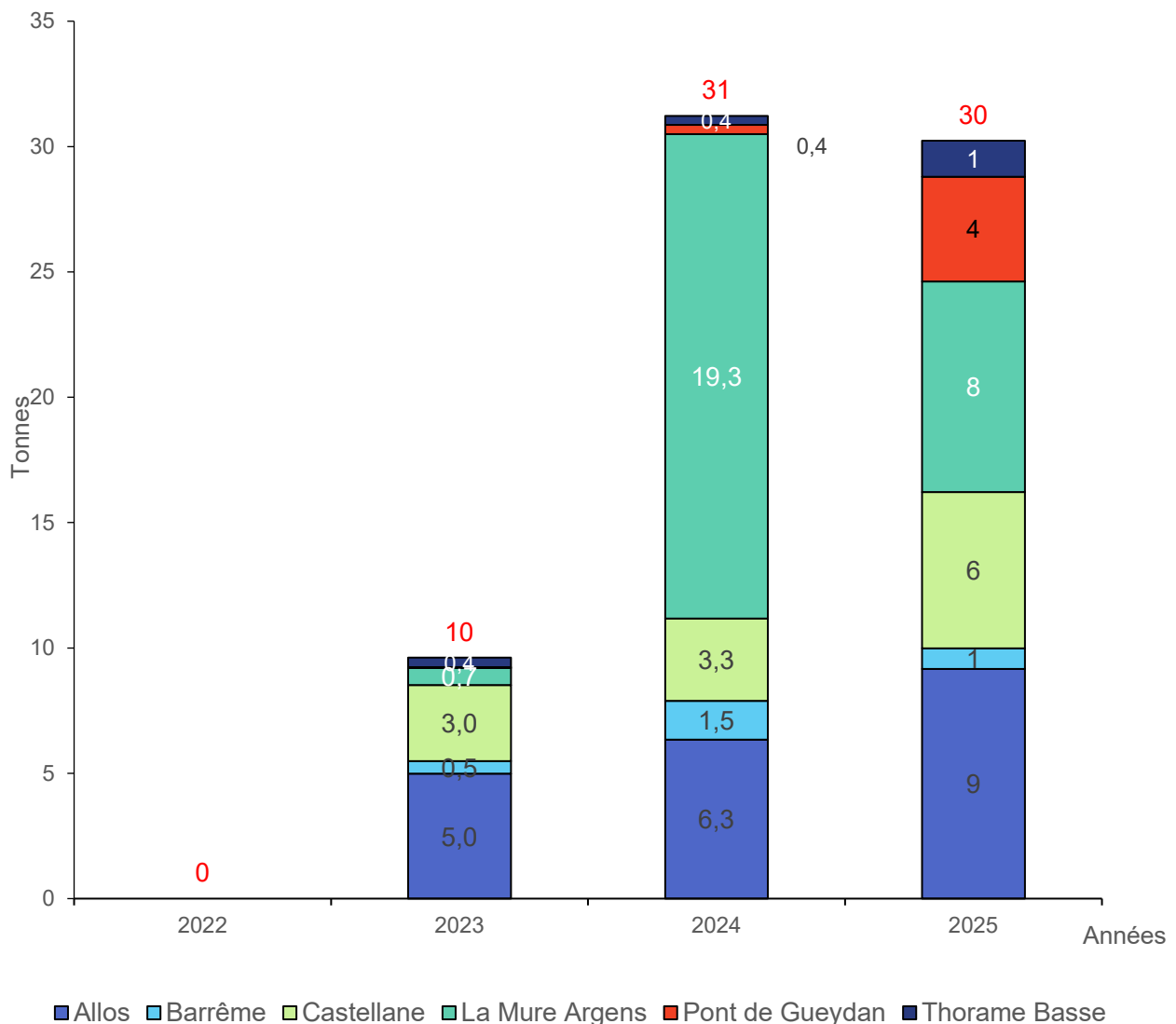
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : recyclage

✓ Tonnage 2025 : 30 t

Evolution 2024/2025 : - 3,23 %

Evolutions des tonnages de déchets d'articles de sport et de loisirs collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2023 et 2025



La filière des articles de sport et loisirs a été mise en place au mois de mars 2022 via l'Eco organisme Ecologic, et permet de détourner des déchets initialement majoritairement destinés à l'enfouissement.

1.13. Les déchets agricoles

✓ Sites concernés :

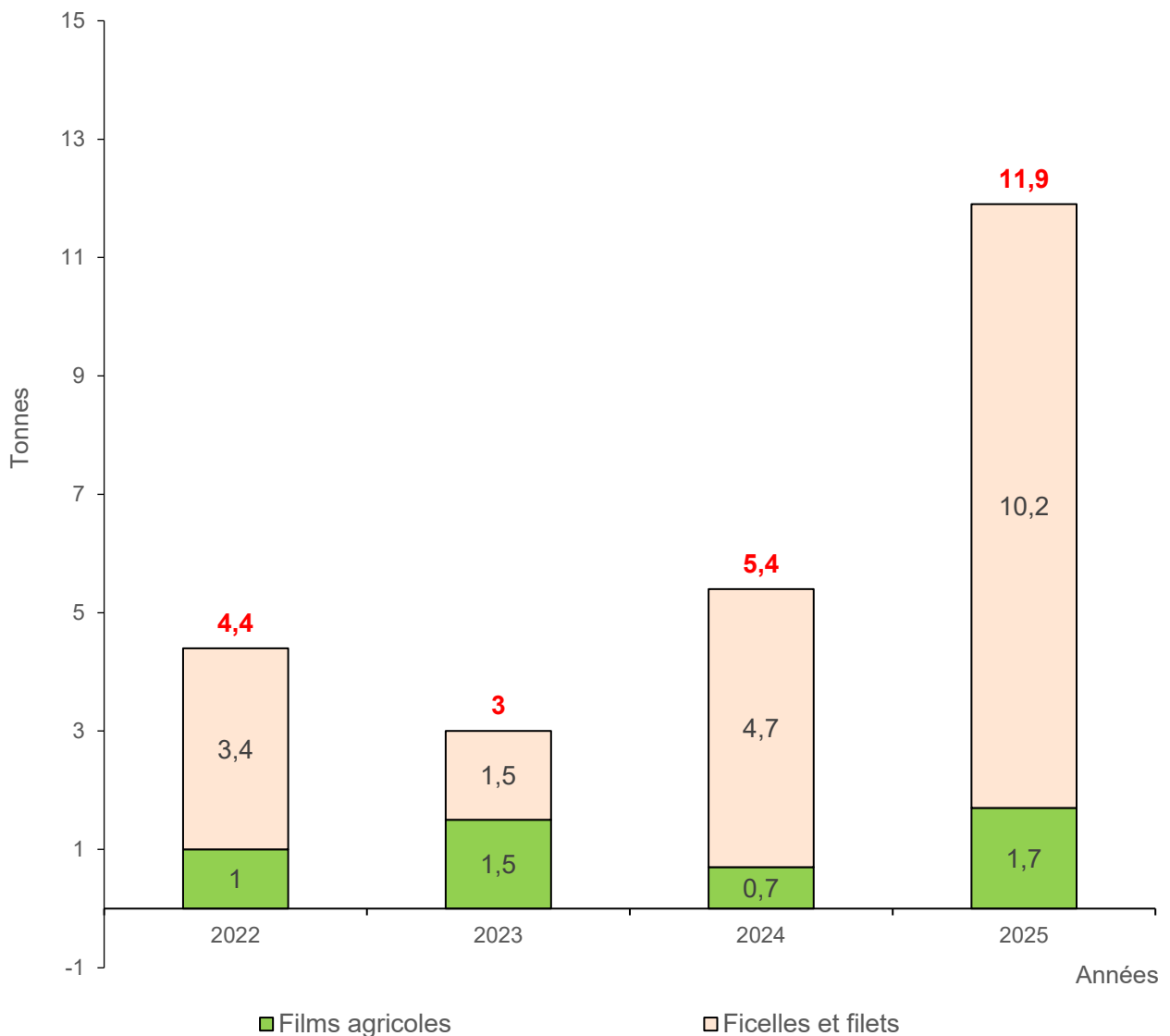
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : recyclage

✓ Tonnage 2025 : 11,9 t

Evolution 2023/2024 : + 120,37 %

Evolution des tonnages des déchets agricoles collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2025



Ce graphique illustre, pour l'année 2025, une forte augmentation des tonnages des déchets agricoles collectés et valorisés, destinés initialement à l'enfouissement. Cependant, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

1.14. Les pneus VL

✓ Sites concernés :

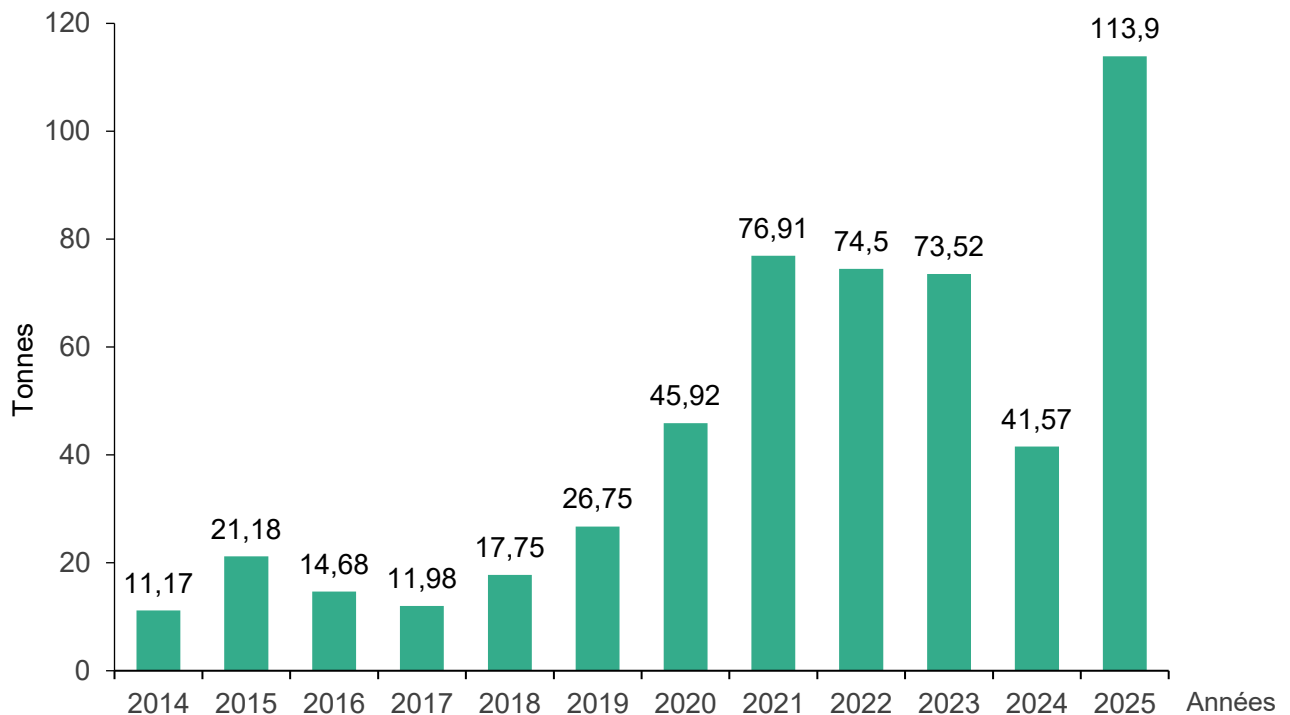
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 113,90 t

Evolution 2023/2024 : + 174 %

Evolution des tonnages de pneus VL collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.15. Les pneus PL et Agraires

✓ Sites concernés :

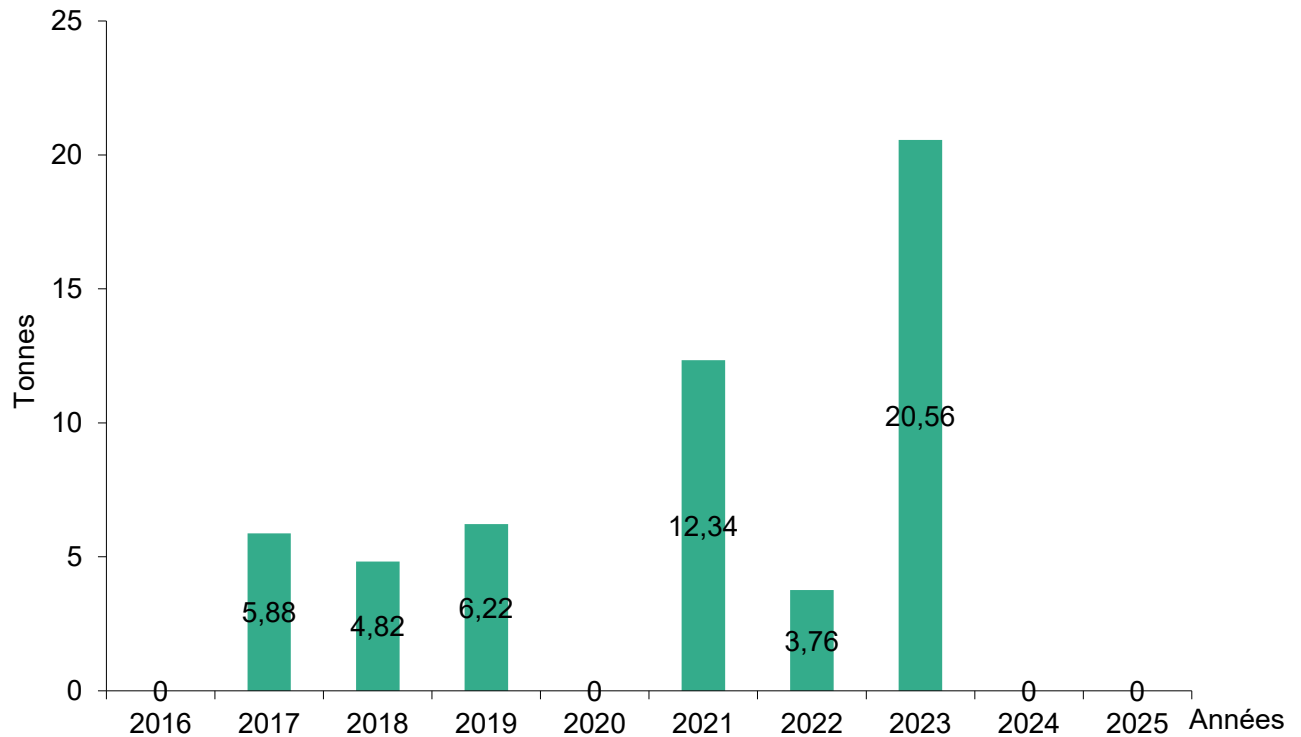
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 0 t

Evolution 2023/2024 : -

Evolution des tonnages de pneus PL et Agraires collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



On notera qu'aucun enlèvement n'a été réalisé en 2025 et que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles. L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.16. Les ampoules et néons

✓ Sites concernés :

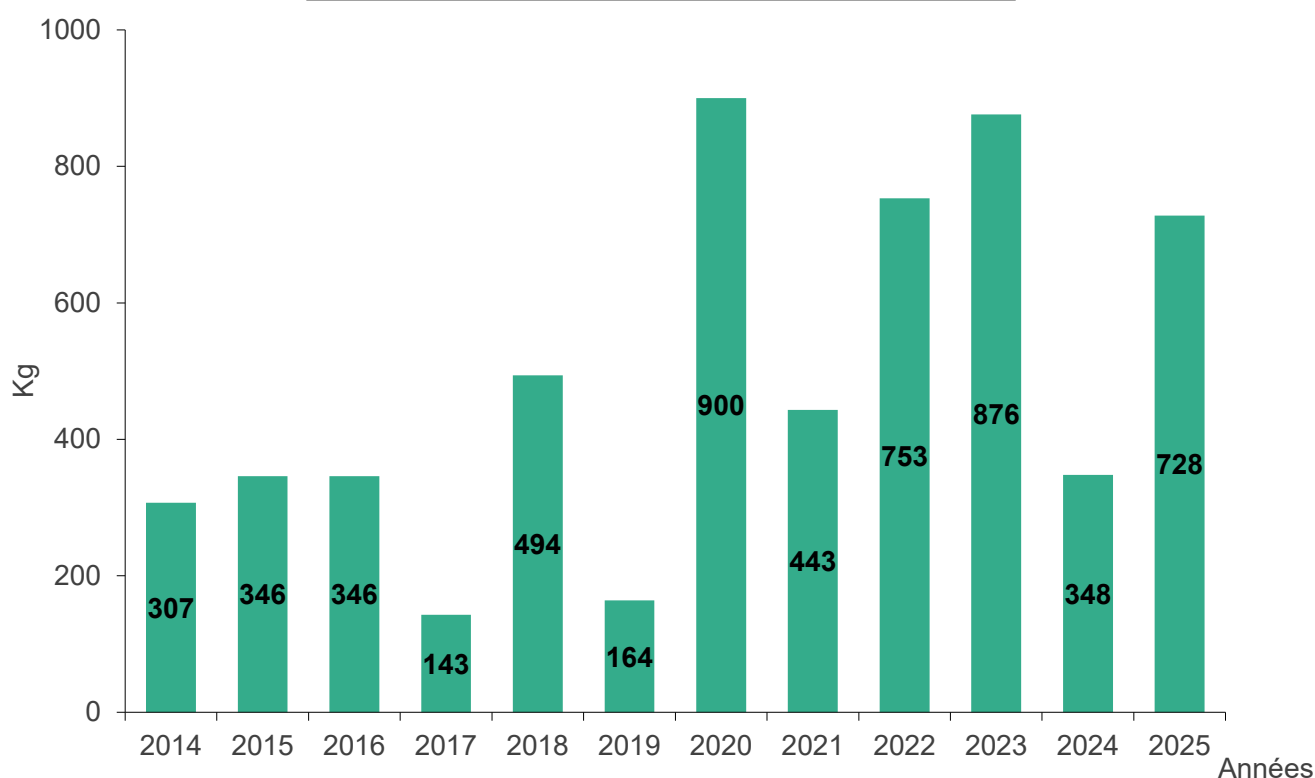
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 728 kg

Evolution 2024/2025 : + 109,20 %

Evolution des tonnages de tubes et ampoules collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2014 et 2025



Ce graphique illustre une forte hausse des quantités d'ampoules collectées en 2025. Néanmoins, on rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.17. Les piles et accumulateurs

✓ Sites concernés :

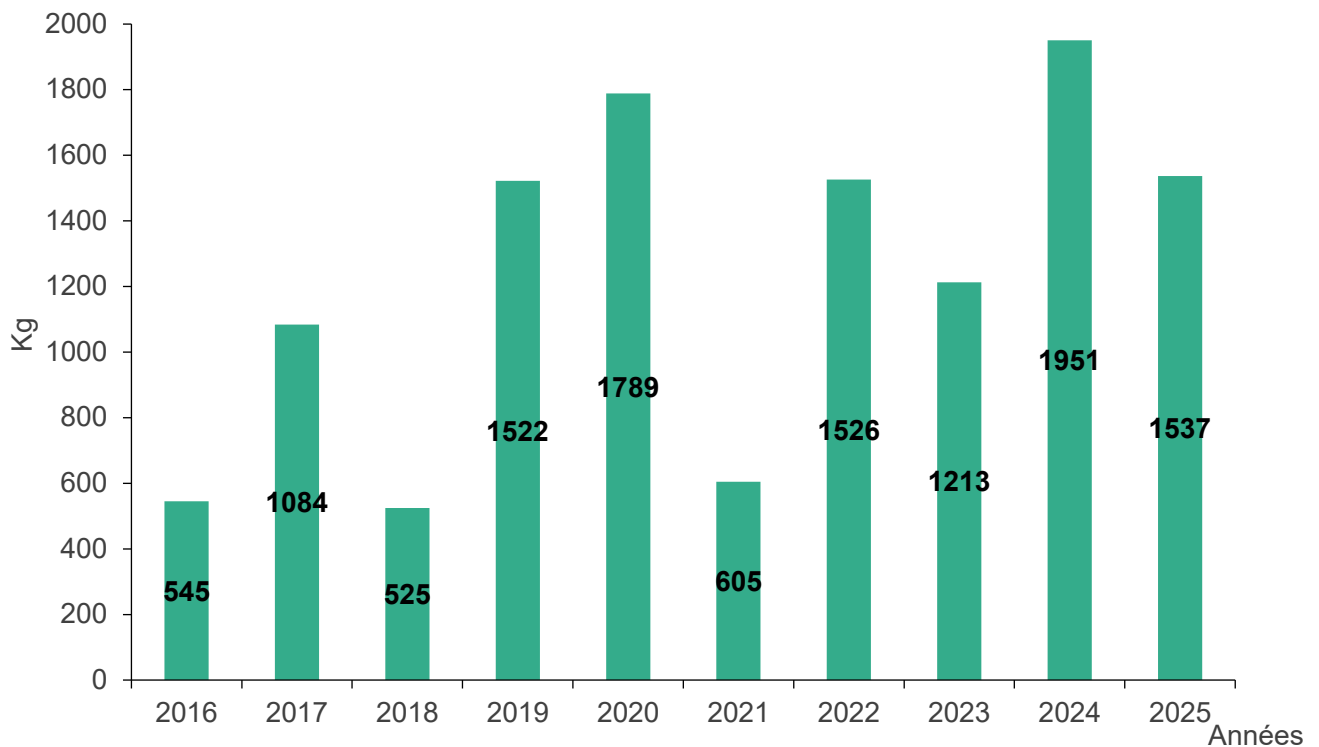
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 1 537 kg

Evolution 2024/2025 : - 21,22 %

Evolution des tonnages de piles et accumulateurs collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.18. Consommables d'impression

✓ Sites concernés :

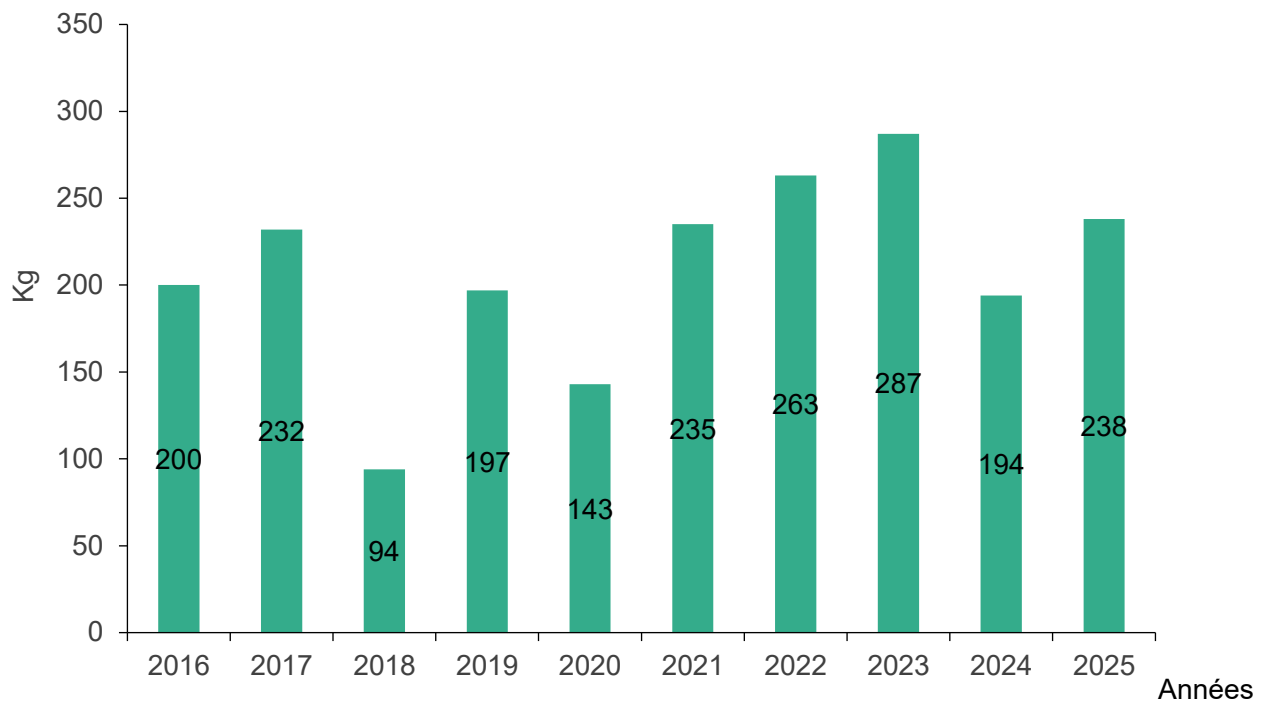
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2025 : 238 kg

Evolution 2024/2025 : + 22,68 %

Evolution des tonnages de consommables d'impression collectés dans les déchetteries de la CCAPV entre 2016 et 2025



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.19. Huiles végétales

✓ Sites concernés :

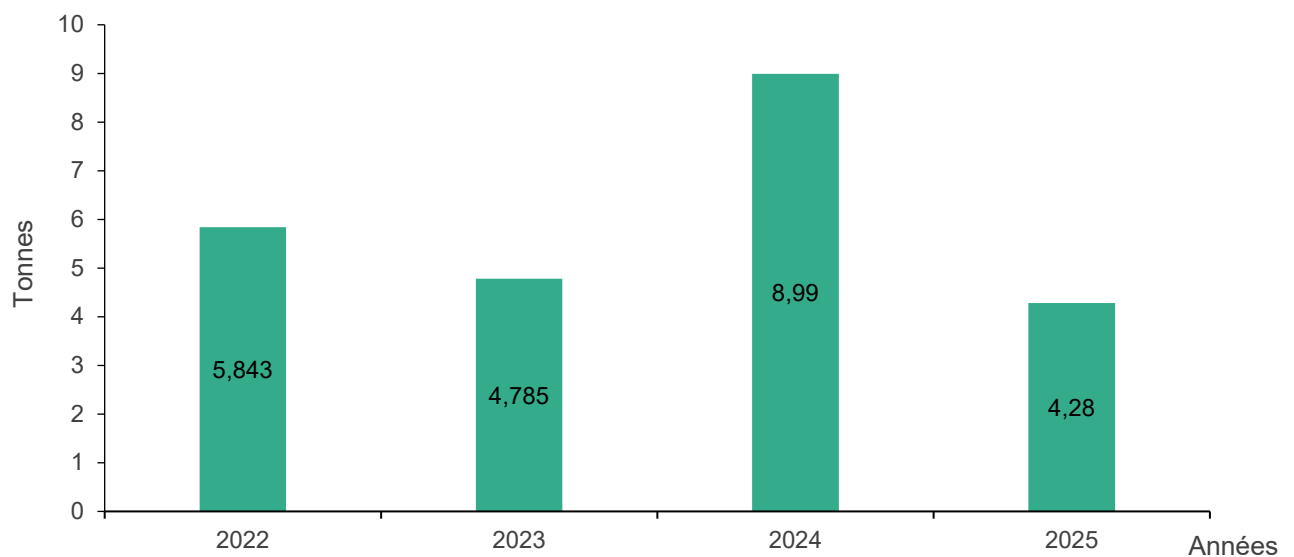
- Allos
- Barrême
- Castellane
- La Mure Argens
- Pont de Gueydan
- Thorame Basse

✓ Mode de traitement : Recyclage

✓ Tonnage 2024 : 4,28 t

Evolution 2023/2024 : - 52,39 %

Evolution des tonnages des huiles végétales collectées dans les déchetteries de la CCAPV entre 2022 et 2025



On rappellera que les enlèvements étant ponctuels, des transferts de tonnages d'une année sur l'autre sont possibles.

L'interprétation de ce graphique ne peut donc donner lieu à aucune conclusion.

1.20. Les chalets du réemploi

La CCAPV a déployé depuis 2023, une ressourcerie multisites sous la forme de chalet du réemploi installés au sein des déchetteries du territoire et ouverts aux usagers des déchetteries. Il est permis de déposer :

- matériaux divers : carrelage, bois, peinture ...
- jeux et jouets
- DVD, CD, cassette de jeux vidéo,
- Livres
- objets de décoration
- petit mobilier
- articles de puériculture
- art de la table
- petit outillage
- instruments de musique, ...

Ces chalets ont comptabilisé près de 5000 passages sur l'année 2025, ce qui a permis de détourner des bennes entre 3 et 5 tonnes de déchets grâce au réemploi (valeur estimative).



Autres statistiques

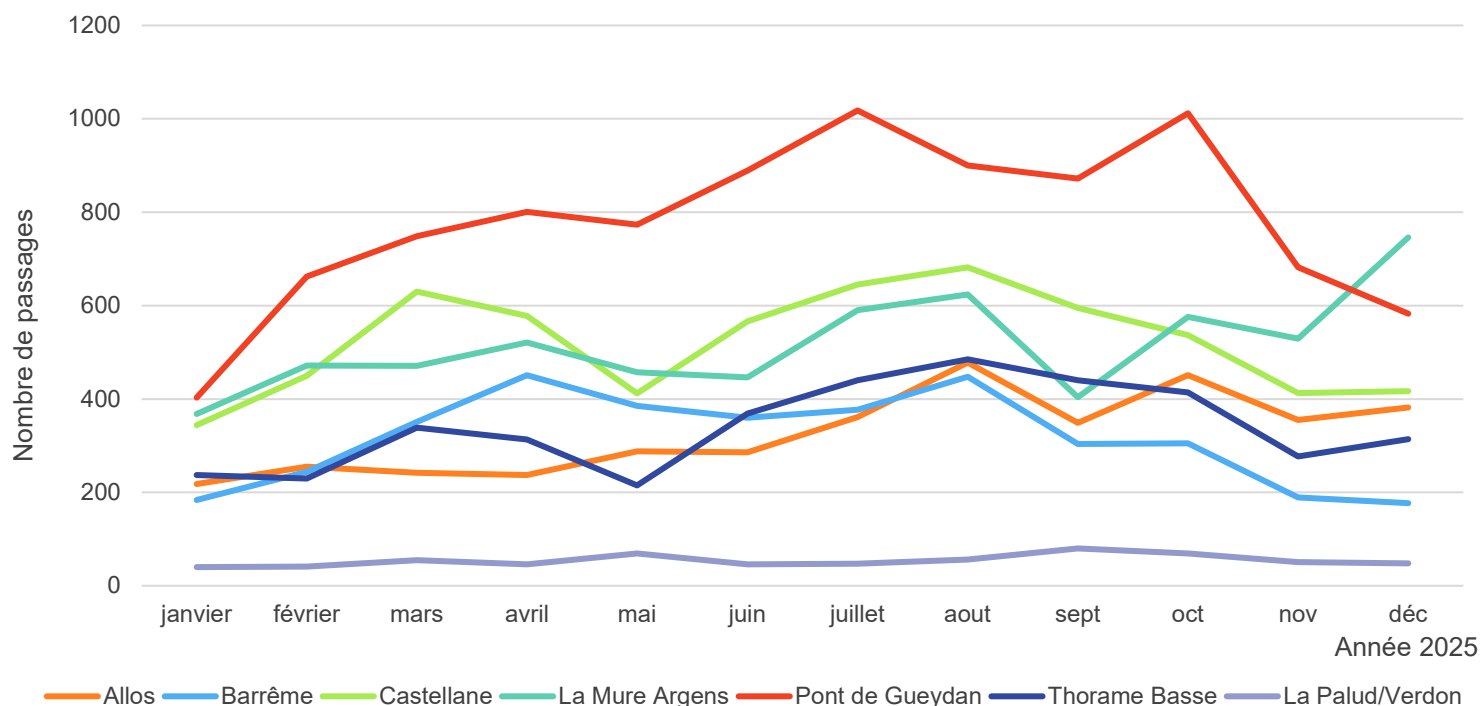
Fréquentation des déchetteries

➤ Nombre de passages total en déchetteries sur l'année 2025 : 34 215

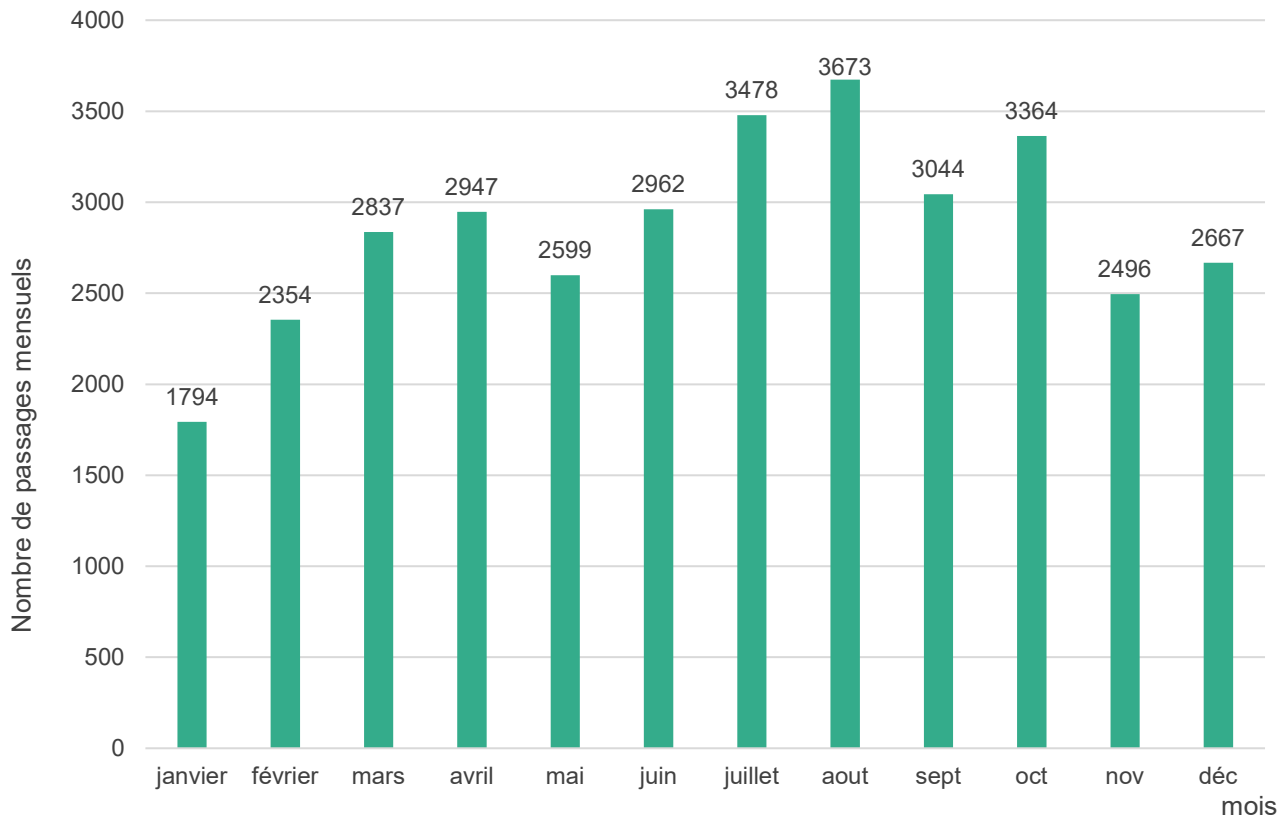
➤ Nombre de passages sur l'année par déchetterie :

Déchetteries	Nombre de passages 2021	Nombre de passages 2022	Nombre de passages 2023	Nombre de passages 2024	Nombre de passages 2025	Variation en %
La Mure Argens	8 392	6 275	5 451	4 637	6 204	+ 33,79
Barrême	3 960	3 608	3 650	3 776	3 775	- 0,03
Pont de Gueydan	8 667	7 403	8 641	9 072	9 344	+ 3,00
Castellane	6 372	5 790	5 486	5 601	6 269	+ 11,93
Allos	3 296	3 765	4 151	4 479	3 902	-12,88
Thorame Basse	3 409	3 372	3 293	4 116	4 073	-1,04
La Palud/Verdon	/	/	/	695	648	-6,76
Total	34 096	30 213	30 672	32 376	34 215	

Fréquentation mensuelle par déchetterie



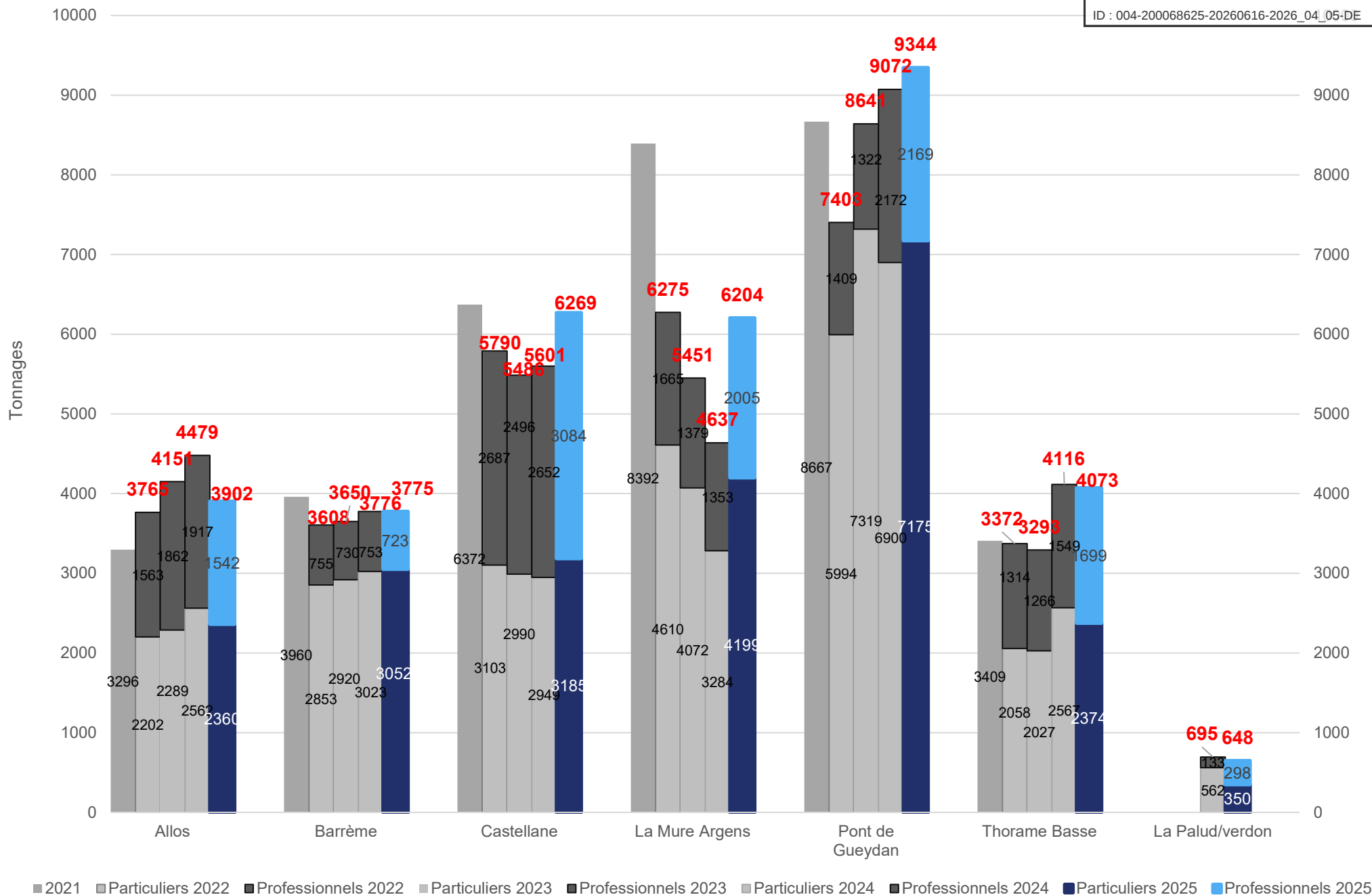
Fréquentation mensuelle de l'ensemble des déchetteries



Le graphique ci-après démontre le maintien de la fréquentation des déchetteries sur l'année 2025, mais aussi la forte proportion des professionnels en particulier sur les sites d'Allos, Castellane et sur le site de Thorame Basse.

Fréquentation annuelle des déchetteries par les particuliers et professionnels

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE





ZOOM sur les travaux de reconfiguration des déchetteries de Castellane, Pont de Gueydan et la Palud sur Verdon

D'importants travaux d'aménagement des déchetteries ont eu lieu au cours de l'année 2025 afin de permettre la mise en place d'un sens de circulation, l'aménagement des barrières d'entrée et de sortie en vue du contrôle d'accès, et un agrandissement de quai permettant la mise en place de nouvelles filières de tri sur les sites de Castellane, La Palud sur Verdon et Pont de Gueydan.

En effet, les professionnels bénéficient du service des déchets au même titre que les particuliers. Les déchets générés par les professionnels, en quantité parfois très élevée, ne sont donc pas comptabilisés séparément des déchets ménagers. La traçabilité des déchets professionnels est largement insuffisante voir manquante dans l'ensemble des déchetteries de la CCAPV.

Cet aménagement permet de répondre aux obligations fixées par le SRADDET et à l'action 2 de l'axe 1 : Soutien à la prévention et à la tarification incitative du contrat d'objectif signé avec la Région.

Pour la CCAPV, la mise en place du contrôle d'accès en déchetteries permet de répondre aux objectifs suivants :

- Définir la stratégie de gestion des déchets issus des activités économiques DAE
- Améliorer la traçabilité des flux des déchets professionnels
- Assurer une traçabilité séparée les flux professionnels des flux de déchets ménagers
- Ajuster, le cas échéant, les montants de redevances payés par les professionnels
- Limiter l'accès aux seuls usagers du territoire de la CCAPV

Coût prévisionnel total de l'opération : 1 100 348,82 €

Financement Région Sud PACA : 375 000 €

Financement DETR : 200 000 €

➤ Déchetterie de Pont de Gueydan

AVANT

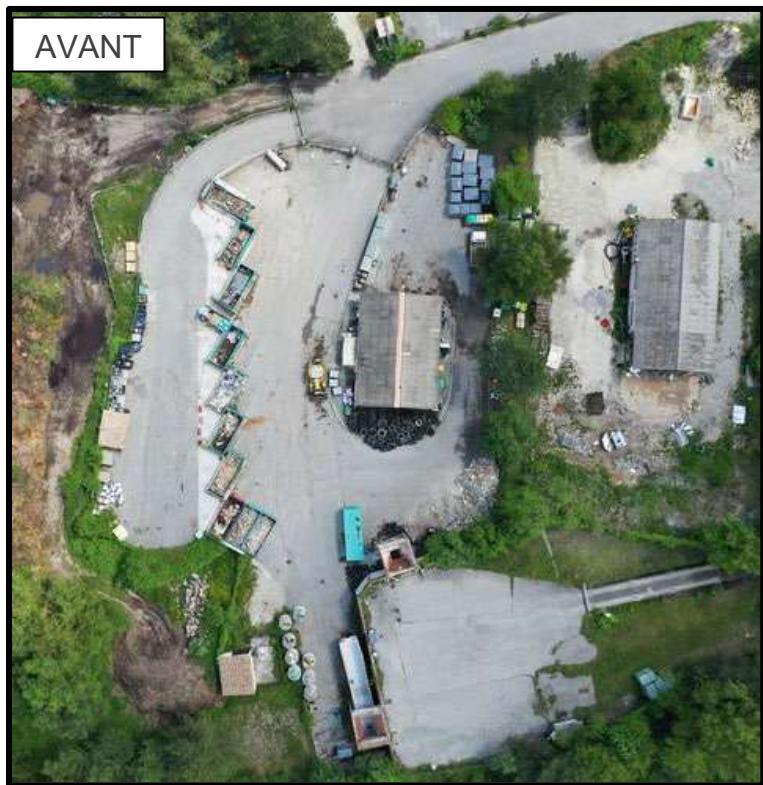


APRES



➤ Déchetterie de Castellane

AVANT



APRES

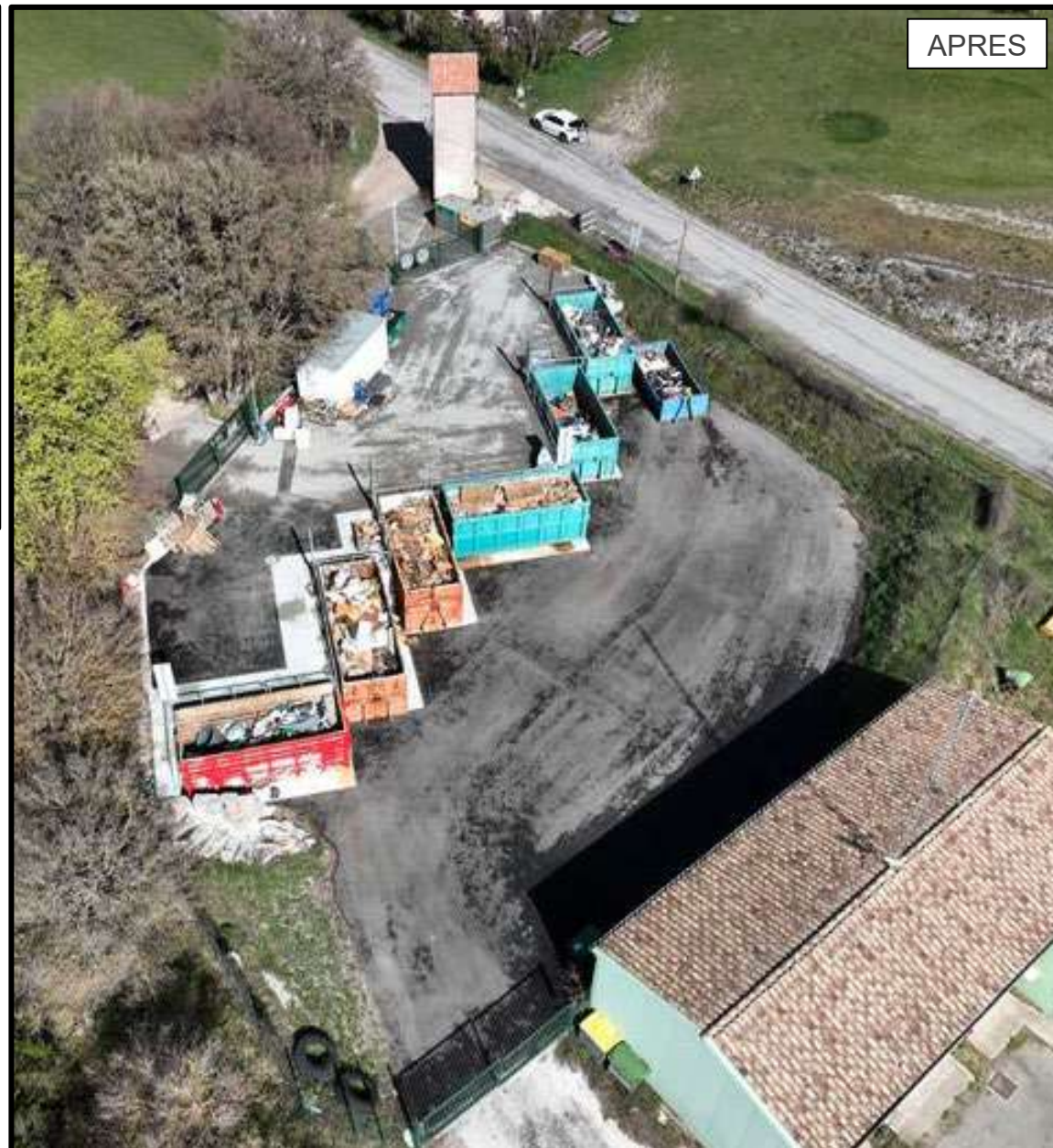


➤ Déchetterie de La Palud sur Verdon

AVANT



APRES



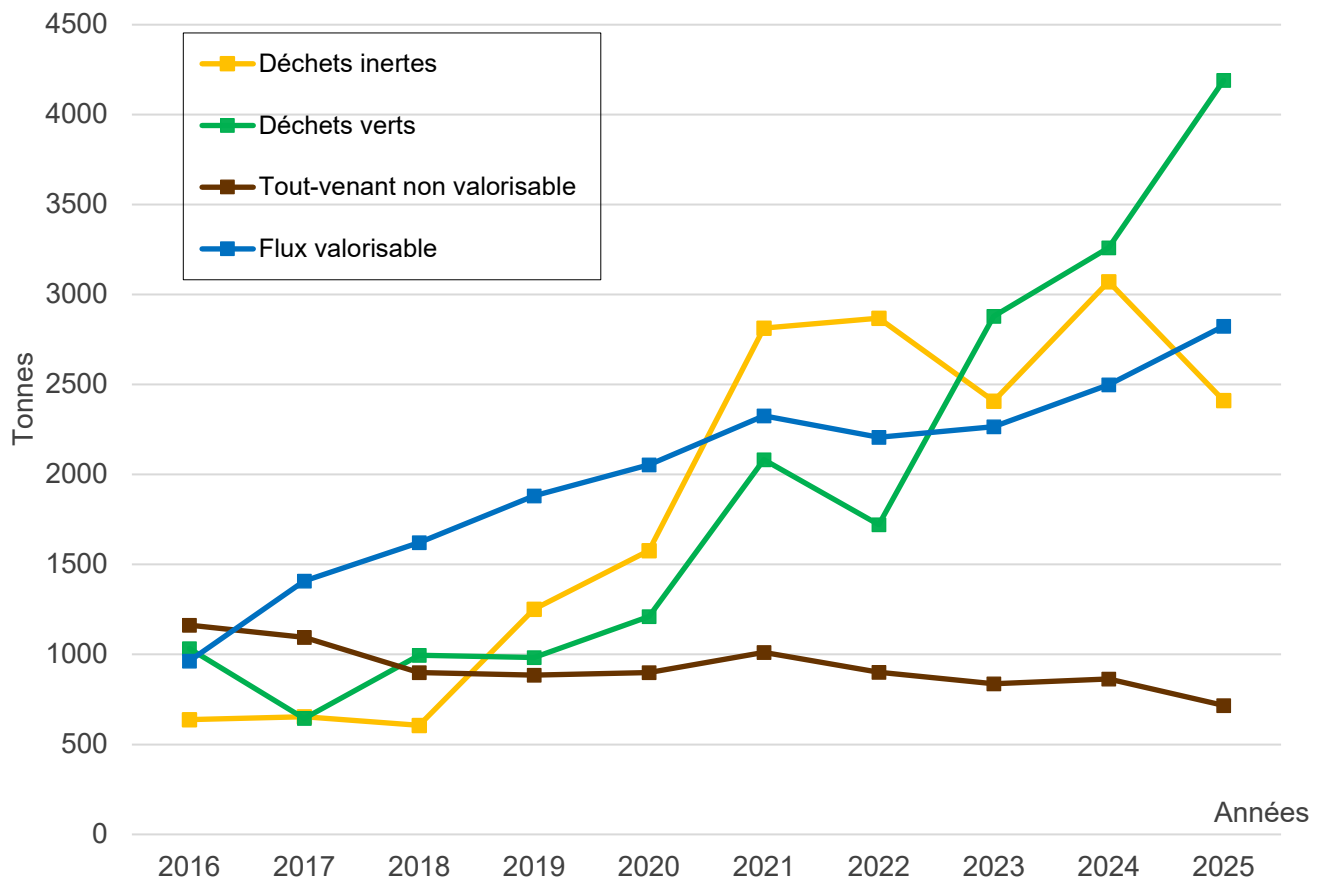
3. Synthèse de la collecte en déchetteries

Le graphique suivant illustre, de façon compilée, les tonnages de déchets valorisables (ferrailles, cartons, bois, pneus, DEEE, piles, ampoules, cartouches, DEA,...) et non valorisables (tout-venant non valorisable) collectés en déchetteries. Les tonnages de déchets verts et déchets inertes apparaissent sous forme de courbes séparées.

Pour faciliter la lecture de ce graphique,

- Les flux valorisables sont représentés par des couleurs froides (bleu)
- Les flux non valorisables sont représentés par des couleurs chaudes (marron)

Evolution de la part des déchets valorisables et non valorisables collectés en déchetteries depuis 2016





Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

CHAPITRE IV : INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

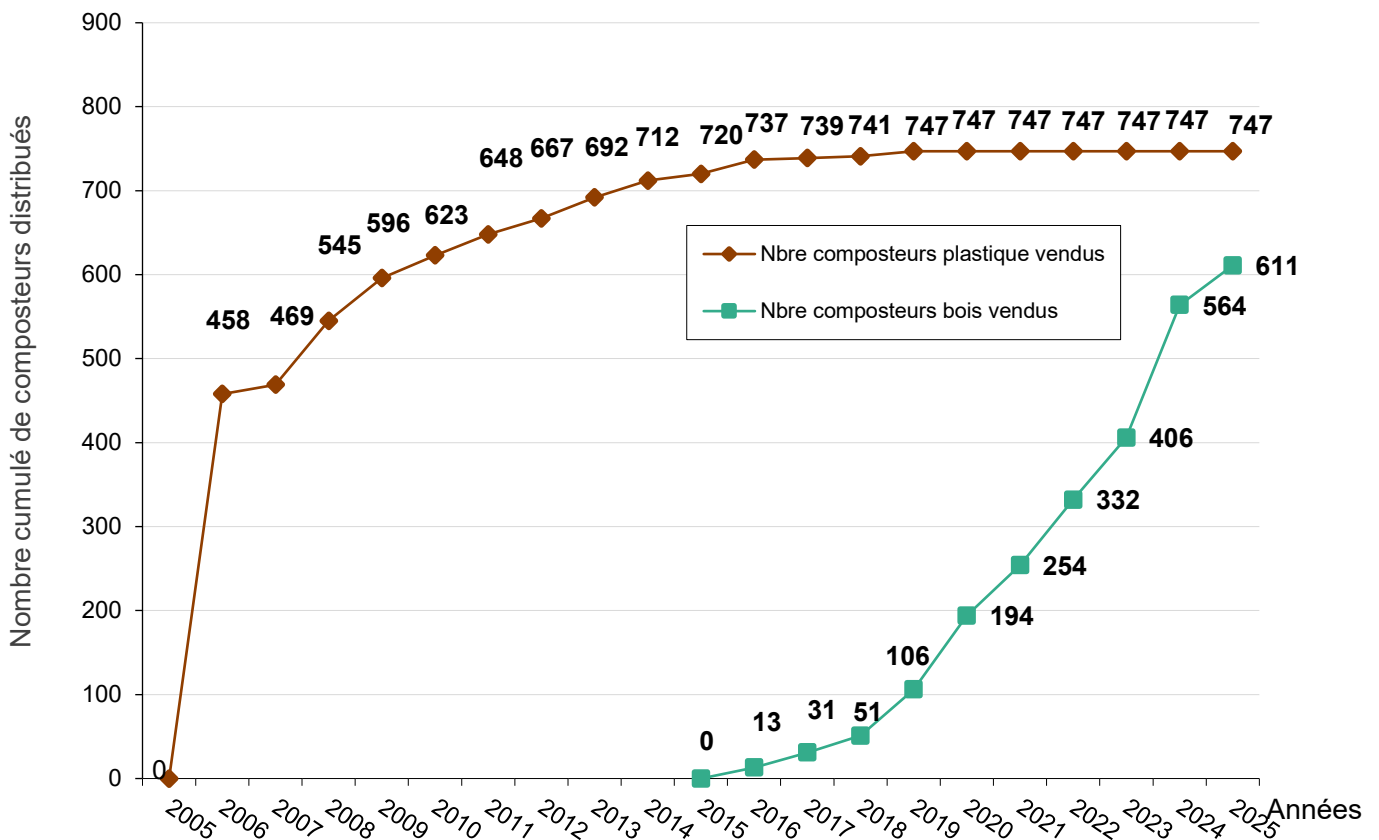
1. Le compostage domestique

Depuis 2006, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon distribue à des foyers volontaires, des composteurs domestiques afin de détourner les déchets fermentescibles des ordures ménagères. Le nombre de composteurs distribués depuis est présenté dans le graphique suivant.

En 2025, seuls des composteurs en bois ont été distribués : ce sont 47 composteurs en bois supplémentaires qui ont été vendus.

Au total, ce sont donc 1358 composteurs comptabilisés qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération compostage domestique en 2006.

Evolution du parc de composteurs individuels sur le territoire de la CCAPV depuis le lancement de l'opération



Grâce au compostage domestique et au 735 composteurs individuels vendus, si l'on considère uniquement les composteurs vendus après 2010, c'est-à-dire de moins de 15 ans, on peut estimer que 107,02 tonnes de biodéchets ont été détournés des OMR.

Ce ratio est estimé sur la base d'une distribution simple de composteurs sans formation particulière ou accompagnement dans la pratique du compostage. Calcul réalisé en supposant une incertitude de $\pm 30\%$.

Calcul de la quantité de déchets alimentaires potentiellement détournés grâce à la pratique du compostage individuel :

Nombre de ménages théoriquement équipés x 1,97 hab par ménage x 45 kg/an/hab = t/an
 de déchets alimentaires détournés des OMR $\pm 30\%$

On estime que 1384 habitants disposent d'un composteur individuel fin 2025, ce qui représente 11,87% de la population totale du territoire.

2. La gestion séparée des biodéchets sur le territoire de la CCAPV

Au 31 décembre 2025, 58 sites de compostage partagé ont été installés sur le territoire de la CCAPV, répartis sur 28 communes.

Pour estimer les quantités de biodéchets détournés grâce aux sites de compostage partagé, il est possible d'utiliser la formule de calcul suivante (ADEME) :

$(\text{Volume total des bacs d'apport (en l)} \times \text{Nombre de vidage effectué sur la dernière année} \times 0,4 \times 1,3 \times 0,7) / 1000$

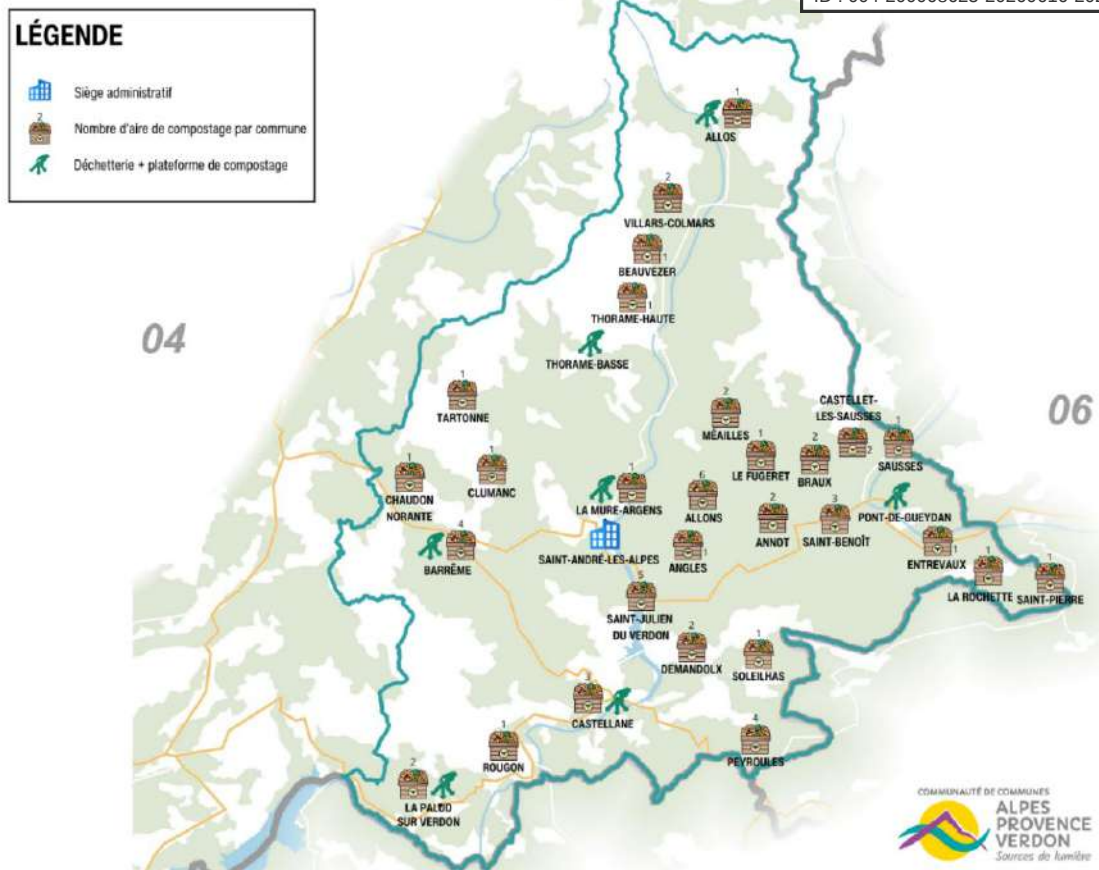
*0.4 étant la densité de déchets alimentaires

1.3 étant la prise en compte de la diminution du tas au fur et à mesure du processus de compostage

0.7 étant la prise en compte de la matière sèche

Communes	Nombre de sites équipé	Volume de remplissage des bacs (en L)	Tonnages détournés
ALLOS	1	600	0,22
ALLONS	6	3983	1,45
ANGLES	1	533	0,19
ANNOT	4	1700	0,62
BARREME	5	1980	0,72
BEAUVEZER	1	500	0,18
BRAUX	2	1233	0,45
CASTELLANE	3	3082	1,12
CASTELLET LES SAUSSES	2	683	0,25
CHAUDON NORANTE	1	400	0,15
CLUMANC	1	50	0,02
DEMANDOLX	2	250	0,09
ENTREVAUX	1	750	0,27
LA MURE ARGENS	1	350	0,13
LA PALUD/VERDON	2	1100	0,40
LA ROCHETTE	1	600	0,22
LE FUGERET	1	666	0,24
MEAILLES	2	550	0,20
PEYROULES	5	700	0,25
ROUGON	1	400	0,15
SAUSSES	1	400	0,15
SOLEILHAS	1	1225	0,45
ST BENOIT	3	1033	0,38
ST JULIEN	5	4641	1,69
ST PIERRE	1	200	0,07
TARTONNE	1	400	0,15
THORAME HAUTE	1	1000	0,36
VILLARS COLMARS	2	766	0,28
Total de biodéchets détournées estimés			10,84

On estime à 3 150 les habitants du territoire couverts par un site de compostage partagé dans un rayon de 250 m, ce qui représente 27,01% et permet de détourner 10,84 tonnes de biodéchets.



Éléments de comparaison

Territoire	Déchets de produits alimentaires	Source
France	1,18 kg/habitant/an	SINOE 2021
PACA	0,12 kg/habitant/an	SINOE 2021
Alpes de Haute Provence	0,43 kg/habitant/an	SINOE 2021
CCAPV	10,10 kg/habitant/an	CCAPV 2024

➤ Sites de compostage partagé en établissements suivis par la CCAPV :

Communes	Nombre de sites équipé	Volume de remplissage des bacs (en L)	Tonnages détournés
ALLOS (école + ACM/crèche)	2	800	0,29
ANNOT (crèche)	1	400	0,15
COLMARS (école)	1	400	0,15
COLMARS (site nordique de Ratery)	1	400	0,15
ENTREVAUX (école)	1	400	0,15
ST ANDRÉ (école/ACM)	1	400	0,15
THORAME HAUTE (école)	1	400	0,15
Total de biodéchets détournés estimés			1,16

Fin 2025, on estime que 4 531 habitants sont desservis par une collecte séparée des biodéchets, ce qui représente 38,86% de la population du territoire (prise en compte du nombre de ménage se trouvant dans un rayon de 250m d'un site de compostage partagé, avec en moyenne 1,88 habitants par foyer) (cf. annexe 6) .

Grâce à l'ensemble de ces actions, compostage domestique et partagé, ce sont 119,02 tonnes estimées de biodéchets détournés des Omr (selon formule d'estimation Ademe).

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

CHAPITRE V : INDICATEURS

TECHNIQUES DE LA COLLECTE DES

ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

1. La collecte des encombrants en porte à porte

Très engagée sur le volet environnemental, et particulièrement sur les problématiques liées à la réduction des déchets, la CCAPV s'est engagée il y a plusieurs années déjà dans une politique facilitatrice en matière de gestion de encombrants.

En plus des 7 déchetteries réparties sur le territoire, à moins de 20 kilomètres de chacune des communes de la CCAPV, un service de collecte des encombrants a été mis en place en janvier 2021.

Ce service de collecte des encombrants en porte-à-porte est réservé aux particuliers qui ne peuvent pas se déplacer, ou aux personnes ne possédant pas de véhicule adapté au transport du ou des éléments à mener en déchetterie.

Ces personnes peuvent solliciter, gratuitement, l'enlèvement devant leurs porte de leurs encombrants (est considéré comme encombrant un élément de type mobilier ou électroménager), sous réserve que le volume à transporter n'excède pas 1m3.



Il n'y a pas de suivi des quantités d'encombrants collectés en porte-à-porte. Ceux-ci sont comptabilisés avec les tonnages des déchets collectés en déchetteries.



SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS DE LA CCAPV



Vous ne pouvez pas apporter votre mobilier ou votre électroménager en déchetterie?

➔

LE SERVICE DE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS EST LÀ POUR VOUS !

1 Rendez-vous directement dans **VOTRE MAIRIE** pour choisir votre **DATE D'ENLÈVEMENT** parmi celles disponibles.



2 Le jour de l'enlèvement, sortez les encombrants **DEVANT VOTRE DOMICILE**. Votre présence est **OBLIGATOIRE**.



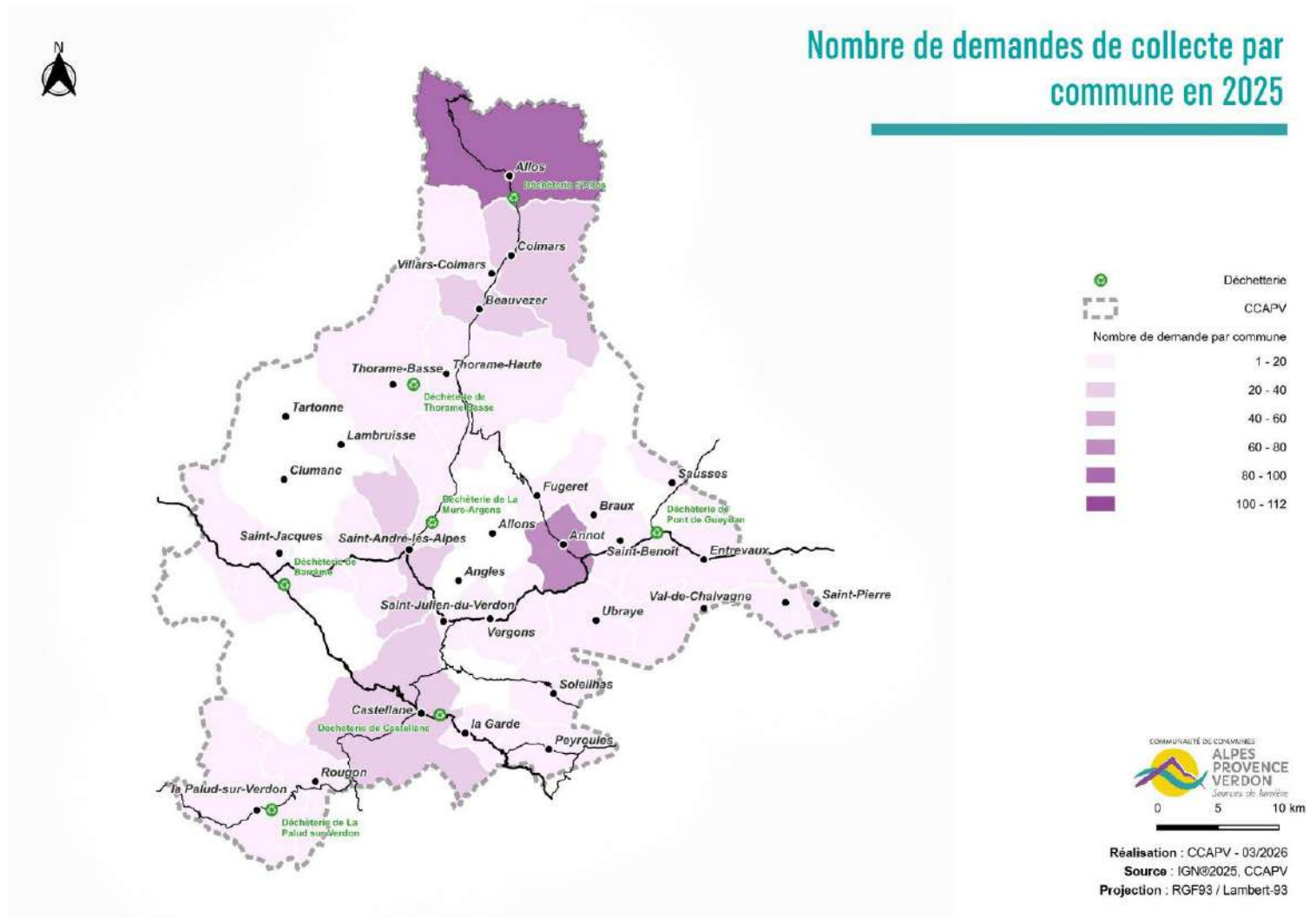
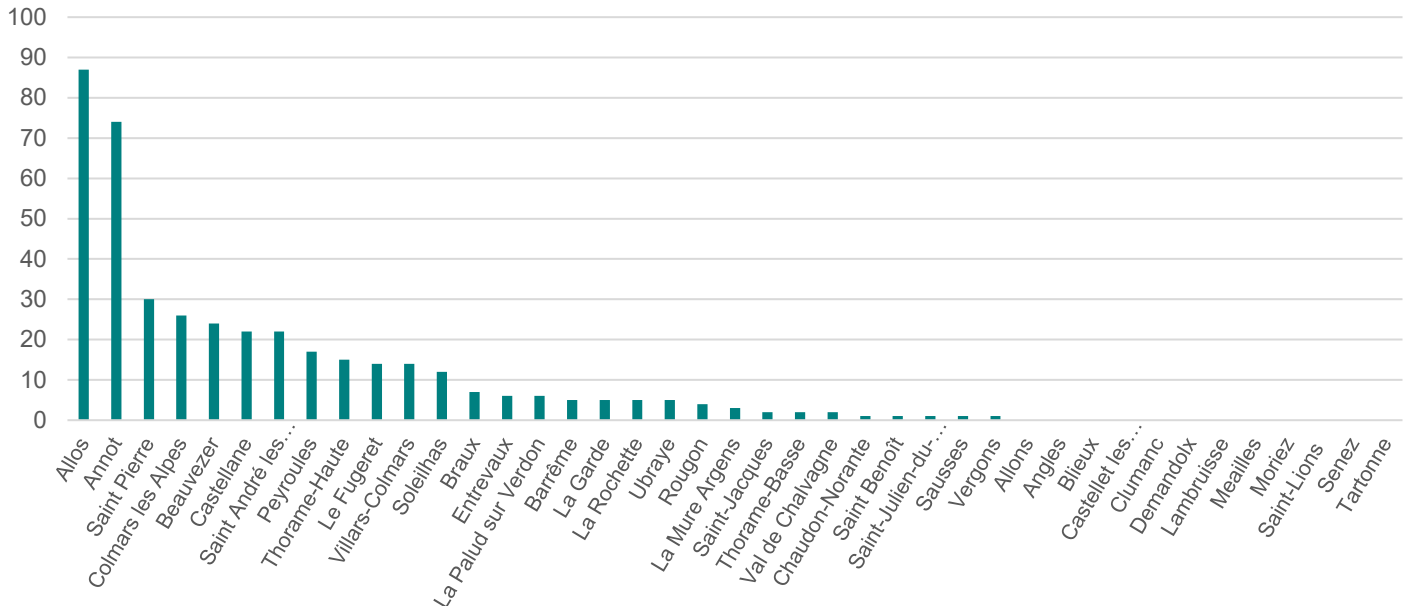


3 Nos équipes s'occupent du reste !

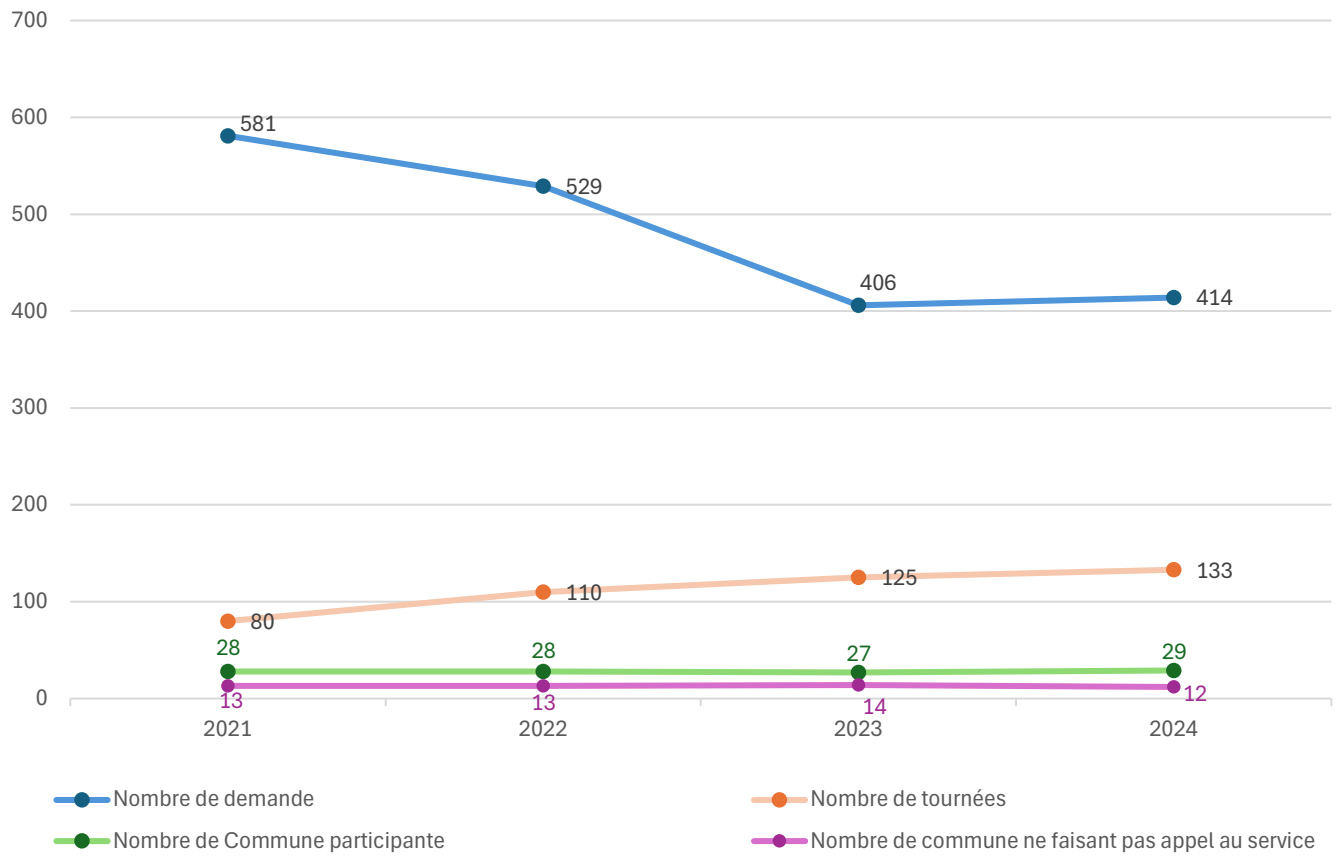
*Le service est **GRATUIT** dans la limite de 6 enlèvements par an et par foyer*

En 2025, 414 demandes d'enlèvement d'encombrants en porte à porte ont été enregistrées. Le service a effectué environ 133 tournées.

Nombre de demandes de collecte formulées par Communes



Evolution du service des encombrants depuis 2021



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

CHAPITRE VII : INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

1. Le budget annexe

Le service « Ordures Ménagères » fait l'objet d'un budget annexe dans la comptabilité de la CCAPV.

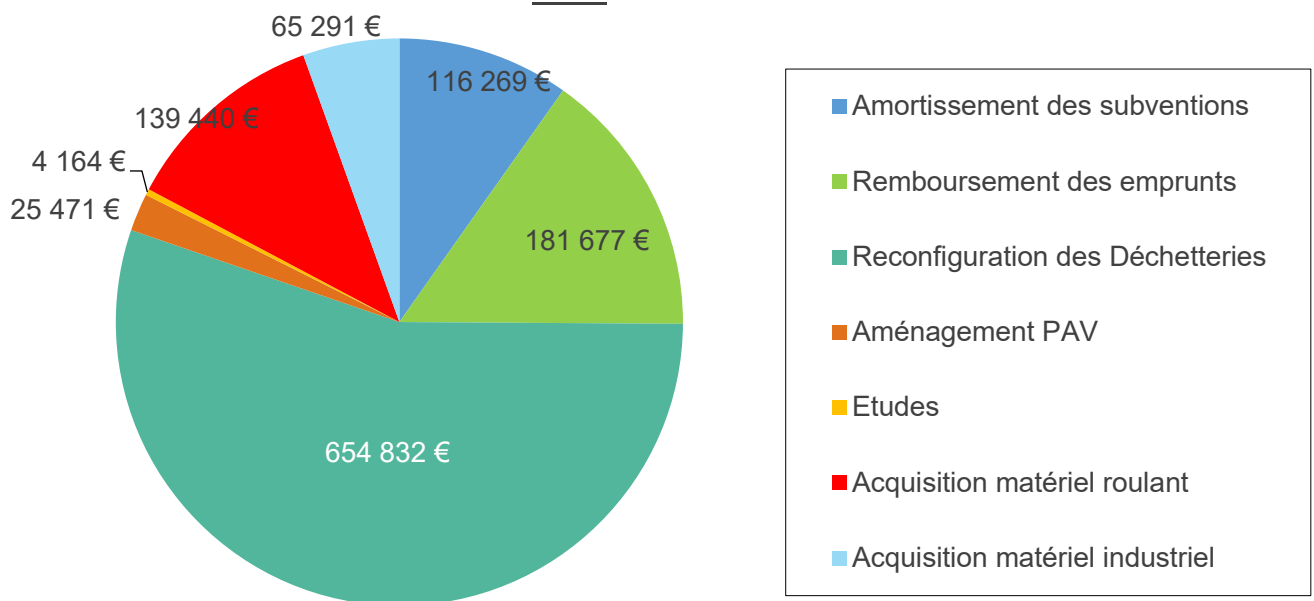
L'analyse financière du compte administratif 2025 permet de faire ressortir les éléments suivants :

a) Section d'investissement

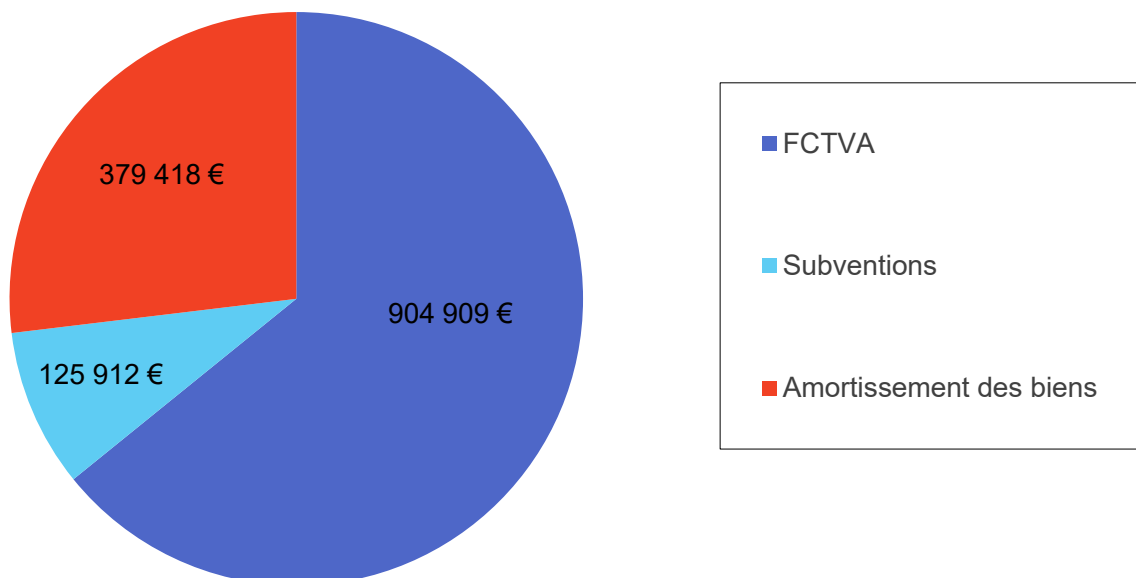
Dépenses totales : 1 187 142,63 €

Recettes totales : 1 410 239,80 €

Répartition des dépenses - Section d'investissement - Exercice 2025



Répartition des recettes - Section d'investissement - Exercice 2025

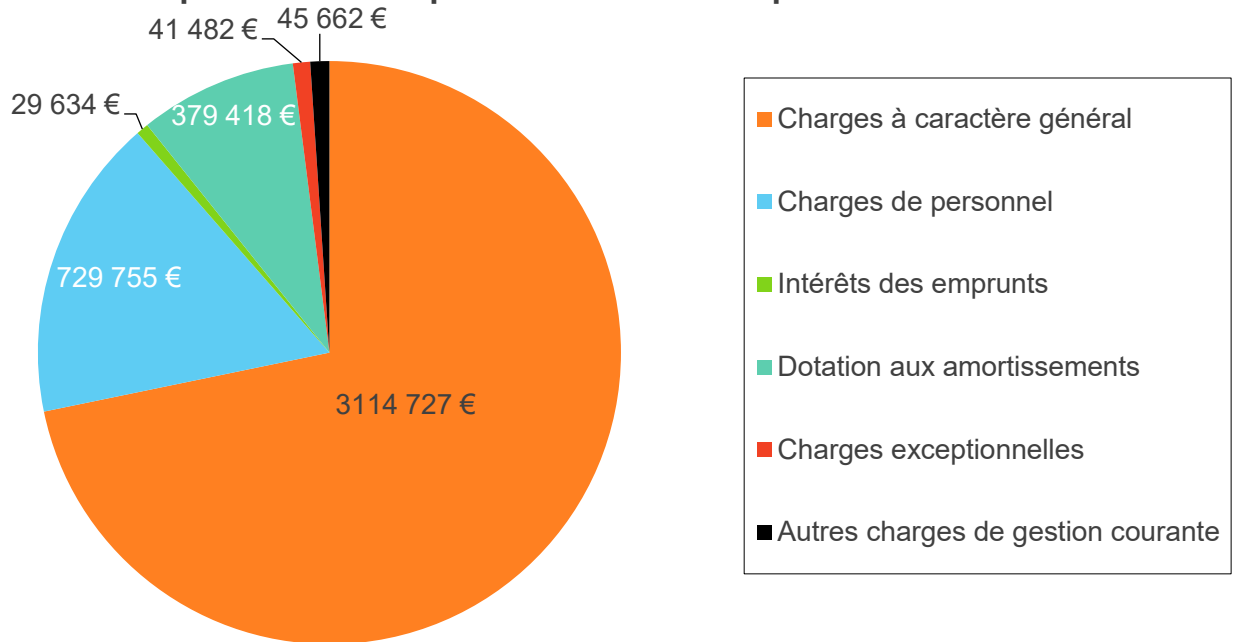


b) Section d'exploitation

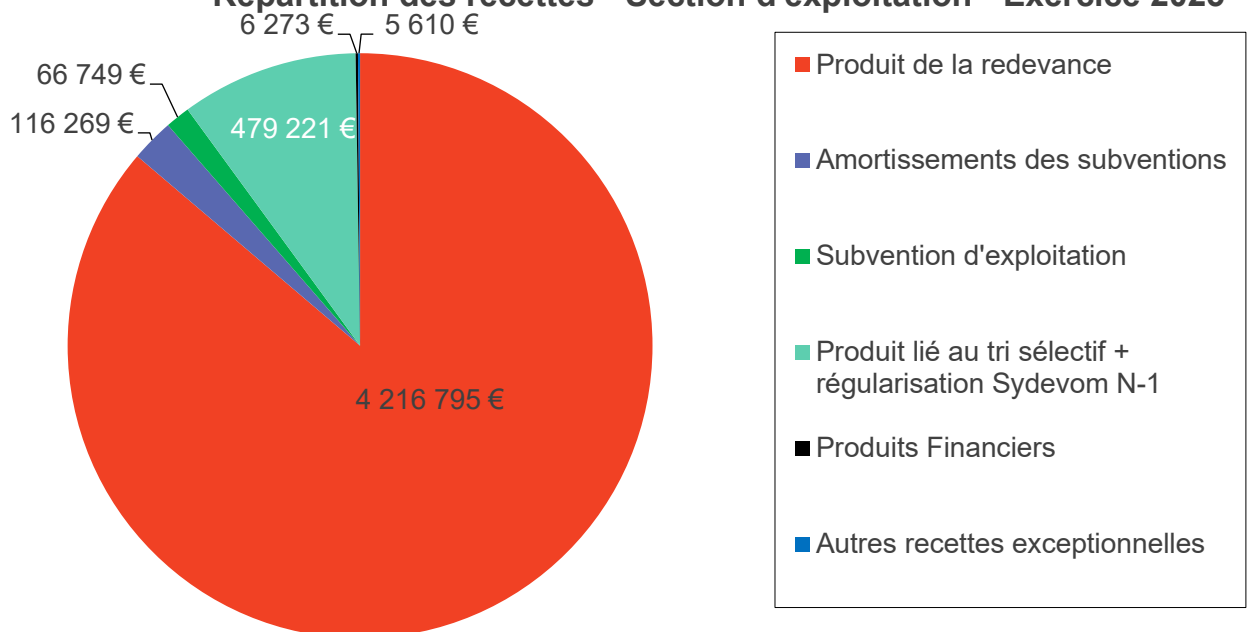
Dépenses réelles : 4 340 677,44 €

Recettes réelles : 4 890 917,75 €

Répartition des dépenses - Section d'exploitation - Exercice 2025



Répartition des recettes - Section d'exploitation - Exercice 2025



Synthèse de la situation budgétaire et état de la dette :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 220 377	3 458 038	4 257 181	4 372 902	4 331 891	4 769 094	4 650 542	4 890 918
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 021 240	3 746 776	3 818 787	4 077 313	4 007 810	4 077 094	4 677 470	4 340 677
Résultat de l'année	199 137	-288 738	438 394	295 589	324 081	692 000	-26 928	550 240
Report N-1	392 248	591 385	302 647	337 212	370 737	449 184	430 648	430 648
Résultat y compris Report	591 385	302 647	741 041	632 801	694 818	1 141 184	403 720	980 888
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	379 205	-113 868	449 610	489 153	576 001	943 233	235 221	797 390
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	109 677	178 917	193 760	200 126	192 934	179 253	182 000	181 677
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	269 528	-292 785	255 850	289 027	383 067	763 980	53 221	615 713

% Remboursement CAF par la dette	29%	-157%	43%	41%	33%	19%	77%	23%
----------------------------------	-----	-------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Capital Restant Dû en K€	2 690 922	2 512 004	2 369 000	2 168 418	1 975 684	1 796 432	1 614 755	1 614 755
Désendetttement année CAF	7 ans 2 mois	x	5 ans 4 mois	4 ans 5 mois	3 ans 6 mois	1 an 11 mois	6 ans 11 mois	2 an 1 mois

Sur l'exercice 2025, la section de fonctionnement génère un excédent de 550 240 €, et la section d'investissement un excédent de 666 847.17 €, en intégrant l'excédent des Restes à Réaliser.

On note que les indicateurs de ce budget annexe, qui doit s'équilibrer par lui-même, s'approchent de ceux de 2024, année record, avec une CAF brute de 797 390 € permettant de couvrir non seulement le remboursement du capital des emprunts et les investissements récurrents, mais aussi pour partie les nouveaux investissements. La capacité de désendetttement, légèrement supérieure à 2 ans, et le pourcentage de la CAF brute mobilisée pour le remboursement de la dette, inférieur à 25%, illustrent la bonne situation de ce budget, même si la prudence doit rester de mise au regard des fluctuations de charges indépendantes des décisions communautaires. C'est à partir de ces constats de bonne gestion, que la décision a pu être prise par le conseil communautaire, de ne pas augmenter les tarifs 2026 de la REOM.

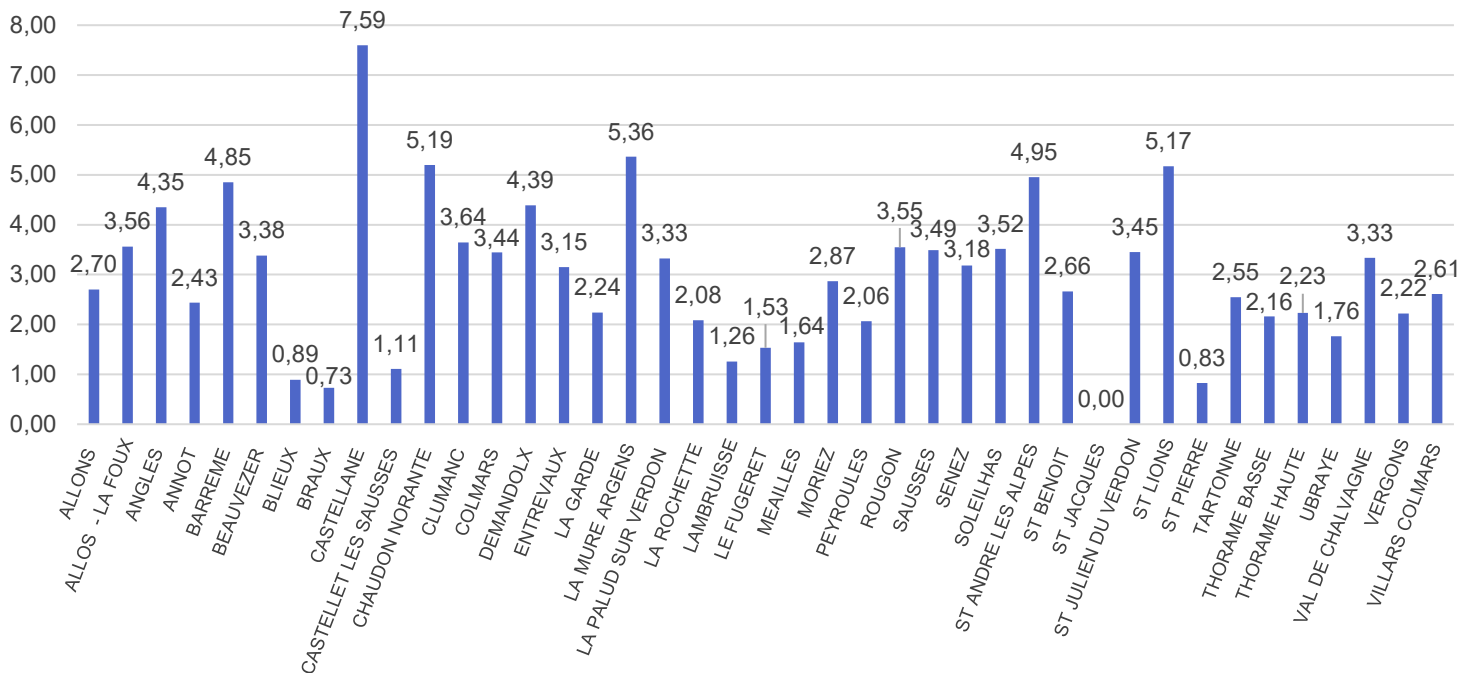
2. Redevances et rôle

Comme on peut le voir sur le graphique précédent, la principale recette de fonctionnement est le produit de la redevance.

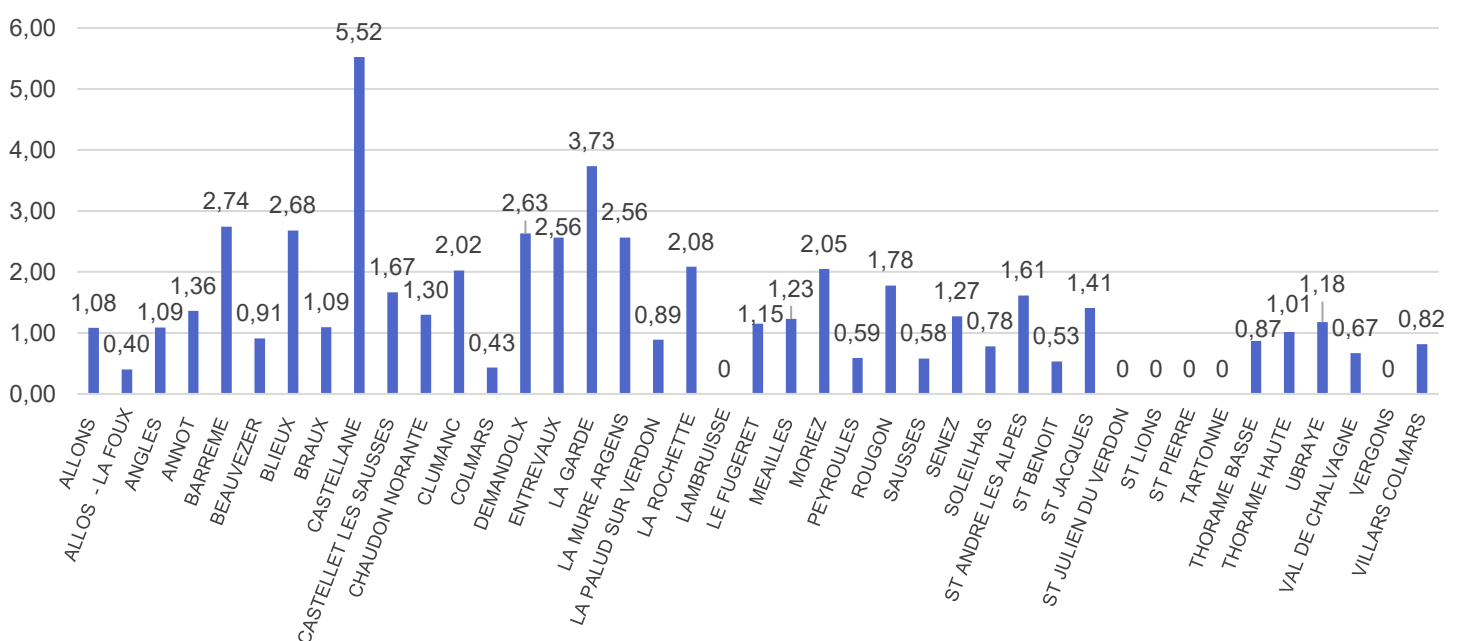
Suite à un changement de logiciel de facturation, il n'est pas possible pour l'année 2025 de détailler le nombre de factures éditées par type de catégorie ainsi que le produit correspondant. Ce paramétrage a été demandé et sera à nouveau disponible pour l'année 2026.

Cependant, il a été possible de retracer le nombre de demandes d'annulations et le nombre d'attestations pour logement vacants émises par commune.

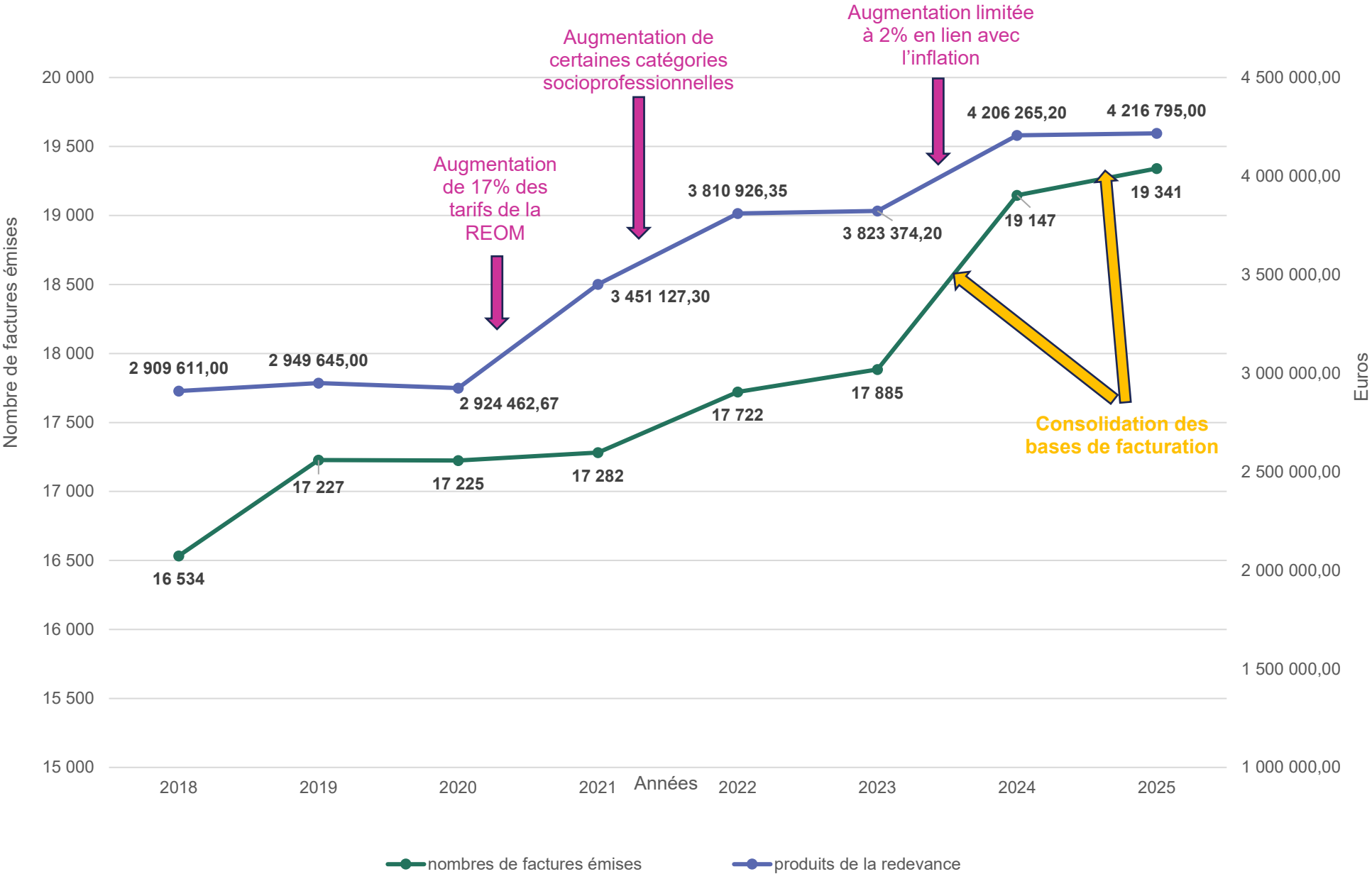
Taux d'annulations par commune



Taux d'attestations de logements vacants par commune



Evolution du produit par rapport au nombre de redevables



3. Evaluation des coûts de collecte et de transport

- Avant passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert de la collecte au Sydevom

Territoires CCAPV	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre
Ex. CCHVVA (schéma de pré collecte : biflux)	268 € HT / t (Prestataire)	290 € HT / t (Prestataire)		76 € HT / t (Sydevom)
Ex. CCMV (schéma de pré collecte : tri flux)	150 € HT / t (CCAPV)	1 230 € HT / t (CCAPV)	79 € HT / t (Sydevom)	
Ex. CC Teillon (schéma de pré collecte tri flux)				
Ex. CCPE (schéma de pré collecte tri flux)		611 € HT / t (Sydevom)		
Ex. CCTL (schéma de pré collecte tri flux)				

- Lors du passage en extension des consignes de tri, passage en collecte verticale en biflux et transfert intégral de la collecte au Sydevom (01/01/20)

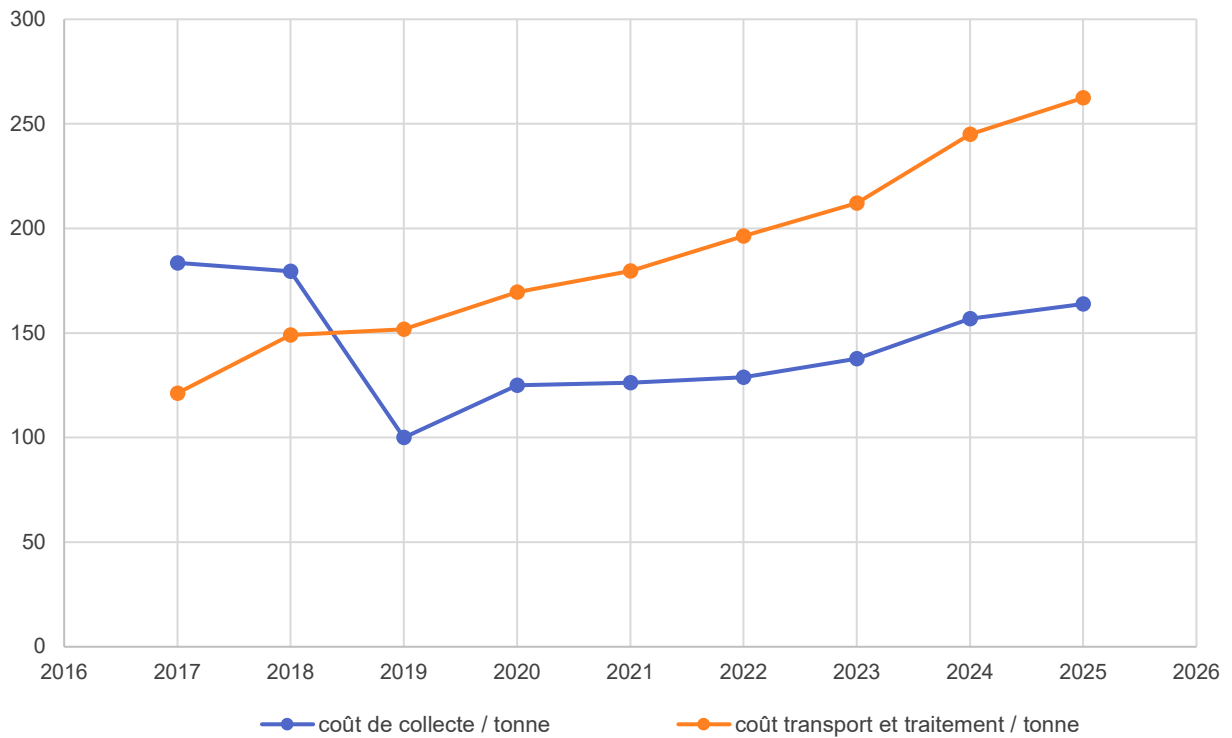
	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	155,50 à 175,49 € HT / t (Sydevom)	498 à 516 € HT / t (Sydevom)	90,2 € HT / t (Sydevom)

- Au 1er janvier 2025

	Ordures ménagères	Biflux	Verre
Territoires CCAPV	172,78 à 230,15 € HT / t (Sydevom)	476,07 à 496,70 € HT / t (Sydevom)	105,20 € HT / t (Sydevom)

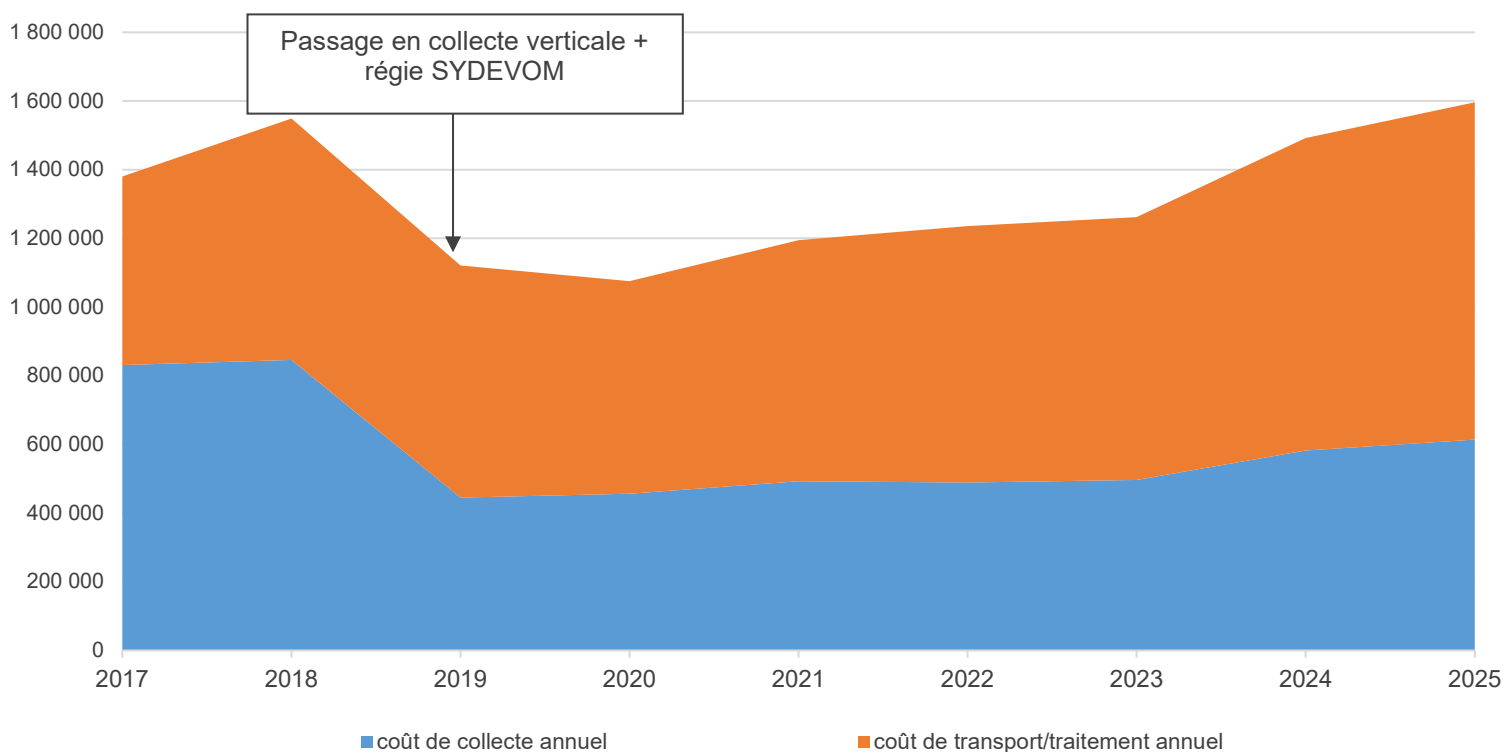
- **Illustration graphique de l'évolution des coûts de collecte et de transport/traitement secteur Haut Verdon depuis 2017**

Evolution du coût de collecte et du coût de transport/traitement de la tonne d'OM depuis 2017 (secteur Allos)



- **Illustration graphique de l'évolution des coûts annuels de collecte, transport et traitement des OM sur l'ensemble du territoire depuis 2017**

Evolution des coûts totaux de collecte et de transport/traitement des OM depuis 2017



4. Coût du traitement par type de déchets

Attention :

Les coûts présentés ne prennent en compte que le transport et le traitement.

Pour les OM et les Biflux, les coûts de transports sont calculés à partir des quais de transfert pour la partie du territoire sur lequel la collecte est assurée en régie ou par un prestataire et intègre la collecte sur les secteurs où celle-ci est assurée par le Sydevom.

	Verre	Biflux	OM
Dépenses C+T+T	75 927,01 €	532 583,11 €	1 434 972,45 €
Recettes (rachat matière) Prévisionnel	21,91€/t soit 15 855,39 €	46,23€/t (PCM) et 48,54€/t (emballage) soit 26 866 €	
Recettes (soutien CITEO)	11 €/t soit environ 7 960,26 €*	761€/t emballages ou 75 €/t PCM soit environ 298 106,66 €*	
Coût total H.T.	52 111,36 €	207 610,31 €	1 434 972,45 €
Type de recette	Valorisation matière + soutien CITEO	Valorisation matière + soutien CITEO	

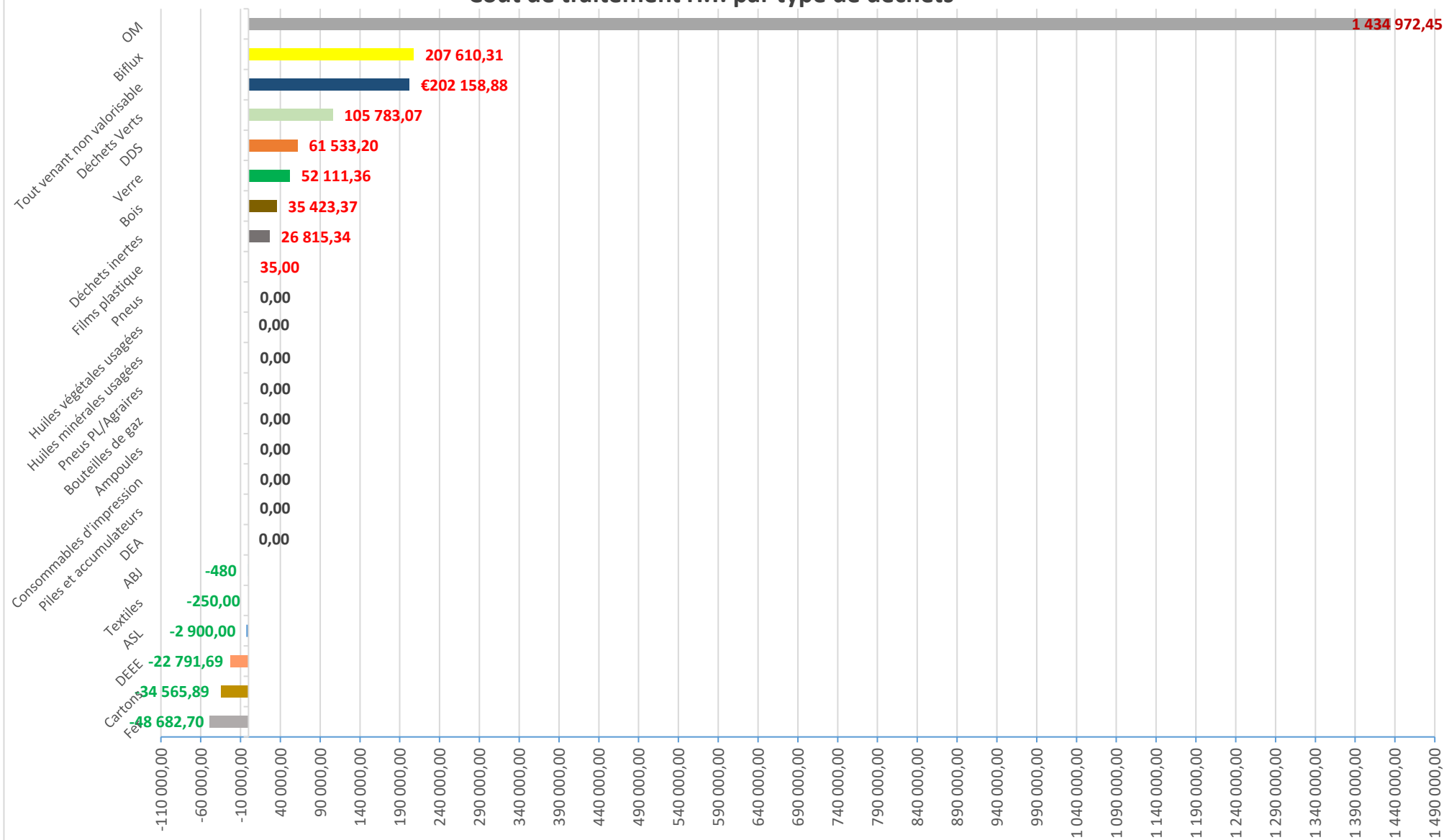
	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Pr PL/A
Dépenses	- €	- €	- €	- €	4 203,00 €	
Recettes	23 519,17 €	- €	- €	300,00 €	- €	
Coût total H.T.	- 23 519,17 €	- €	- €	- 300,00 €	4 203,00 €	
Type de recette	Soutien OCAD3E					

* Soutien CITEO et rachats matières estimatifs pour information car montant des soutiens des tonnages 2024 non connu à ce jour

	Cartons	Fer	Tout venant non valorisable	Bois non traité	Bois en mélange	Déchets Verts	DDS	Déchets inertes	Plumes végétales usagées	Plumes minérales usagées	Bouteilles de gaz
Dépenses	65 237,54 €	19 342,98 €	202 158,88 €	9 082,05 €	26 341,32 €	105 783,07 €	67 071,20 €	26 815,34 €	- €	- €	- €
Recettes	99 803,43 €	68 025,68 €	- €	- €	- €	- €	5 538,00 €	- €	- €	- €	- €
Coût total H.T.	- 34 565,89 €	- 48 682,70 €	202 158,88 €	9 082,05 €	26 341,32 €	105 783,07 €	61 533,20 €	26 815,34 €	- €	- €	- €
Type de recette	Estimation Rachat matière + soutien CITEO selon taux 2024	Rachat matière					Soutien Eco DDS				

	DEEE	Consommables d'impression	Ampoules	Piles et accumulateurs	Pneus	Pneus PL/Agraires	Textiles	DEA	ABJ	ASL	Films Plastique
Dépenses	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €	- €	- €	- €	35,00 €
Recettes	22 791,69 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 250,00 €	- €	480,00 €	2 900,00 €	- €
Coût total H.T.	- 22 791,69 €	- €	- €	- €	4 203,00 €	- €	- 250,00 €	- €	- 480,00 €	- 2 900,00 €	- €
Type de recette	Soutien OCAD3E						Soutien Montagn'habits	Soutien Eco Mobilier	Soutien Eco Mobilier	Soutien Ecologic	

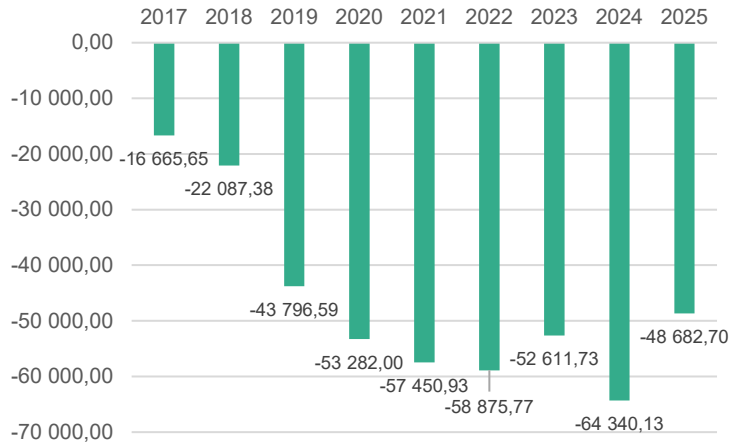
Coût de traitement H.T. par type de déchets



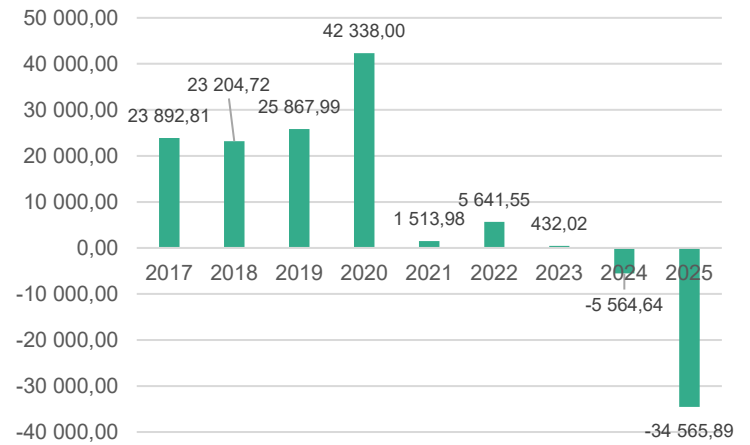
Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

Evolution des coûts de traitement par type de déchets depuis 2017

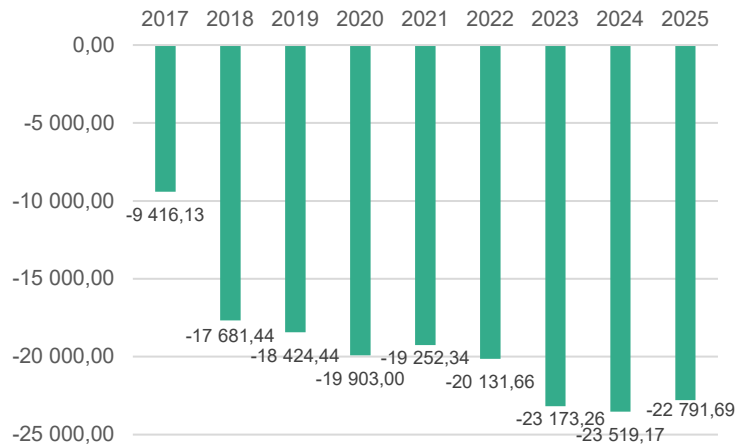
Fer



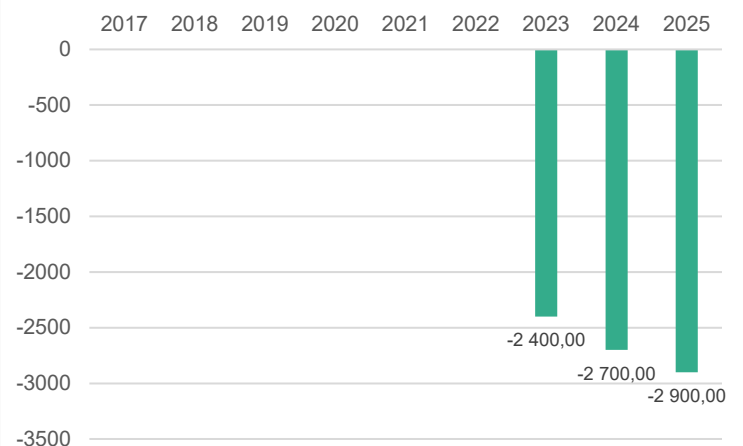
Cartons



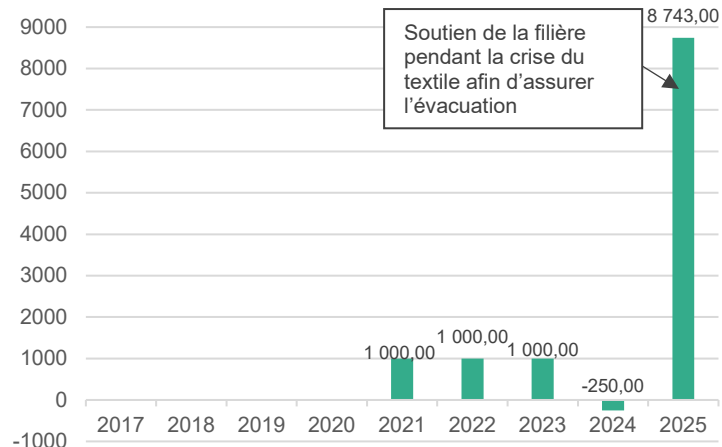
DEEE



ASL



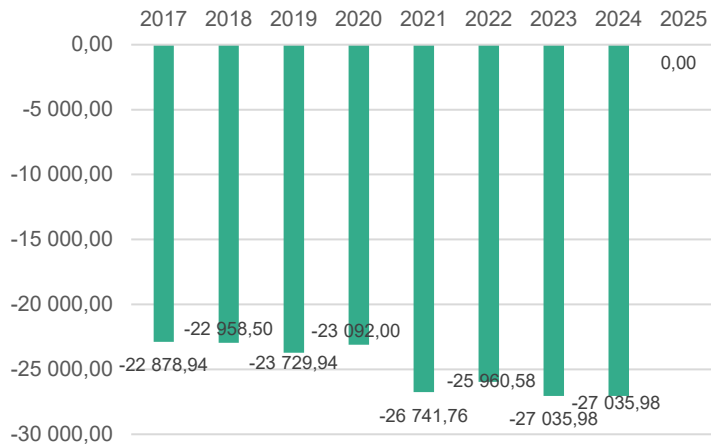
Textiles



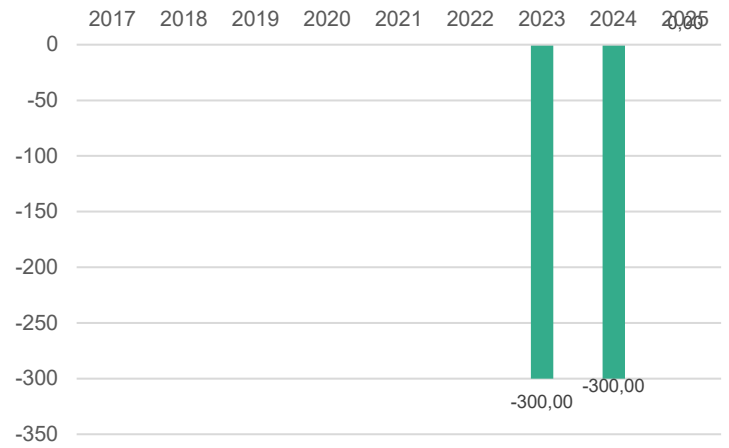
ABJ



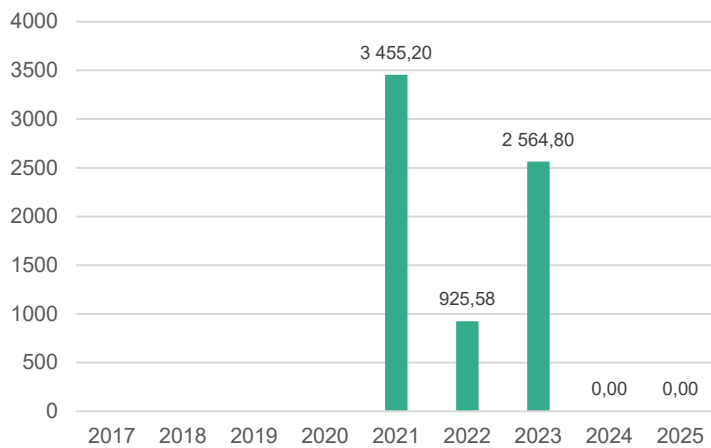
DEA



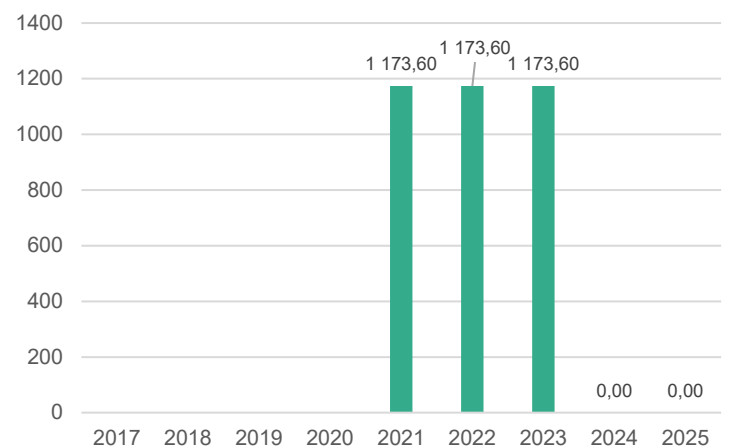
Piles et accumulateurs



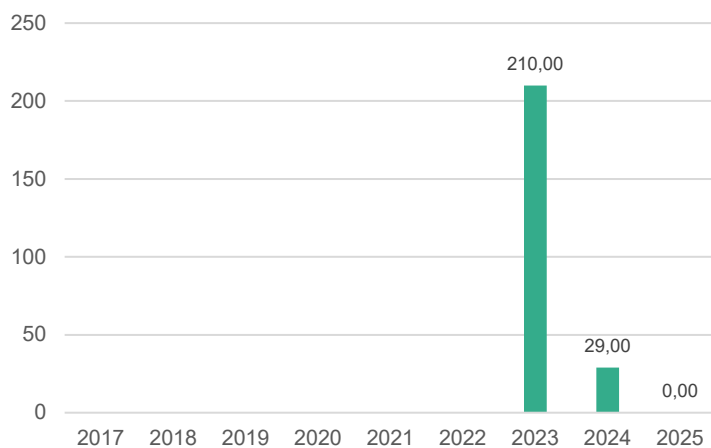
Pneus PL/Agraires



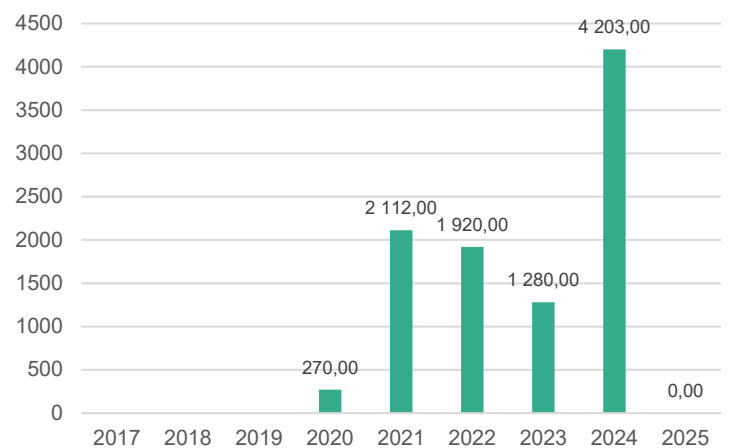
Huiles minérales usagées



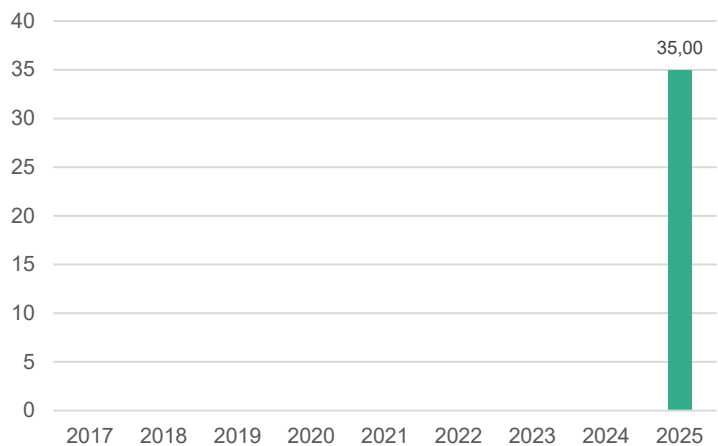
Huiles végétales usagées



Pneus



Films plastique

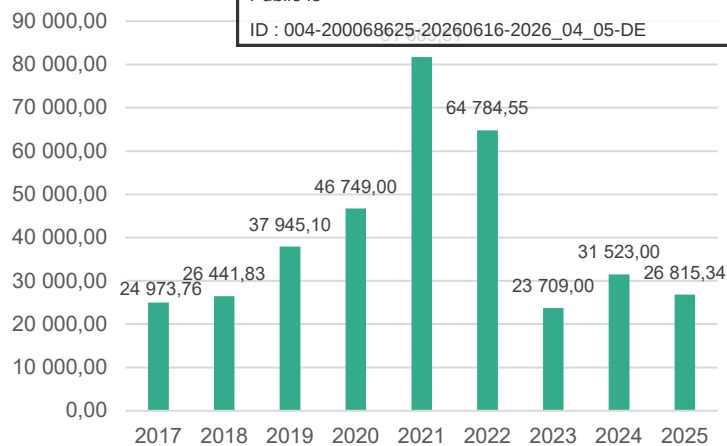


Envoyé en préfecture le 16/06/2026

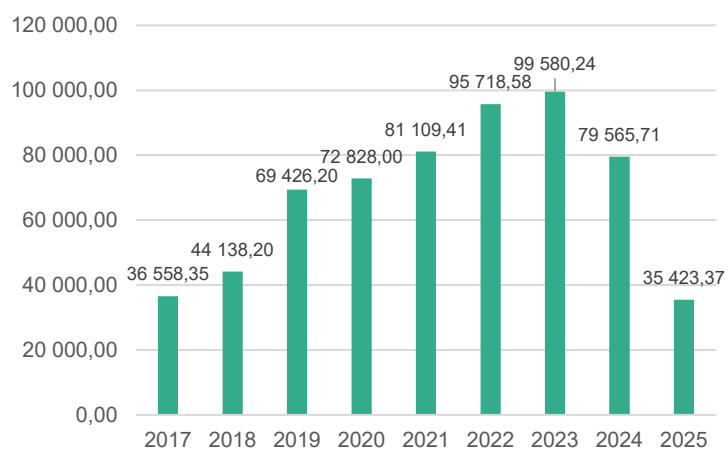
Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

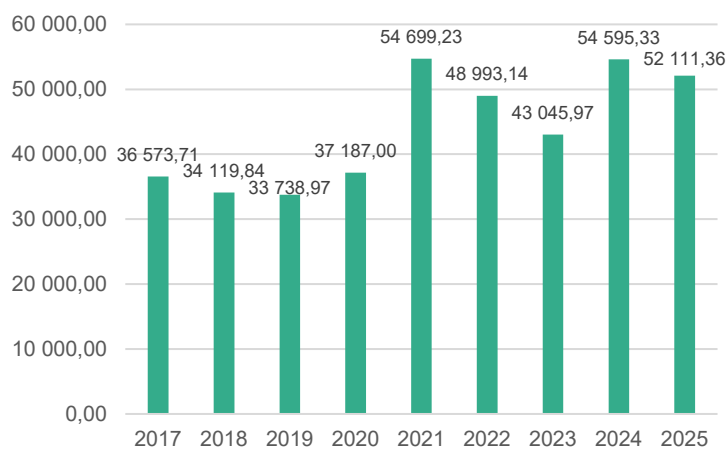
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE



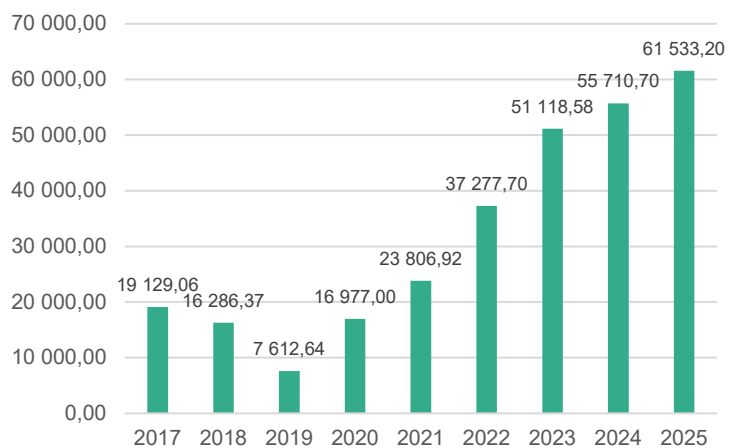
Bois



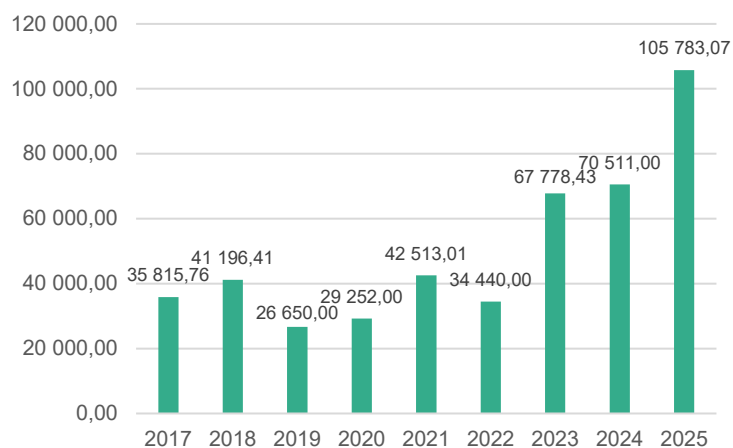
Verre



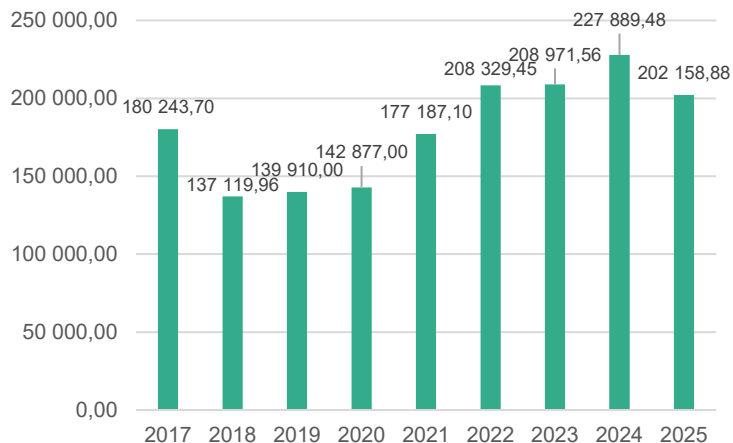
DDS



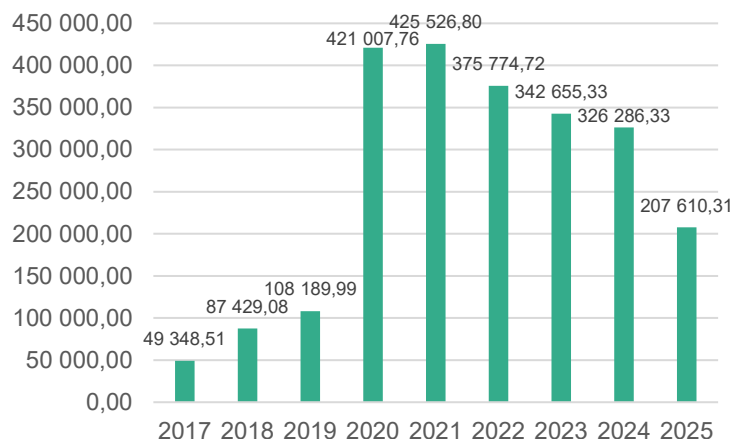
Déchets Verts



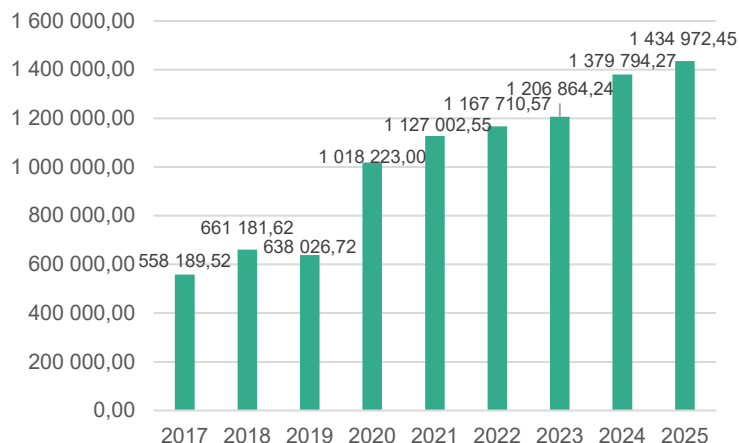
Tout venant non valorisable



Direct



OM



5. Soutiens financiers perçus au titre de la communication

Certains partenariats mis en place entre la CCAPV et différents organismes prévoient que ces derniers peuvent être amenés à verser un soutien financier en compensation des efforts de communication réalisés par la CCAPV.

Le tableau suivant fait l'état des soutiens perçus en 2024 au titre de la communication :

Organisme	Montant du soutien financier perçu au titre de la communication
Eco TLC (versé en 2024 au titre de la communication 2023)	1 000 €
DDS	342,51 €
ABJ	120,00 €
TOTAL	1 462,51 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

CHAPITRE VIII : COMMUNICATION, **SENSIBILISATION ET ACTIONS DIVERSES**

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

1. Actions de Communication menées en 2025



2. Collectes évènementielles

Afin d'améliorer les gestes de tri et de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction des déchets, la CCAPV a expérimenté depuis plusieurs années l'organisation de « collectes évènementielles thématiques » dans ses déchetteries, avec une dimension solidaire.

- Une collecte évènementielle à l'occasion des soldes d'hiver, soit du 8 janvier au 4 février 2025, a permis de collecter 1,2 tonnes de textile, linge de maison, chaussures, petite maroquinerie, et ont été remis à l'association Montagn'habits Emploi Solidarité afin d'être valorisés.
- Une collecte de matériel de ski usagé a été organisée après la saison d'hiver en déchetterie, soit du 28 février au 15 avril 2025, a permis de détourner 5,48 tonnes de matériel initialement majoritairement destiné à l'enfouissement.
- Une collecte de fournitures scolaires, en partenariat avec les Resto du Cœur, a été organisée du 05 juillet 2025 au 02 août 2025 et a permis d'équiper 10 enfants.
- Après la saison d'été, une collecte exceptionnelle d'articles de sports nautiques usagés a été déployée au sein des déchetteries, du 15 août au 30 septembre 2025.
- Une collecte exceptionnelle de jouets a ainsi été organisée du 3 au 26 novembre 2025. 600kg de jouets ont été collectés et remis à l'association la Croix Rouge du 04 pour redistribution aux familles du département

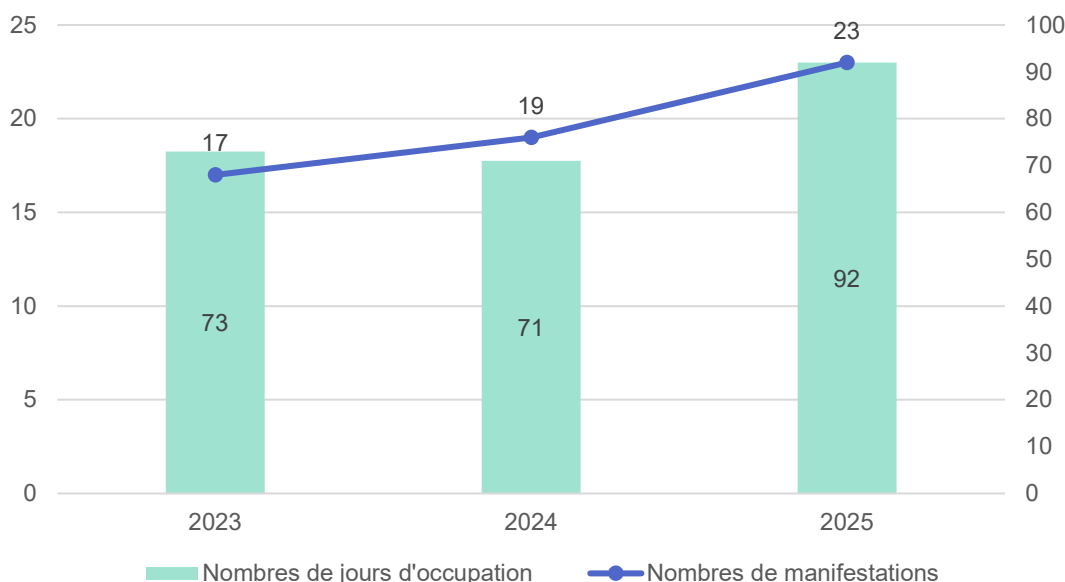
Pour communiquer sur chaque évènement, une campagne de communication à travers la page Facebook de la CCAPV et un dossier de presse, est faite et des affiches placardées en déchetteries et diffusées aux maries.



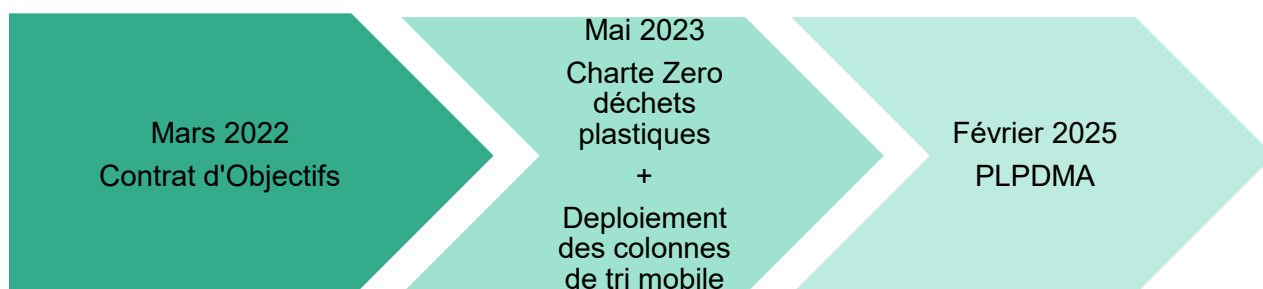
3. Actions de préventions

- Adoption du contrat d'objectifs avec la Région Sud PACA relatif à la prévention, au tri des déchets et à l'économie circulaire en mars 2022, afin de bénéficier d'un soutien financier et d'un accompagnement renforcé dans le cadre de l'animation et de l'ingénierie de la Région.
- La CCAPV est signataire depuis 2023 de la Charte 0 déchets plastiques (cf. Annexe 3).
- Elle propose aussi la mise à disposition de colonnes de tri mobiles auprès des communes membres qui en font la demande, afin de favoriser le tri lors d'évènements spéciaux.

Evolutions des demandes de prêt des colonnes de tri mobiles



- En date du 25 février 2025, la CCAPV a engagé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) jusqu'en 2030. L'élaboration d'un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés est devenue obligatoire pour les collectivités qui sont en charge de la gestion des déchets, il s'agit de définir pour les années à venir des actions qui permettent de réduire les quantités des déchets produits sur le territoire (cf. annexe 5).



ANNEXE 1 : RAPPORT
DEVELOPPEMENT DURABLE 2025
ECOSYSTEM SUR LE TERRITOIRE DE
LA CCAPV

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE



Rapport de durabilité

FILIÈRE(S) REP
GÉRÉE(S) PAR ECOSYSTEM

Chiffres clés 2025 pour
COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) (04)




EEE MÉNAGERS LAMPES



Collecte nationale 2025 des EEE ménagers et lampes usagés réalisée par ecosystem

Pour collecter les appareils électriques et les lampes usagés, ecosystem propose des solutions adaptées aux particuliers et aux professionnels, avec un large réseau de points de collecte sur tout le territoire français, ainsi que des enlèvements sur site pour les gros appareils, et des enveloppes préaffranchies pour les téléphones.

Collecte des EEE ménagers



703 510 Tonnage collecté	15,5 Moyenne nationale de collecte en kg/hab
79.5 % Taux de recyclage/réutilisation	91.9 % Taux de valorisation

Collecte des lampes



4 635,94 Tonnage collecté	82 % Taux de recyclage
-------------------------------------	----------------------------------

65,2 %
 Taux de collecte total Equipements Electriques et Electroniques ecosystem

 COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON (CCAPV) (04)

2

104

Les résultats de votre collecte 2025

Votre contribution à la collecte en 2025

Votre 1^{ère} collecte date du : 12/08/2009

	2024 (tonnes)	2025 (tonnes)	Progression des flux 2024/2025	Nombre d'objets 2025
GEM HF	132,0	130,9	-0,8%	2 394
GEM F	57,3	61,1	+6,6%	1 126
ÉCRANS	19,1	17,3	-9,7%	1 865
PAM	59,5	67,1	+12,8%	48 297
TOTAL DEEE	268,0	276,4	+3,3%	53 682
LAMPES	0,3	0,7	+109,2%	8 273

53 682
appareils

8 273
lampes

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail <https://pro.ecosystem.eco/> rubrique "Indicateurs".

Votre performance de collecte d'appareils 2025

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : 11 397

Votre performance est basée uniquement sur la collecte réalisée sur les points d'enlèvements de votre collectivité.

Performance filière en (kg/hab/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	Autres canaux***	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	11,9	2,0	0,4	14,3
Votre région affiche une performance de :	6,0	1,7	5,1	12,7
Au niveau national, la performance est de :	7,1	1,3	7,1	15,5

La performance⁽¹⁾
de votre collectivité est :

24,3 kg
d'appareils/
hab/an

0,7
lampes/
hab/an

* Calcul sur la base du recensement INSEE 2019 (valable au 1^{er} janvier 2020).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

*** Est et autres canaux.

(1) Tonnage de l'année 2024/population contractuelle OCAD3E. Tient compte des éventuels changements de population et prorata tempore.



Votre bilan 2025

Performances nationales des collectivités territoriales desservies par ecosystem

Les performances nationales sont basées uniquement sur la collecte des appareils électriques et électroniques.

Milieu	Performance 2024	Performance 2025
Rural (< 70 hab/km²)	10,34 kg/ha/an	11,2kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km²)	7,05 kg/ha/an	7,7 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km²)	2,8 kg/ha/an	3,08 kg/ha/an

Votre
collectivité
fait partie
du milieu :
rural

Tableau récapitulatif des soutiens versés à votre collectivité

Les différents barèmes de soutiens financiers dédiés aux collectivités territoriales sont définis dans le cadre de la convention OCAD3E. En 2025, les soutiens versés par **ecosystem** aux collectivités territoriales représentent **28 180 000 euros** (soutiens fixes, variables, sûreté du gisement et communication). Ils ne comprennent pas la prise en charge des coûts opérationnels. Les soutiens fixes et variables sont liés aux tonnages collectés.

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens sûreté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communi- cation*	Forfait zone de réemploi	Forfait maintenance vidéo-protection
2024	9 500 €	12 594 €	-	22 094 €	-	- €	375 €
2025	9 500 €	12 992 €	-	22 492 €	-	- €	300 €
Évolution 2024/2025	0%	+3,2%	-	+1,8%	-	-	-20%

* A appareils DEEE et lampes.



Vos indicateurs d'impact 2025



La collecte des équipements réalisée dans les points de collecte de votre territoire
 Unité de mesure : tonnes

Poids collectés	276,4	0,7
-----------------	-------	-----

Le traitement des équipements et lampes usagés collectés sur votre territoire
 Unité de mesure : tonnes (répartition à partir du poids collecté)

Recyclage	220,9	0,6
Autres revalorisations	33,9	0,1
Incinération	2,2	0,0
Mise en décharge	19,4	0,1

L'impact carbone de la collecte et du traitement
 Unité de mesure : tCO2eq (calculé à partir du poids collecté)

Emission CO2e	509,1	0,6
---------------	-------	-----

Les matières récupérées dans les équipements et lampes usagés collectés sur votre territoire
 Unité de mesure : tonnes (répartition à partir du poids collecté)

Ferailles	149	0,0
Métaux non ferreux	22	0,0
Plastiques	54	0,1
Autres matières	51	0,6

Installations de dépollution et de recyclage des équipements collectés sur votre territoire

Les DEEE ménagers que vous confiez à ecosystem sont acheminés vers :



Gros électroménager hors froid chez :
 EPUR MEDITERRANEE - GIGNAC LA NERTHE



Écrans chez :
 SIBUET ENVT - LE CHEYLAS



Gros électroménager froid chez :
 TERECHOVAL - LA CHAMBRE



Écrans plats chez :
 SIBUET ENVT - LE CHEYLAS



Petits appareils en mélange chez :
 TRADE ELECTRONIQUE - ROUSSET



Lampes chez :
 SIRIMET - LONS

ANNEXE 1

NOTE MÉTHODOLOGIQUE CONCERNANT LE CALCUL DES INDICATEURS

Indicateurs liés à la collecte des équipements et lampes usagés réalisée par ecosystem

Filières concernées :  **EEE MÉNAGERS**

 **LAMPES**

	DESCRIPTION	SOURCE DES DONNÉES	FORMULE DE CALCUL	PÉRIODICITÉ
Quantité d'appareils collectés	La quantité d'appareils collectés représente la quantité totale, exprimée en tonnes, des déchets d'équipements électriques et électroniques y compris lampes pris en charge par ecosystem.	Données logistiques et déclarations liées à la collecte.	(Somme des tonnages collectés par flux) x Contribution de votre collectivité par flux	Trimestriel (T1, T2, T3, T4 2025).

ANNEXE 2

NOTE MÉTHODOLOGIQUE CONCERNANT LE CALCUL DES INDICATEURS

Indicateurs liés au traitement des équipements et lampes usagés collectés par ecosystem

Le traitement des DEEE et des lampes usagées suit des étapes de prise en charge visant à maximiser la valorisation des matières qui les composent.

En fonction des produits et des matières, différentes actions sont menées dans les centres de traitement en contrat avec ecosystem. En fonction des matières et substances qui les composent, les DEEE et lampes suivent des étapes de prise en charge différentes :

- Soit la **valorisation (déchets non éliminés)**, avec différentes options :
 - **Réutilisation** : les produits passent par le statut de déchet avant d'être remis en état puis remis sur le marché.
 - **Recyclage** : les déchets d'équipements sont démantelés pour tri et récupérer les matières secondaires, qui pourront être intégrées dans des produits neufs en substitution de matières vierges.
 - **Autres valorisations** : procédés autres que la réutilisation et le recyclage, comme la valorisation énergétique.
- Soit l'**élimination**, avec différentes options :
 - **Incinération** : les déchets sont incinérés sans valorisation énergétique significative.
 - **Mise en décharge** : les déchets ultimes sont stockés dans des ISDD (Installation de Stockage de Déchets Dangereux).

Afin de tracer et quantifier chaque étape de traitement des équipements et lampes usagés, ecosystem s'appuie sur des indicateurs de tonnage. Ces indicateurs reposent à la fois sur les quantités collectées et sur des taux de traitement spécifiques (recyclage, valorisation, etc.), calculés selon une méthodologie structurée en plusieurs étapes :

- **Bilan Matière Equipement** : identification des différentes matières composant chaque flux d'équipement.
- **Programme de caractérisation** : mesure des performances de recyclage et de valorisation pour chaque matière dans les centres de traitement (CaT).
- **Attribution de taux aux matières** : chaque matière se voit attribuer un taux de recyclage ou de valorisation pondéré par le tonnage traité dans chaque centre de traitement.

Filières concernées :  **EEE MÉNAGERS**

 **LAMPES**

	DESCRIPTION	SOURCE DES DONNÉES	FORMULE DE CALCUL	PÉRIODICITÉ
Quantité traitée des équipements et batteries usagés collectés	Quantités d'équipements électriques et lampes usagés orientées vers chacun des parcours de traitement (valorisation, réutilisation, recyclage, autres valorisations, élimination, incinération ou mise en décharge), en fonction des taux de traitement appliqués aux tonnages collectés. Ils permettent de quantifier la répartition des flux traités par type de traitement.	Bilan Matière Equipement, Programme de caractérisation 2024	(Tonnage collecté par flux x taux de traitement par flux) x votre contribution par flux	Tonnage collecté : Trimestriel (T1, T2, T3, T4 2025) Taux de traitement : Annuel (2024)

ANNEXE 3

NOTE MÉTHODOLOGIQUE CONCERNANT LE CALCUL DES INDICATEURS

Indicateurs liés à l'impact carbone de la collecte et du traitement

Filières concernées :  **EEE MÉNAGERS**

 **LAMPES**

DESCRIPTION	SOURCE DES DONNÉES	FORMULE DE CALCUL	PÉRIODICITÉ
Quantité d'émissions CO ₂ e générées par la collecte et le traitement	Bilan carbone ecosystem 2024	(Nombre d'appareils collectés × facteur d'émission du flux en tCO ₂ e/appareil) × Contribution de votre collectivité par flux	Tonnage collecté : Trimestriel (T1, T2, T3, T4 2025) Facteurs d'émissions : Annuel (2024)



ANNEXE 4

NOTE MÉTHODOLOGIQUE CONCERNANT LE CALCUL DES INDICATEURS

Indicateurs liés aux matériaux récupérés dans les équipements et batteries usagés collectés par ecosystem

La prise en charge des équipements et lampes usagés par les centres de traitement en contrat avec ecosystem permet de récupérer différentes matières issues de ces produits, qui pourront être utilisées comme matières secondaires :

• Ferrailles – Métaux non ferreux – Plastique – Autres matières

Pour identifier et quantifier les matières présentes dans chaque équipement, ecosystem réalise régulièrement des bilans matières. Un **bilan matière** correspond à l'analyse de la composition massique d'un gisement de DEEE et lampes en matières et familles de matières. Il précise la liste des matières, substances et composants présents, ainsi que leur répartition respective dans un déchet étudié. Grâce à ces bilans, nous pouvons calculer des taux des différents matériaux par flux.

Filières concernées :  **EEE MÉNAGERS**

 **LAMPES**

DESCRIPTION	SOURCE DES DONNÉES	FORMULE DE CALCUL	PÉRIODICITÉ
Quantités de matières récupérées en tonnes	Bilan Matière Équipement, Programme de caractérisation 2024	(Tonnage collecté par flux × taux du matériau par flux) × votre contribution par flux	Tonnage collecté : Trimestriel (T1, T2, T3, T4 2025) Taux des matériaux : Annuel (2024)





ecosystem
recycler c'est protéger

Votre contact ecosystem



Stéphane AUBRY
Responsable Régional de Collecte Sud-Est
E-mail : saubry@ecosystem.eco
06 79 28 69 19



ANNEXE 2 : CHARTE ZERO

DECHETS PLASTIQUES

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

«Sud zéro déchet plastique»

REGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZURRÉGION SUD
UNE COP D'AVANCECOLLECTIVITES TERRITORIALES ET
LEURS INTERCOMMUNALITES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNEE DES MATIERES PLASTIQUES

- Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
- Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- Désigner un référent opérationnel et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires de la Charte
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARPE-ARB
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARPE-ARB deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom) Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
représentée par (Nom, Prénom, Fonction) Monsieur le Président Monsieur LAUGIER
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fait à Marseille, le 10 MAI 2023

Le Signataire

Fait à ST ANDRE LES ALPES

Dispositif proposé par

RÉGION SUD PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Animé par

ARBE
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ
ET L'ENVIRONNEMENT

Annexe : Plan d'actions Déployé dans le cadre CHARTE D'ENGAGEMENT « Sud zéro déchet plastique »

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
 Reçu en préfecture le 23/11/2022
 Affiché le 29 NOV. 2022
 ID : 004-200068625-20221123-2022_05_09-DE

Pilotage - OBJECTIF TRANSVERSALITE

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Mise en place d'un groupe de travail interne transversal "zéro déchet plastique"		x	Groupe de travail regroupant le service technique, le service administratif dont commande publique et le service communication prévention	Groupe de travail dédié : oui/non

Axe 1 : SENSIBILISER à la réduction des déchets plastiques - OBJECTIF MOBILISATION

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser les élus et les agents	x		Intervention lors de réunions et conseils communautaires sur la nécessité de réduire la quantité d'ordures ménagères + annonce des résultats du tri et des MODECOM. Collation dans vaisselle réutilisable. Incitation à s'engager dans la charte et développer des actions propres à leur territoire et compétences.	Nb d'élus et d'agents sensibilisés
Spécifique EPCI et syndicats de déchets : sensibiliser les communes du territoire		x	Les EPCI sont les relais du Sydevom envers leurs communes	Nb de communes sensibilisées
Organiser, accompagner ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans la nature	x		Sensibilisation au tri des objets ramassés, participation d'un animateur et prêt de gants, cabas réutilisables	Nb d'opérations de nettoyage
Sensibiliser les citoyens / Informer les citoyens sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés	x		Réunions publiques et interventions des ambassadeurs du tri : communication explicitant les consignes de tri pour améliorer la qualité des flux récupérés, etc.	Nb d'actions de communication Nb de citoyens sensibilisés
Sensibiliser les scolaires/enfants aux bonnes pratiques	x		Animations scolaires et périscolaires pour sensibiliser au tri et au devenir des plastiques en lien avec le Sydevom	Nb d'interventions dans les écoles Nb d'enfants sensibilisés
Accompagner les acteurs du tourisme aux bonnes pratiques (hôtels, campings, clubs, etc.).	x		Actions de communication en lien avec le Sydevom. Réunions publiques. Interventions des ambassadeurs du tri	Nb de professionnels accompagnés
Afficher une information tout public sur les principaux déchets retrouvés dans la nature		x	Campagne de communication « déchets laissés dans la nature »	Nb de supports d'information utilisés

Axe 2 : Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques - OBJECTIF

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
 Reçu en préfecture le 23/11/2022
 Affiché le 29 NOV. 2022
 ID : 004-200068625-20221123-2022_05_09-DE

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique ». Favoriser les alternatives aux plastiques et les matériaux recyclés et recyclables		x	Sensibilisation des responsables à la réduction des pollutions plastiques grâce aux achats publics. Fournitures de bureau sans plastique ou en matière recyclée. Récupération de mobilier et accessoires pour l'aménagement des bureaux.	Sensibilisation des acheteurs : oui/non Nb de marchés incluant des clauses zéro déchet plastique
Supprimer l'usage unique et promouvoir les alternatives réutilisables en interne	x		Précococ de vaisselle, lave-vaisselle, torchons/serviette et lave-linge dans les locaux. Promotion des machines à café à dosettes compostables ou en aluminium	1 des plastiques à usage unique supprimé en interne

Axe 3 : Gérer et valoriser les déchets plastiques produits - OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION

Objectifs	On le fait déjà	On le fera d'ici 2 ans	Description de l'action	Indicateurs d'évaluation
Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits en interne et/ou sur le territoire	x		MODECOM réalisés en 2022. Caractérisation régulière du flux emballages ménagers par secteur	Etat des lieux à fournir
Optimiser le système de collecte et le tri en interne et sur le territoire	x	x	Passage en collecte verticale intégrale en 2019. Création de PAV complets systématique. Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV. Mise à disposition auprès des communes et/ou toutes autres associations/comités qui en font la demande, des colonnes aériennes mobiles qui permettront le tri directement sur le site de la manifestation.	Systèmes de collecte innovants et/ou incitatifs sur la voirie : oui/non
Favoriser la réutilisation et la réparation des objets en plastiques usagés		x	Mise en place de chalets du réemploi en déchetteries	Nbre de chalets du réemploi installés. Nombre de déchets réemployés
Équiper l'entrée ou la sortie des espaces naturels, notamment les plages avec des containers de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets et lutter contre les dépôts sauvages	x		Modification et optimisation du maillage du territoire en PAV intégrant les sites touristiques et naturels. Actions de communication et de prévention spécifiques aux dépôts sauvages	Présence de containers : oui/non. Communication dédiée aux dépôts sauvages : oui/non

ANNEXE 3 : BILAN CHAMBRE D'AGRICULTURE

04 VALORISATION AGRICOLE DES DECHETS

VERTS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE



Valorisation locale des déchets verts de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Bilan campagne 2025

23 janvier 2026

chambre-agriculture04.fr

  **Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence**



ORDRE DU JOUR

- Rappel sur l'historique du projet de partenariat CA04/CCAPV (2017-2024)
- Bilan de la campagne 2025
- Prévisionnel 2026 : projet de suivi agronomique
- Questions diverses - échanges

• Rappel sur l'historique du projet ***Chambre d'agriculture / CCAPV***

✓ **2017** : Réalisation d'une étude sur la valorisation des déchets verts du territoire



- Etat des lieux du gisement de déchets verts du territoire
- Etat des lieux de l'agriculture du territoire
- Etude technique et réglementaire :
plateforme de compostage intercommunale ou compostage au champ
- Identification d'agriculteurs intéressés pour intégrer la démarche



DECHETS VERTS					OPERATION DE COMPOSTAGE						COMPOST			
Collecte et tri	→	Stockage	→	Broyage	→	Stockage	→	Livraison	→	Mise en tas ou andain Compostage en pur ou avec fumier	→	Retournement (Fermentation, maturation)	→	Epandage
Déchetterie					Parcelle agricole									
Communauté de communes					Agriculteur									

• Historique du suivi

ANNEE DE SUIVI	COMMENTAIRE / Intégration des agriculteurs
2019	-Déchetterie de Thorame : E. Roux, -Déchetterie d'Allos : JP. Roux -Déchetterie de La Mure: F. Mistral -Déchetterie Barrême : O. Féraud
2020	-Déchetterie d'Entrevaux : R. Eyssautier /GAEC les Alpagnes -Déchetterie de Castellane : J.Gibert
2021	-Déchetterie de Castellane : C. Balestra
2022	-Déchetterie de Castellane : F. Molling -Réalisation d'une vidéo dans le cadre du projet régional VALOBIOM -Lancement par la CCAPV d'un nouveau marché pour le broyage
2023	-Déchetterie d'Allos : C. Girard
2024	- Pas de nouvel agriculteur - PRELEVEMENTS: 9 analyses complète de broyat: totalité des lots produit Non-conformité salmonelles :lot sept24 de Thorame . Pas d'analyse de compost



• Bilan campagne 2025

Déchetterie	Tonnage printemps 2025	Tonnage Eté 2025	Tonnage Automne 2025
Castellane	450	450	410
La Mure	410	460	0
Allos	0	380	0
Barrême	0	0	290
Thorame	320	0	230
Entrevaux	240	290	260
TOTAL	1420	1580	1190



Date broyage	Lot de production broyat	Date prélèvement analyse broyat	Type analyse	Numéro analyse	Conformité analyse
juil-25	Lot1_2025_Allos	5/08/2025	Complète (NFU 44-051)	250003182	oui
juil-25	Lot1_2025_Barrême				
mars-25	Lot1_2025_Castellane	17/03/2025	Complète (NFU 44-051)	941015024	oui
juil-25	Lot2_2025_Castellane	22/09/2025	Complète (NFU 44-051)	250007729	oui
oct-25	Lot3_2025_Castellane	15/12/2025	Complète (NFU 44-051)	250025445	oui
mars-25	Lot1_2025_Entrevaux				
juil-25	Lot2_2025_Entrevaux	16/09/2025	Complète (NFU 44-051)	250007200	oui
oct-25	Lot3_2025_Entrevaux				
mars-25	Lot1_2025_La Mure				
juil-25	Lot2_2025_La Mure	08/09/2025	Complète (NFU 44-051)	250006040	non (détection salmonelles)
mars-25	Lot1_2025_Thorame Basse				
oct-25	Lot2_2025_Thorame Basse	8/12/2025	Complète (NFU 44-051)	250023632	oui

Fichier Excel partagé / Suivi

• Bilan des 7 ans de l'opération (2019-25)

• Objectif :

Valoriser les broyats de déchets verts du territoire en partenariat avec des agriculteurs locaux : *compostage en pur ou cocompostage avec du fumier avant épandage.*

• Rôle de la CA04 :

- Etude sur la valorisation des déchets verts du territoire et identifier la meilleure option pour gérer ce broyat en circuit court avec les agriculteurs
- Identifier les agriculteurs intéressés et réaliser une étude sur le potentiel de valorisation du déchet vert sur leur exploitation (mini plan d'épandage).
- Interpréter les analyses du broyat et du compost.
- Suivre le compostage et les épandages (cahier d'épandage/ fichier partagé de suivi).
- Assurer un retour d'expérience auprès de la CCAPV : réunion annuelle.

• POINTS POSITIFS :

- Forte demande des agriculteurs.
- Forte implication de la CCAPV à tous les niveaux : analyses de broyat, communication (panneaux), logistique (achat camion en 2025), expérimentations agronomiques...

• QUELQUES RESERVES :

- Si les analyses de broyat restent conformes, les observations de terrain pointent la présence de morceaux de bois (problématique notamment sur prairie) et la présence aléatoire de plastiques.
- Délai d'évacuation du broyat parfois trop long ce qui peut mettre en difficulté des déchetteries.
- Difficulté pour récupération les informations nécessaires au suivi ; notamment le cahier d'épandage.



• **Projet de suivi agronomique 2026-28**

A compter de 2025, la CCAPV va bénéficier d'un financement de la Région SUD PACA, pour une durée de 3 ans, sur l'évaluation agronomique de la valorisation des déchets verts.

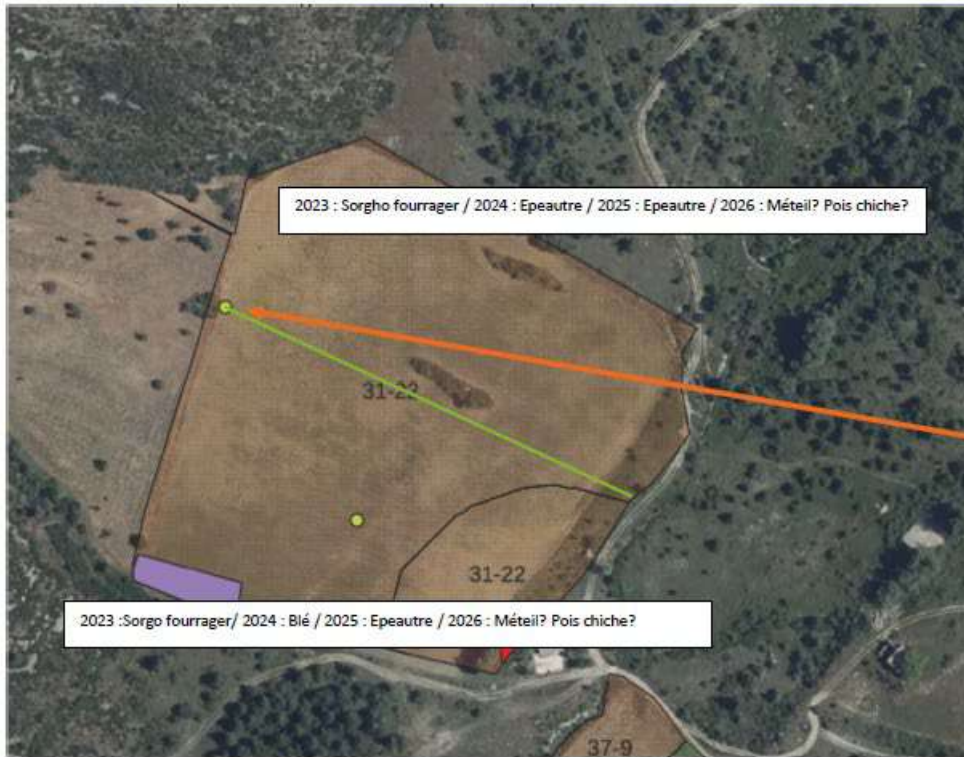
Un protocole de suivi est déjà mis en place par AgriBio04 sur l'exploitation de Mme Molling.

→ En complément, mise en place d'un protocole de suivi chez M. Balestra de 2026 à 2028 par la CA04.

Année	Descriptif action	Nbre de jours
2025	Printemps : Récupération par l'agriculteur du <u>broyat produit au printemps</u> PUIS compostage en tas (lot 2025). Mini 12 mois de compostage. 1^{er} semestre : Identifier 1 parcelle adaptée à la démarche et essayer de planifier l'assolement sur 2 campagnes : 2026 et 2027. 2d semestre : Surveillance compostage du lot 2025 (mesure température).	2
2026	Printemps : Récupération par l'agriculteur du <u>broyat produit au printemps</u> PUIS compostage en tas (lot 2026). Mini 12 mois de compostage. Avril/Mai : Repérage au GPS de la zone témoin (pratiques habituelles) et de la zone amendée : marquage terrain. 2 analyses de sol (état 0) avec repérage GPS : t1 zone témoin et t2 zone d'étude : fractionnement MO sol + minéralisation N et C du sol + biomasse microbienne. Juin : Point avec l'agriculteur sur l'assolement d'automne et les dates d'épandage, semis. Suivi du compost (lot 2026) et des retournements (mesure température si possible). Août/Sept : Prélèvement de compost (lot 2025) pour analyse (NFU, ISMO, cinétique N et C). Fin Sept : Epandage. Ajustement de la dose au regard de l'analyse de compost. Oct : Semi	4
2027	Février : Analyse reliquat azoté : t1 zone témoin et t2 zone d'étude. Conseil sur la fertilisation minérale complémentaire pour les zones t1 et t2. Juin : Point avec l'agriculteur sur l'assolement d'automne et les dates d'épandage, semis + rendement année 2025 sur zone témoin et zone amendée. Suivi du compost et des retournements (mesure température). Même parcelle que la campagne 2026. Août/Sept : Prélèvement compost (lot 2026) pour analyse (NFU, ISMO, cinétique N et C). Fin Sept : Epandage. Ajustement de la dose au regard de l'analyse de compost. Oct : Semi.	4
2028	Février : Analyse reliquat azoté : t1 zone témoin et t2 zone d'étude. Conseil sur la fertilisation minérale complémentaire pour les zones t1 et t2. Avril/Mai : 2 analyses de sol (état final) avec repérage GPS : t1 zone témoin et t2 zone d'étude : fractionnement MO sol + minéralisation N et C du sol + biomasse microbienne. Août/Sept : Point sur les rendements année 2027 sur zone témoin et zone amendée. Bilan de l'opération avec l'agriculteur. Rédaction d'une note bilan de l'étude.	4



• **Projet de suivi agronomique 2026-28**



- Rencontre terrain avec l'agriculteur en Juin 2025 pour préparer le suivi.



- Nouveau point avec l'agriculteur fin 2025 : Validation de la parcelle + conserver le compost actuel pour l'épandage prévu à l'automne 2026



• **Projet de suivi agronomique 2026-28**



- **Stock actuel** : compost issu du broyat récupéré au printemps 25 (environ 60 à 70 t) → amender la parcelle 31-22 (Aut 26).
Qualité du broyat en baisse par rapport aux campagnes antérieures (morceaux de bois + quelques plastiques).
- **Prochaines étapes** :
 - **Avril Mai 26** : Matérialiser la zone témoin sans apport + faire les 2 analyses de sol (état initial : t0 et t1) sur les 2 zones
+ valider assolement + Faire un point sur la gestion du compost (retournement, température...)
 - **Août 26** : Analyse compost « lot Avril 25 » + vérif t°C « lot Oct25 »
- + Définir une dose pour le chantier de sept26.



• **Projet de suivi agronomique 2026-28**

En marge de cette rencontre, l'agriculteur a montré des parcelles implantées en méteil à l'automne 2024 suite à des apports de compost (dose > préconisation) :



Résultat visible année n+1 avec une culture présentant de meilleurs rendements et un sol où une vie organique se développe. Par contre peu ou pas d'effet en année n (lié à la maturité du compost ?).



ANNEXE 4 : BILAN AGRIBIO 04 VALORISATION **AGRICOLE DES DECHETS VERTS**

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

**AGRIBIO 04**L'Agriculture **BIO**
des Alpes de Haute-
Provence

Essai d'apport de broyat de déchets verts

En maraîchage biologiqueCOMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**ALPES
PROVENCE
VERDON**
*Sources de lumière*Victor FRICHOT, conseiller maraîchage chez
Agribio 04

23 janvier 2026

Caractériser les déchets verts

L'appellation "broyat de déchets verts" reflète une **grande variabilité** de composition et d'intérêt agronomique :

Matière	C/N	% dégradé dans l'année	ISMO	Commentaire
BRF	50-100	50-80 %	20-50	Va se dégrader vite et créer une faim d'azote. Riche en énergie, stimulation de la vie microbienne
Broyat frais	30-400 ... très variable selon la composition ! Feuille : 30-60 Bois de cœur : 300-500	40-70 %	30-60	Contrairement à ce qu'on pourrait croire, le broyat n'est pas une matière très stable dans le sol. C'est une matière brute, donc encore riche en énergie pour les micro-organismes et, si les conditions sont réunies, fortement dégradable dans le sol. Des facteurs abiotiques (sec, hydromorphie, compaction) ou une trop faible disponibilité en azote peuvent en revanche limiter la dégradation de cette matière dans le sol (si on retrouve des résidus visibles par exemple).
Compost de déchets verts	12-20	2-10 %	80-90	On parle ici d'un broyat totale ment composté. La plupart du temps, la matière n'est que partiellement compostée et on retrouve des résidus non compostés. Ici, le C/N faible confirme qu'on ne risque pas de faim d'azote. La matière apportée est presque inerte, seule une très faible partie va se faire digérer par les micro-organismes du sol et la quasi totalité va alimenter le stock de MO stable du sol. Du fait de la très faible dégradabilité de la matière, même si le compost est en soit riche en azote (C/N faible) il ne va que très peu fournir de l'azote à la plante.
Déchets verts partiellement compostés	Tous les intermédiaires possibles entre les lignes précédentes Plus la matière est compostée, moins le risque de faim d'azote est important. Le compostage partiel peut souvent être un bon compromis agronomique, technique et économique. Les volumes à épandre sont réduits, le risque de faim d'azote est moindre, la matière va à la fois stimuler la vie microbienne et apporter de la MO stable.			

Extrait de la fiche broyat de déchets verts
Agribio05

Caractériser les déchets verts

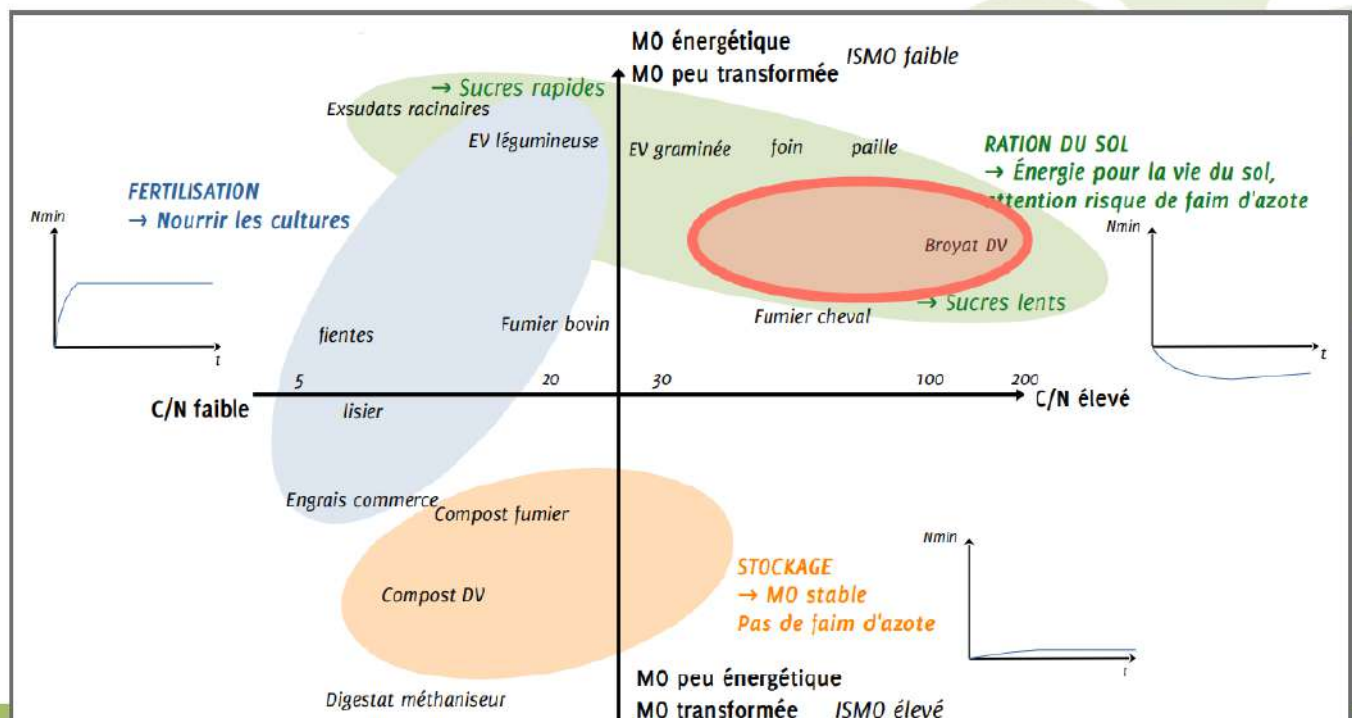
Analyse du broyat (CCAPV)

→ Castellane avril 2024

- Ntot = 0,34% (sur matière brute)
3,4 kg N total / t de produit brut
 - Ptot = 0,11%
1,1 kg P total / t de produit brut
 - Ktot = 0,31%
3,1 kg K total / t de produit brut
 - C/N = 31
- Un mélange de très frais (feuille)
 et de très carboné (bois) ?**

CARACTERISATION DE LA VALEUR AGRONOMIQUE				sur sec	sur brut	Valeurs seuils et/ou de conformité (NF U44-051)
Paramètres physico-chimiques et matière organique				(Les valeurs seuils s'appliquent par défaut sur le brut)		
45	Résis à 40 mm (Partis de l'échantillon éliminé)	NF EN 13940	%		0,0	
45	Humidité	NF EN 13940	%		45,2	
45	Matière sèche	NF EN 13940	%		54,8	>=30 0
45	Matière minérale	NF EN 13939	%	60,6	33,3	
45	Matière organique sur sec	NF EN 13939	%	39,3		
45	Matière organique sur brut	NF EN 13939	%		21,5	>=20 0
45	Carbone organique	Calcul	%	19,6	10,6	
45	Masse volumique compactée	NF EN 13940 mod	g/l		389	
45	Conductivité	Méthode interne	mS/m		47,0	
45	pH eau	Méthode interne selon NF EN 13037	-		7,51	
Valeur azotée				(Les valeurs seuils s'appliquent par défaut sur le brut)		
45	Azote total Dumas	NF EN 13854-2	%	0,625	0,343	
45	Azote ammoniacal	NF ISO 14256-2	%	< 0,001	< 0,060	
45	Azote nitrique	NF ISO 14256-2	%	< 0,006	< 0,0063	
17	N uréique	Méthode interne	%	< 0,068	< 0,037	
45	Azote organique	Calcul	%	0,625	0,343	
45	Azote organique non uréique	Calcul	%		0,343	
45	Rapport N organique non uréique / N total	Calcul			1,00	
45	Azote total	Calcul	%	0,625	0,343	< 3 0

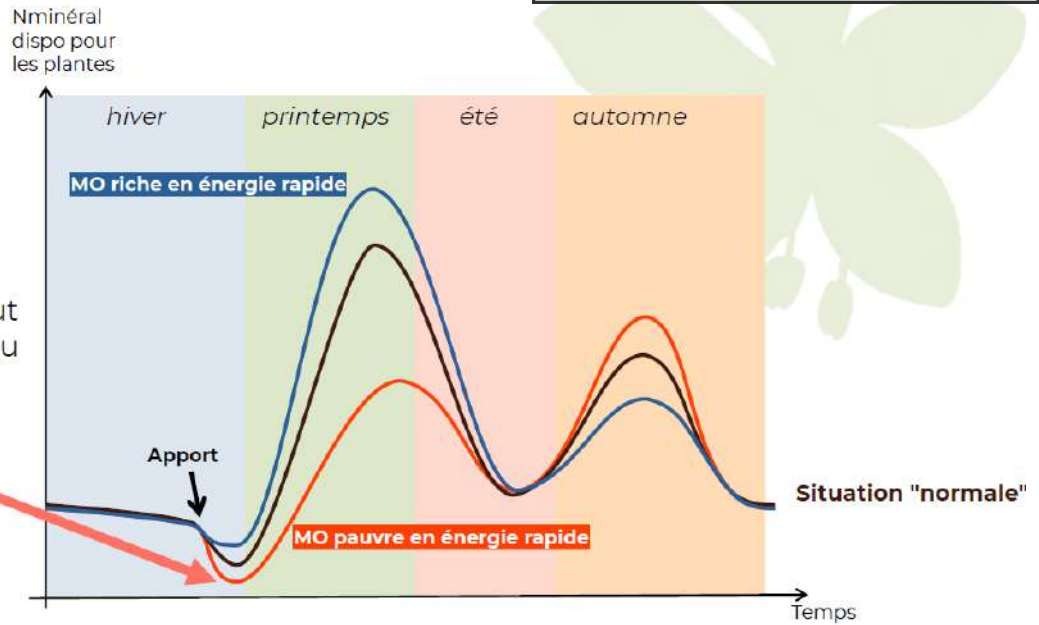
Caractériser les déchets verts



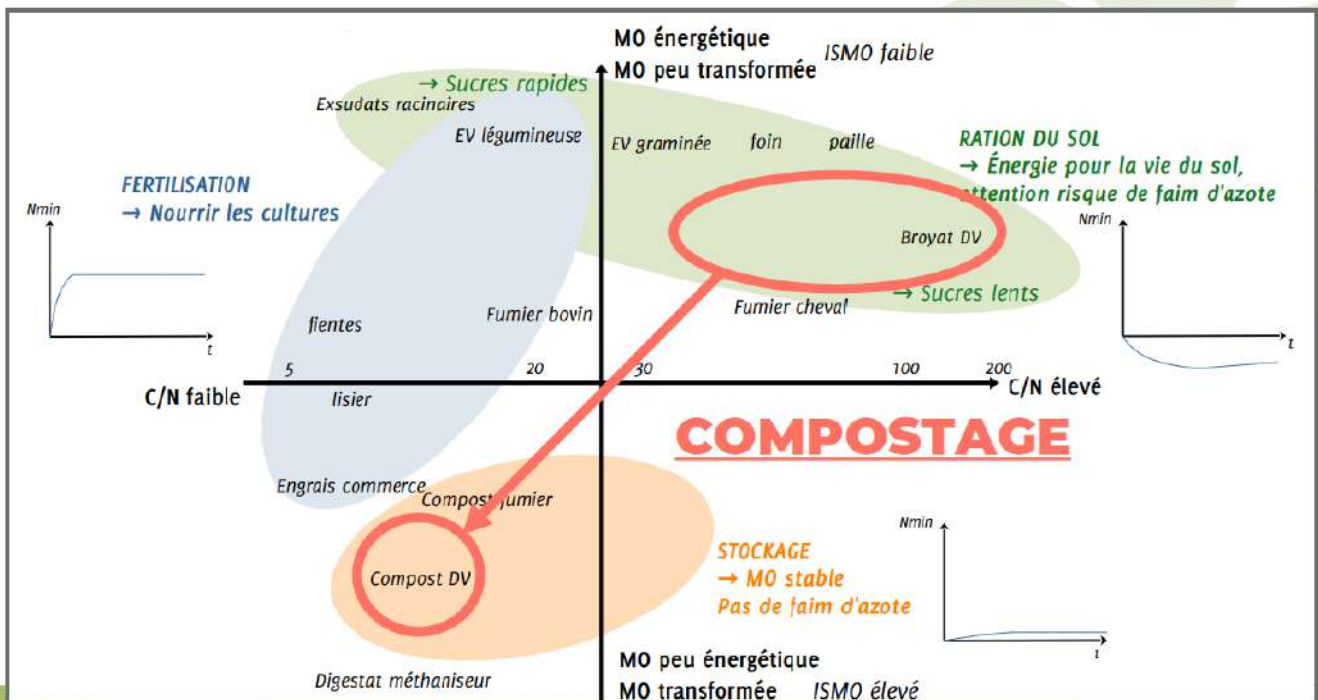
Caractériser les déchets verts

Ce qu'il peut se passer dans le sol après apport d'un broyat de déchets verts...

→ Partie très carbonée peut ralentir la minéralisation du sol



Le compostage des déchets verts



Caractériser les déchets verts

Dans notre cas, la matière épandue correspond plutôt à du broyat « vieux, partiellement composté » :

→ une partie **bien compostée**

→ une partie à **fort C/N** non dégradée (bois)



Matière		Masse volumique (kg/m³)	Azote (kgNtotal/t produit brut)	Ndispo 1ère année	Phosphore (kgPtotal/t produit brut)	Pdispo 1ère année	Potasse (kgKtotal/t produit brut)	Kdispo 1ère année
Broyat frais	valeur basse	230	3	0 %	1	70 %	2,5	100 %
	valeur haute	330	7		3		3,5	
Broyat vieux, Partiellement composté	valeur basse	300	3	0 %	1	70 %	2,5	100 %
	valeur haute	400	7		3		3,5	
Compost de déchets verts	valeur basse	400	6	3 %	2	50 %	3	100 %
	valeur haute	600	12		9		11	

Extrait de la fiche broyat de déchets verts Agribio05

Quels apports au sol ?

Masse volumique du broyat épandu ?

→ 2 prélèvements de seaux de 12 litres pesés au labo

Masse volumique	
Compost de DV	
12 l	12 l
4 kg	5,5 kg
0,34 - 0,46 kg/l	
0,39 kg/l (analyse)	
0,4 kg/l	
400 kg/m³	

Puis...

Volume de broyat dans 1 épandeur,

→ Largeur / Surface épandue grâce à 1 épandeur,

→ Tonnage épandu par hectare...

→ **1 épandage = environ 3,6 t sur une bande de 100m x 10m de large**

soit un équivalent de 36 t/ha



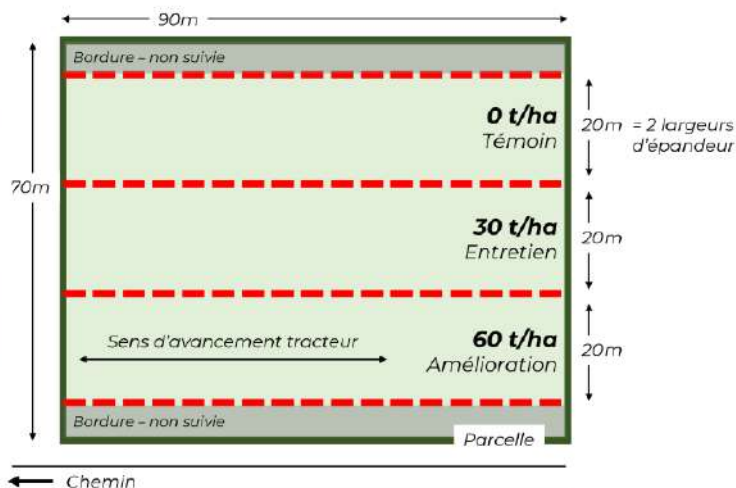
poids (t/ha)	poids (kg/m²)		Ntotal organique apporté (kgN/ha)	N dispo 1ère année (kgN/ha)	Pdispo 1ère année (kgP/ha)	Kdispo 1ère année (kgK/ha)
36	3,60	min	108	0	25	108
		max	144	0	50	144

avec ordre de grandeur basé sur analyse broyat Castellane 2024

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage



Image satellite, Google Maps, 2024



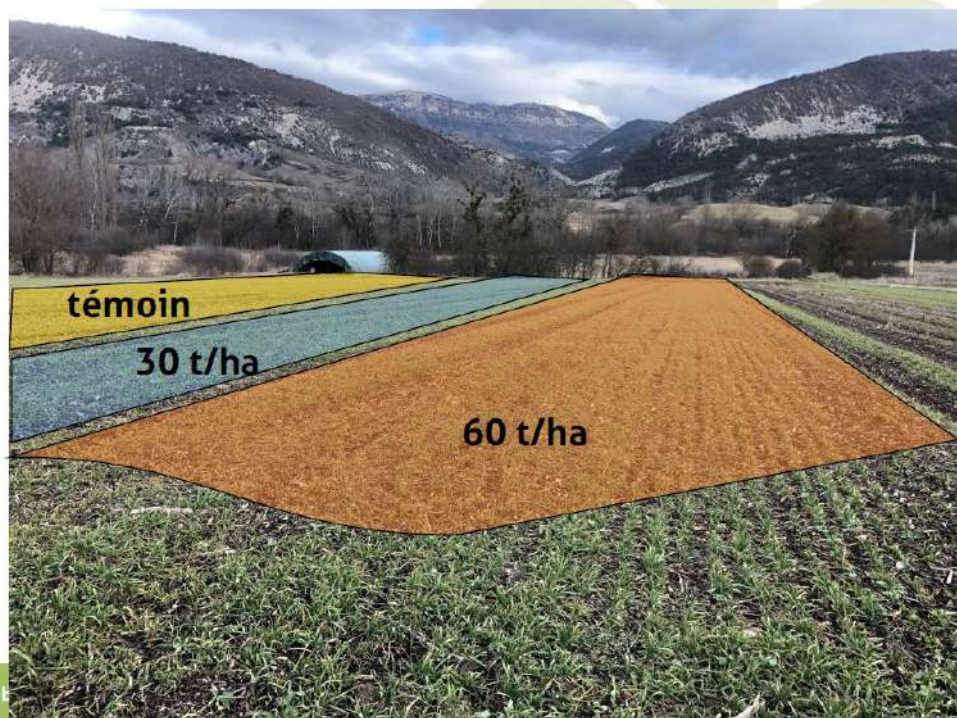
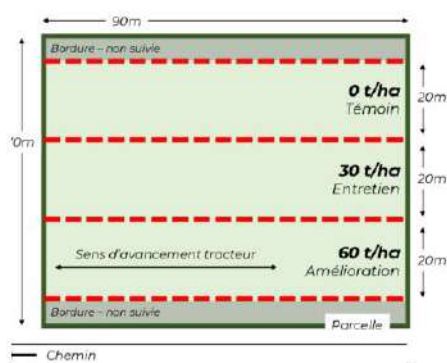
Plan de l'essai « Apport de broyat de déchets verts en maraîchage de montagne »



AGRIBIO 04

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES
PROVENCE
VERDON
Services de proximité

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage



Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

- ❑ **Fin septembre 2024** : récolte culture précédente
- ❑ **Début octobre 2024** : travail du sol + semis du couvert végétal (avoine-féverole-vesce)
- ❑ **Mi-novembre 2024** : épandage selon plan d'essai
- ❑ **Mi-avril 2025** : analyses de sol
- ❑ **Fin mai 2025** : prélèvement biomasse // broyage couvert + incorporation
- ❑ **Courant juin 2025** : préparation du sol pour plantation fin juin
- ❑ **Juillet/Août/Septembre 2025** : suivi culture + évolution broyat dans le sol



OBJECTIF : répéter 3 années d'épandage

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

16 janvier 2025

Témoin

30 t/ha

60 t/ha



Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

16 janvier 2025

Témoin



30 t/ha



60 t/ha



Premières observations : la portance du sol et l'effet gadoue

→ Plus important sur modalité témoin (non couverte par du broyat !)

AGRIBIO 04

Essai d'apport de **broyat de déchets verts** en maraîchage – CCAPV – 23 janvier 2026

21

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

3 avril 2025

Témoin



30 t/ha



60 t/ha



→ Battance sur modalité témoin



AGRIBIO 04

Essai d'apport de **broyat de déchets verts** en maraîchage – CCAPV – 23 janvier 2026

22

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

3 avril 2025

Témoin

30 t/ha

60 t/ha



AGRIBIO 04

Essai d'apport de broyat de déchets verts en maraîchage – CCAPV – 23 janvier 2026

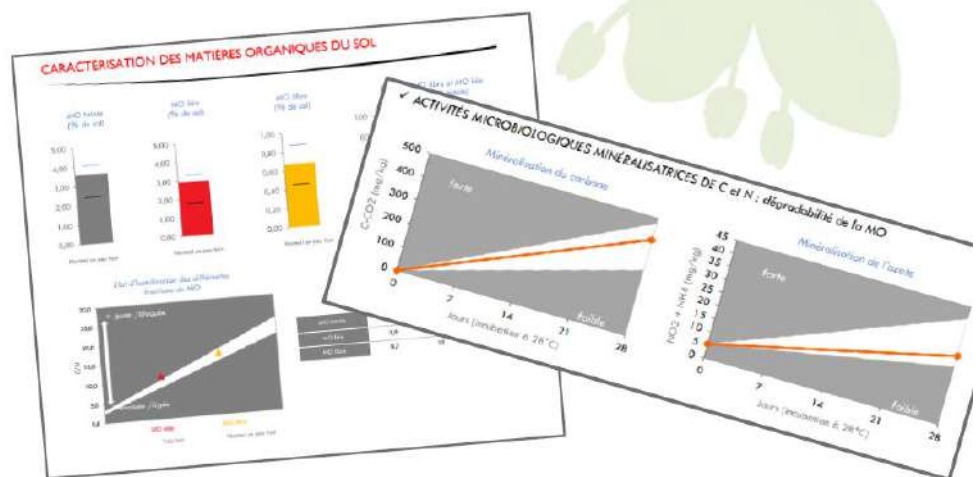
23

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

11 avril 2025

Réalisation de batteries d'analyse sur le sol, pour chaque modalité

→ Permet d'avoir une **vision du sol** avant incorporation du 1er apport de broyat



AGRIBIO 04

Essai d'apport de broyat de déchets verts en maraîchage – CCAPV – 23 janvier 2026

24

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

11 avril 2025

Réalisation de batteries d'analyse sur le sol, pour chaque modalité

→ Permet d'avoir une vision du sol avant incorporation du 1er apport de broyat



→ Traces de rouille à partir de 20-25cm
= **hydromorphie** importante sur la parcelle

→ Structure globalement dégradée à partir de 10cm

→ Même constat sur toutes les modalités = ⚠ **travail du sol avant implantation de la culture suivante**

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

11 avril 2025

Test pour évaluer le calcaire actif (méthode Hérody avec échelle de réaction)

→ Carbo 3 = **forte quantité de calcaire réactif** dans le sol (classique chez nous)



Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

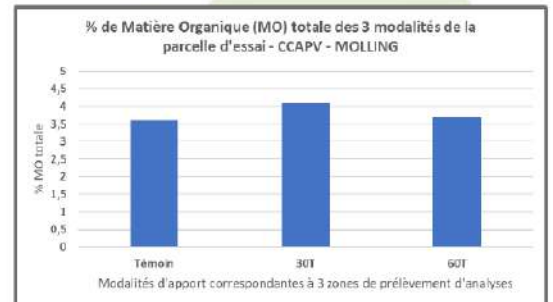
11 avril 2025

Analyses de sol – Celesta-lab

Objectif : évaluer si les 3 modalités où sera épandu le broyat sont **homogènes**
AVANT le démarrage de l'essai (= 1^{ère} incorporation)

- Paramètres physico-chimiques classiques ☒

Date prélèvement	Parcelle	Argiles (%)	Limons fins (%)	Limons grossiers (%)	Sables fins (%)	Sables grossiers (%)	Texture
11-avr-25	Témoin	40	43	15	1	1	argileux
11-avr-25	30T	38	48	11	2	1	argile limoneuse
11-avr-25	60T	36	43	19	2	1	argile limoneuse



Date prélèvement	Parcelle	Culture en place	pH	Carbo (0-1-2-3)	CEC (meq/100g)	P2O5 (g/kg) Olsen	K2O (g/kg)	MgO (g/kg)	MO totale (%)	MO/Argile
11-avr-25	Témoin	Couvert	8,5	3	15,4	0,045	0,363	0,347	3,6	9%
11-avr-25	30T	Couvert	8,3	3	15,54	0,051	0,386	0,326	4,1	11%
11-avr-25	60T	Couvert	8,5	3	14,45	0,04	0,335	0,327	3,7	10%

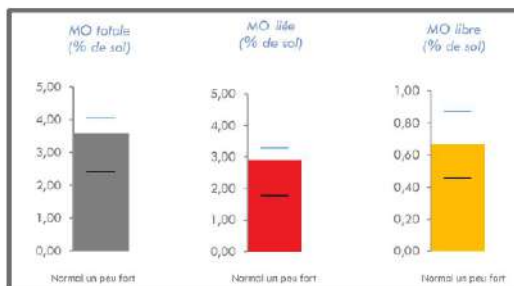
Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

11 avril 2025

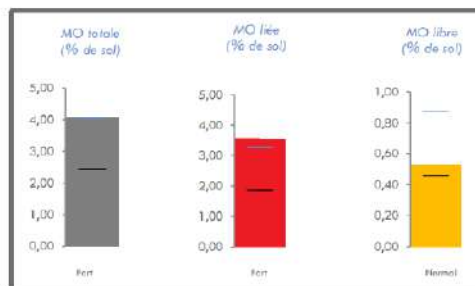
Analyses de sol – Celesta-lab

- Paramètres physico-chimiques classiques ☒
- Fractionnement de la matière organique ☒
- Biomasse microbienne
- Minéralisation du Carbone et de l'Azote

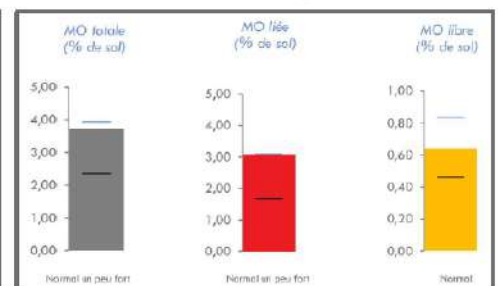
Témoin



30 t/ha



60 t/ha

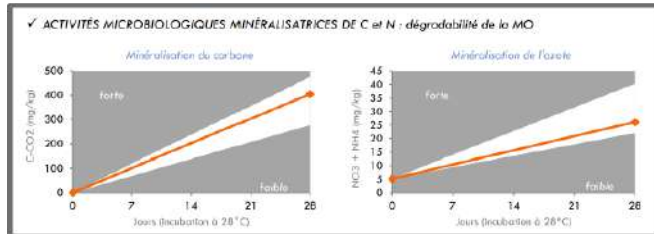
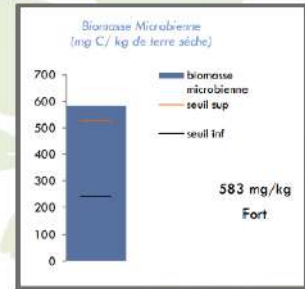


Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

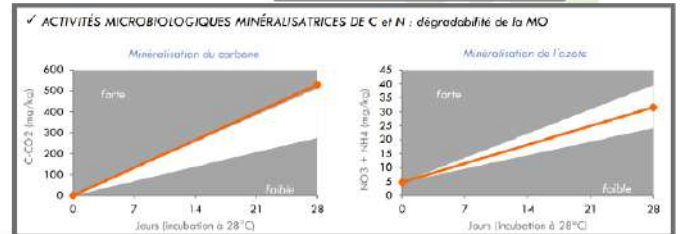
11 avril 2025

Analyses de sol – Celesta-lab

- Paramètres physico-chimiques classiques ✓
- Fractionnement de la matière organique ✓
- (Biomasse microbienne ✓)
- Minéralisation du Carbone et de l'Azote ✓

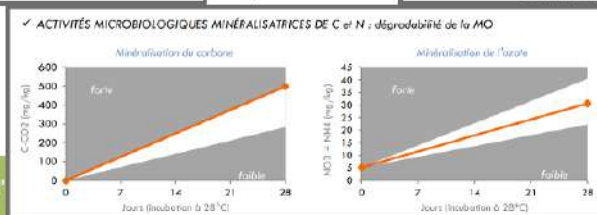


↓ 30 t/ha



↑ 60 t/ha

↑ Témoin



AGRIBIO 04

Essai d'

janvier 2026

29

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

15 mai 2025

Biomasse du couvert - prélèvements



Témoin

30 t/ha



60 t/ha

AGRIBIO 04

Essai d'

23 janvier 2026

30

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

15 mai 2025

Biomasse du couvert - prélèvements

Restitution des
éléments calculé via
« MERCI »



Résultats couverts végétaux - prélevés le 15/05/25			
Biomasse sèche (t/ha)			
Espèces	Témoin - 0 t/ha	Entretien - 30 t/ha	Amélioration - 60 t/ha
Féverole	1,3	1,4	1,5
Vesce	1,7	3,1	2,7
Avoine de printemps	5,0	3,0	3,3
Adventices	0,2	0,2	0,1
TOTAL	8,2	7,7	7,7
MERCI - dont restitution en éléments (kg/ha)			
Espèces	Témoin - 0 t/ha	Entretien - 30 t/ha	Amélioration - 60 t/ha
Azote piégé total (aérien + racinaire)	195	215	210
C/N	23	20	21
Azote culture suivante	62	87	82
P	60	50	50
K	260	230	230
S	20	20	20
Mg	25	20	20

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

26 mai 2025

Destruction du couvert

+ labour

+ herse rotative

→ **Enfouissement du couvert + broyat**

15 juin 2025

Reprise au cultirateur (formation planches)

+ fertilisation Phénix 6-8-15 (éq. 1,5 t/ha)

+ déroulage goutte-à-goutte et plastique

→ **Plantation**

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage

8 juillet 2025

Contrôle enfouissement matière



60 t/ha



Essai d'apport de broyat de déchets v

30 t/ha



Témoin



vier 20

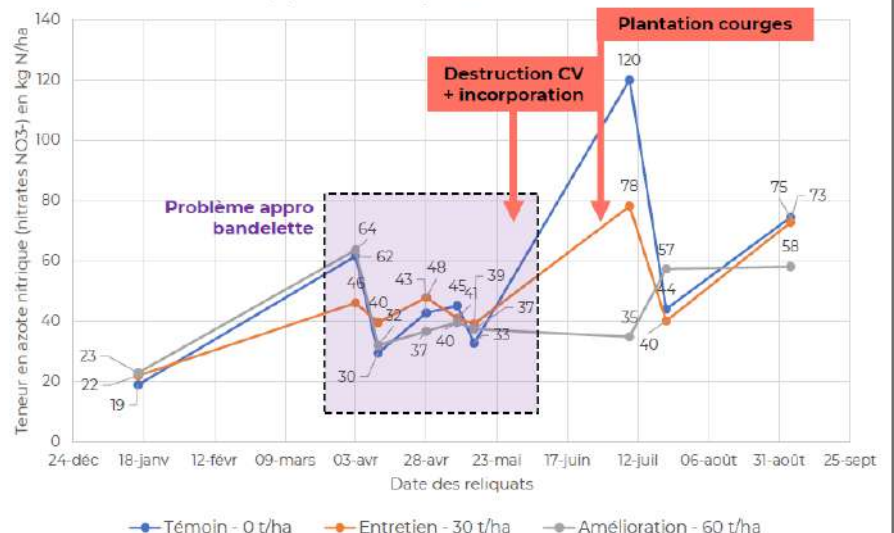
Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage bio

Azote nitrique = nitrates NO_3^- =
 azote absorbable par la plante
 Mesure effectuée sur 30cm de sol

Après enfouissement du
 couvert + broyat fin mai
 → « faim d'azote »

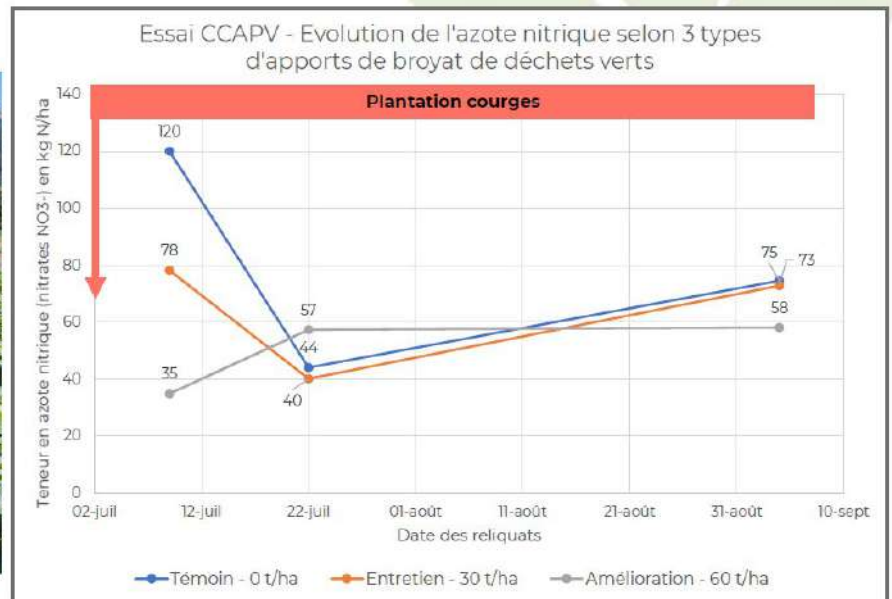
Plantation 1 mois après
 incorporation CV + broyat
 → niveau d'azote raisonnable
 → impact légèrement visible sur
 les cultures (vert pâle)

Essai CCAPV - Evolution de l'azote nitrique selon 3 modalités
 d'apports de broyat de déchets verts



Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage bio

22 juillet 2025



AGRIBIO 04

Essai d'apport de broyat de déchets verts en maraîchage – CCAPV – 23 janvier 2026

35

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage bio

4 septembre 2025

Fin août

→ **Episode de grêle qui a ravagé les cultures, 100% pertes**

→ **Pas d'appréciation du rendement... MAIS**

Aucune différence visible sur une perte de rendement entre modalité



AGRIBIO 04

Essai d'apport de broyat de déchets verts en maraîchage – CCAPV – 23 janvier 2026

36

Essai au champ - Apport de broyat en maraîchage bio

20 octobre 2025

2^{ème} **épandage** (selon plan d'essai) → réalisé le 20 octobre 2025



1. Décompactage profond → **épandage** → décompactage léger sur passages de roue de l'épandeur
2. Mise en place des planches (à l'automne) puis semis du couvert dessus

Objectif : réduire le travail du sol au printemps et favoriser la décomposition du broyat à l'automne

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

ANNEXE 5 : PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) – POINT D'ETAPE

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

AXE 1 : S'ENGAGER

		Bilan 2025
ACTION N° 1.1	Mettre en place le compostage des biodéchets dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux	Déployé dans les sites administratifs
ACTION N° 1.2	Mettre en place le tri – réellement effectif – dans l'ensemble des bâtiments intercommunaux	Déployé dans les sites administratifs
ACTION N° 1.3	Réduire encore la quantité d'impressions et poursuivre la dématérialisation des documents	
ACTION N° 1.4	Réduire la part d'objets jetables au profit d'objets réutilisables	
ACTION N° 1.5	Développer le réemploi au sein des services intercommunaux (meubles, etc.)	
ACTION N° 1.6	Accompagner les entreprises du territoire vers des démarches vertueuses et les mettre en valeur (EcoDéfis)	
ACTION N° 1.7	Mettre en place un mode de gestion des déchets sur les événements/marchés/etc.	
ACTION N° 1.8	Accompagner la mise en place des corbeilles de tri/ de rue dans les ERP et les communes	
ACTION N° 1.9	Création un espace d'échanges entre communes pour le don et les échanges de matériel	
ACTION N° 1.10	Rédiger une charte éco responsable pour les événements du territoire et ou financés par la CCAPV	

AXE 2 : DEVELOPPER

		Bilan 2025
ACTION N° 2.1	Développer une filière de valorisation des déchets agricoles en déchetteries	
ACTION N° 2.2	Accélérer et accompagner l'équipement des sites de compostage sur les communes non équipées	7 nouveaux sites installés
ACTION N° 2.3	Développer des matériaux dans les déchetteries à l'image des chalets du réemploi pour les déchets du BTP	
ACTION N° 2.4	Multiplier les collectes événementielles en déchetteries (cycles, articles de jardinage, etc.)	
ACTION N° 2.5	Revoir le maillage des bornes de collecte des textiles et le nombre de bornes et de collectes	
ACTION N° 2.6	Intégrer des critères environnementaux dans les marchés publics	
ACTION N° 2.7	Déployer une filière de valorisation des plastiques rigides en déchetteries	Déployée courant 2025
ACTION N° 2.8	Déployer une filière de valorisation des laines de roche et de verre en déchetteries	Filière en arrêt par l'éco-organisme
ACTION N° 2.9	Déployer une filière de valorisation des menuiseries vitrées en déchetteries	Filière en arrêt par l'éco-organisme
ACTION N° 2.10	Déployer une filière de valorisation des films plastiques souples en déchetteries	Déployer courant 2025
ACTION N° 2.11	Déployer une filière de valorisation du polystyrène expansé en déchetteries	
ACTION N° 2.12	Mettre en place une filière de collecte des déchets amiantés	
ACTION N° 2.13	Créer un réseau de bénévoles référents de sites de compostage	

AXE 3 : INNOVER

		Bilan 2025
ACTION N° 3.1	Alimenter les données scientifiques concernant l'intérêt agronomique de la valorisation agricole des déchets verts en portant un protocole pluriannuel de suivi agronomique de la qualité des sols amendés	En cours
ACTION N° 3.2	Mettre en place un dispositif de contrôle d'accès en déchetteries pour assurer une traçabilité des déchets entrants	
ACTION N° 3.3	Développer un outil d'optimisation des tournées de collecte des PAV selon le remplissage en lien avec le Sydevom	
ACTION N° 3.4	Développer un outil numérique personnalisé de suivi et de maintenance des PAV et des sites de compostage partagé	
ACTION N° 3.5	Développer un outil numérique d'aide aux consignes de tri en interne pour les agents de déchetteries	

AXE 4 : RELOCALISER

		Bilan 2025
ACTION N° 4.1	Valoriser la fraction valorisable des déchets inertes sur le territoire	Déployée pour l'ensemble des DIV collectés en déchetteries
ACTION N° 4.2	Gérer localement la fraction non valorisable des déchets inertes	Déployée pour l'ensemble des DINV collectés en déchetteries
ACTION N° 4.3	Valoriser localement dans l'agriculture les déchets verts collectés en déchetteries y compris en agriculture biologique	Déployée pour l'ensemble des DV collectés en déchetteries
ACTION N° 4.4	Accompagner la démarche de création de ressourcerie	
ACTION N° 4.5	Valoriser les déchets de bois en bois énergie sur une plateforme bois énergie intercommunale	
ACTION N° 4.6	Dans l'attente d'une plateforme intercommunale Développer une filière de valorisation des palettes et cagettes en bois	

AXE 5 : COMMUNIQUER

		Bilan 2025
ACTION N° 5.1	Poursuivre les actions de communication existantes en utilisant d'autres canaux et notamment les supports numériques de communication	
ACTION N° 5.2	Organiser des animations récurrentes sur le compostage dans les communes	
ACTION N° 5.3	Mettre en place une lettre d'info physique sur la gestion des déchets réalisée par le territoire et pour le territoire	Incorporée dans le journal bimensuelle de la CCAPV
ACTION N° 5.4	Organiser des réunions publiques avec moment convivial	
ACTION N° 5.5	Faire du site Internet de la CCAPV un site ressource	
ACTION N° 5.6	Revoir la signalétique des PAV	1 ^{ère} propositions faite aux élus - demande de nouvelles propositions
ACTION N° 5.7	Animations auprès des scolaires (écoles et collèges)	
ACTION N° 5.8	Création d'un réseau de personnes relais pour diffuser les bonnes pratiques de prévention des déchets	
ACTION N° 5.9	Créer des vidéos sur la gestion des déchets	
ACTION N° 5.10	Elaborer et diffuser un spot lors de diverses projection (cinéma de pays)	
ACTION N° 5.11	Être présent sur les lieux touristiques lors des saisons de fortes fréquentation	
ACTION N° 5.12	Rappeler la qualité de l'eau du robinet et sensibiliser à l'impact des bouteilles d'eau et leur qualité	1 post sur les réseaux sociaux en 2025
ACTION N° 5.13	Rappeler et communiquer sur la possibilité de récupérer le broyat en déchetteries pour les particuliers	
ACTION N° 5.14	Participer aux grandes semaines thématiques nationales/internationales	
ACTION N° 5.15	Utiliser les véhicules des agents techniques comme support de communication	
ACTION N° 5.16	Organiser des visites du centre de tri avec les élus et les scolaires	

ANNEXE 6 : POPULATION DESSERVIE PAR LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE

Selon Arrêté du 7 juillet 2021 pris en application de l'article R. 543-227-2 du code de l'environnement

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 004-200068625-20260616-2026_04_05-DE

